

Distribution limitée

**WHC-98/CONF.201/9
Paris, le 11 août 1998
Original : anglais/français**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL
Vingt-deuxième session**

**Paris, Siège de l'UNESCO, Salle X (Fontenoy)
22 - 27 juin 1998**

RAPPORT DU RAPPORTEUR

TABLE DES MATIERES

	PAGE		LISTE DES ANNEXES
I. Session d'ouverture	1	ANNEXE I	Liste des participants
II. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	2	ANNEXE II	Discours de M. Adnan Badran, Directeur général adjoint
III. Rapport sur les activités menées par le secrétariat depuis la vingt et unième session du comité	2	ANNEXE III	Discours de Mme Lourdes Arizpe, Sous-Directeur général pour la Culture
		ANNEXE IV	Déclaration de l'Australie sur les sites australiens du patrimoine mondial
IV. Méthodologie et procédures pour la soumission de rapports périodiques	3	ANNEXE V	Déclaration de l'Équateur sur les Îles Galapagos (Équateur)
V. État de conservation de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial	4	ANNEXE VI	Déclaration de l'UICN sur le Parc national de Kakadu (Australie)
VI. Rapport sur les travaux de l'organe consultatif du comité	21	ANNEXE VII	Déclaration du représentant de l'Australie sur le Parc national de Kakadu (Australie)
VII. Informations concernant les listes indicatives et Examen des propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la liste du patrimoine mondial et sur la liste du patrimoine mondial en péril	27	ANNEXE VIII	Déclaration du scientifique chargé de la supervision, Département australien de l'environnement, sur le Parc national de Kakadu (Australie)
		ANNEXE IX	Déclaration de l'Italie
VII. Demandes d'assistance internationale	34	ANNEXE X	Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial
IX. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session extraordinaire du bureau du comité du patrimoine	35	ANNEXE XI	Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial
X. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du comité du patrimoine mondial	35		
XI. Questions diverses	36		
Xii. Adoption du rapport et clôture de la session	36		

I. SESSION D'OUVERTURE

I.1 La vingt-deuxième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris, du 22 au 27 juin 1998. Y ont assisté les membres suivants du Bureau : le Professeur Francesco Francioni (Italie), Président, des représentants du Bénin, de l'Equateur, du Japon, du Maroc et des Etats-Unis d'Amérique comme Vice-Présidents, et M. Noël Fattal (Liban), en tant que Rapporteur.

I.2 Des représentants des Etats parties suivants y ont assisté en tant qu'observateurs : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Iran, Mexique, Niger, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Suède, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Venezuela et Zimbabwe.

I.3 Des représentants du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et de l'Union mondiale pour la nature (UICN) ont assisté à la réunion à titre consultatif. La liste complète des participants figure à l'Annexe I.

I.4 Le Président du Comité du patrimoine mondial, le Professeur Francesco Francioni (Italie), a exprimé son grand plaisir d'accueillir les participants à la vingt-deuxième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial.

I.5 Le Directeur général adjoint, M. Adnan Badran, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général de l'UNESCO. Il a commencé par constater qu'il avait assisté en quelques années à l'avancement du travail du Comité et de son Bureau, à la naissance et à la croissance du Centre du patrimoine mondial et du Comité directeur de l'UNESCO pour le patrimoine mondial. Il a fait des commentaires sur l'accroissement important du nombre de sites sur la Liste du patrimoine mondial qui est passée de moins de 200 sites en 1990 à un total de 552 actuellement. Au nom du Directeur général, il a adressé ses remerciements et ses félicitations au Comité et au Bureau pour le travail accompli au service de la conservation du patrimoine mondial. Il a observé que le travail des Etats parties avait assuré à la *Convention du patrimoine mondial* sa reconnaissance et sa visibilité. De plus, il a noté que l'on était en train d'obtenir des résultats tangibles dans la restauration des sites. Il a toutefois indiqué que les problèmes posés à la conservation se multipliaient et que l'on disposait de moyens limités pour les traiter. Il s'est demandé si la Liste devait continuer à se développer ou s'il était maintenant temps d'en limiter le développement.

I.6 Le Directeur général adjoint a évoqué les multiples défis économiques et sociaux de la mondialisation qui suscitent davantage de politiques orientées vers les tendances du marché et moins d'engagement au niveau gouvernemental. Il s'est demandé comment les efforts de conservation pourraient devenir plus efficaces dans un tel contexte. Il a déclaré qu'il était nécessaire de contrôler et d'évaluer, avec les réseaux d'information les plus modernes, les progrès réalisés dans la conservation des sites du patrimoine mondial. Il a évoqué la nécessité de trouver le juste milieu entre la conservation et le développement (tourisme compris) et d'inviter le public et autres partenaires à « partager dans un souci de responsabilité ». Avec les défis grandissants qui se posent à la conservation, une participation accrue des gouvernements est nécessaire, tout comme la recherche de nouveaux partenaires ayant les mêmes objectifs.

I.7 M. Badran a mentionné la nécessité extrêmement importante d'assurer et de développer une complémentarité entre

les secteurs de la Culture et des Sciences de l'UNESCO et le Centre du patrimoine mondial. Il a évoqué le Centre comme le plus beau fleuron de l'UNESCO qui devait être sauvegardé en termes d'identité et d'autonomie. En ce qui concerne particulièrement le Centre du patrimoine mondial, M. Badran a promis de lui accorder davantage d'espaces de bureaux. Il a annoncé que huit postes avaient été régularisés au Centre conformément à l'accord conclu en 1996 entre le Directeur général et l'ancien Président du Comité du patrimoine mondial, l'Ambassadeur Winkelmann. De plus, il a annoncé que tous les postes vacants au Centre étaient maintenant pourvus. Enfin, au nom du Directeur général, M. Badran a adressé au Bureau ses vœux de succès dans ses délibérations (le discours de M. Badran figure en Annexe II).

I.8 Mme Lourdes Arizpe, Sous-Directeur général pour la Culture de l'UNESCO, a pris la parole en exprimant le souhait de voir, après le vingt-cinquième anniversaire de la Convention, et suite aux décisions importantes prises par la onzième Assemblée générale des Etats parties à la Convention et par la vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, une amélioration du fonctionnement du Centre du patrimoine mondial et de la mise en œuvre de la Convention elle-même. Elle a évoqué les sujets principaux revenant régulièrement à l'ordre du jour des réunions concernant le patrimoine mondial :

1. Il faut tirer des conclusions des audits financier et de gestion concernant le fonctionnement des principales composantes de la Convention – en particulier le Fonds du patrimoine mondial et les questions liées à la promotion de la Convention. Une meilleure articulation devrait s'établir entre le Centre du patrimoine mondial et les secteurs de la Culture et des Sciences qui mènerait à une efficacité accrue et une meilleure conservation des sites ;

2. Dans le suivi de l'état de conservation des sites, tout en se dirigeant vers un suivi systématique, des « pré-diagnostics » des problèmes devraient être instaurés, afin de permettre la prise de mesures préventives ;

3. Les fonds d'assistance internationale devraient être accordés d'une façon plus préventive qu'à ce jour ;

4. Devant le nombre rapidement croissant de biens inscrits sur la Liste, en particulier de sites culturels, une réflexion fondamentale sur la notion même de site du patrimoine mondial devrait être engagée afin d'assurer la crédibilité de la Liste.

I.9 Mme Arizpe a souligné le besoin d'entreprendre, vingt-cinq ans après l'adoption de la Convention, une réflexion approfondie sur le concept même de patrimoine mondial, souhaitant que la Convention demeure une des figures exemplaires de l'unité de l'être humain et de la solidarité humaine.

I.10 Evoquant le début de la mondialisation, Mme Arizpe a rappelé la nécessité pour tout individu, dans tous les secteurs de la société, de participer à la conservation, de favoriser leurs relations avec l'environnement et d'assurer le maintien d'un sentiment pour le passé. Elle a ajouté qu'il était essentiel de comprendre le patrimoine culturel comme un processus et de savoir qu'avec le classement au patrimoine mondial, les connotations liées au patrimoine pouvaient changer. Elle a observé que le travail associé au patrimoine mondial s'est davantage concentré sur la vénération que sur les significations. Elle a évoqué l'utilisation et l'interprétation grandissantes de la culture comme un motif de contestation. Elle a noté la nécessité d'un débat fondé sur les connaissances qui traiterait de la sauvegarde du patrimoine, vu l'utilisation grandissante des sites fondée sur une approche ethnique.

I.11 En conclusion, Mme Arizpe a observé que lors de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, il faudrait élargir la reconnaissance et la participation de différents secteurs de la société. Il faudrait mobiliser l'imagination et la créativité, particulièrement des jeunes, dans le cadre de cet effort et le patrimoine devrait faire partie des nouvelles formes de production culturelle. Mme Arizpe a suggéré que la conservation du patrimoine mondial mette l'accent sur la coopération plutôt que sur la compétition pour inscrire des sites sur la Liste. Elle a également déclaré que l'UNESCO doit assister les Etats parties à résoudre le paradoxe selon lequel les sites les plus prisés au monde sont aussi les plus vulnérables. En conclusion, Mme Arizpe a informé le Bureau qu'elle allait bientôt quitter l'UNESCO. Elle a déclaré que cela avait été un honneur pour elle de servir la communauté mondiale par son travail sur le patrimoine culturel à l'UNESCO (le discours de Mme Arizpe figure en Annexe III).

I.12 Le Président a remercié M. Badran et Mme Arizpe de leurs messages réfléchis qui soulignaient la dynamique de la situation actuelle de l'application de la *Convention du patrimoine mondial*. Il a ajouté que la mission du patrimoine mondial restait hors d'atteinte. Il a observé que si nous voulons relever les défis, nous devrions faire preuve de solidarité et d'unité pour entreprendre une mission commune. Il a noté que l'on déplorait la forte augmentation du nombre de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et qu'il fallait dans l'avenir lutter pour créer une répartition plus significative des fonds et des ressources en faveur des désavantagés.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

II.1 Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, le Président a mentionné la nécessité pour l'Organe consultatif de se réunir et d'adopter le Rapport du Rapporteur de sa dernière réunion tenue les 29 et 30 avril 1998. Il a été convenu que l'Organe consultatif se réunirait plus tard dans la journée.

II.2 Le Président a informé le Bureau qu'un certain nombre de demandes écrites pour assister à la réunion en tant qu'observateurs avait été reçu d'organisations non gouvernementales. A l'issue du débat détaillé qui a suivi, il a été décidé que les Propriétaires traditionnels du Parc national de Kakadu, Australie (de la Corporation aborigène des Gundjehmi) pouvaient assister à la réunion. Le statut d'observateur a également été accordé au représentant de la Wilderness Society d'Australie.

II.3 Le délégué du Japon a exprimé son accord avec la décision du Bureau mais a demandé que le rapport mentionne sa préoccupation que cette décision ne constitue pas un précédent. Il a suggéré qu'à chaque fois qu'une demande de statut d'observateur est faite, elle soit étudiée en se fondant sur sa pertinence par rapport aux sujets à discuter. Il a plaidé pour une réconciliation fructueuse entre l'efficacité et l'ouverture d'esprit. Le Président a répondu à ces commentaires en soulignant que la décision du Bureau ne constituerait pas un précédent contraignant car le *Règlement intérieur* permet clairement au Comité et à son Bureau de décider de la participation au cas par cas à chaque réunion.

II.4 Le Président a présenté les documents associés à l'adoption de l'ordre du jour et du calendrier (WHC-98/CONF.201/1A, WHC-98/CONF.201/1B.Rev. et WHC-98/CONF.201/INF.2). L'ordre du jour et le calendrier ont été adoptés sans changement.

III. RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES PAR LE SECRETARIAT DEPUIS LA VINGT ET UNIEME SESSION DU COMITE

III.1 M. Bernd von Droste, Directeur du Centre du patrimoine mondial, a fait rapport, en tant que Secrétaire du Comité, sur les activités menées par le Secrétariat depuis la vingt et unième session du Comité. Il s'est référé au document d'information WHC-98/CONF.201/INF.4 et a fait une présentation audiovisuelle qui a mis l'accent sur les principaux axes d'activités entreprises par le Centre en coopération avec des Etats parties, les organismes consultatifs (l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN), d'autres secteurs de l'UNESCO et d'autres partenaires.

III.2 Le Directeur a commencé par annoncer que le Secrétariat avait assuré un suivi immédiat des recommandations de l'audit financier mené en 1997. Il a déclaré que des mesures concrètes avaient été prises pour trouver des solutions à toutes les recommandations de l'auditeur externe.

III.3 Le Directeur a noté que le Suriname et le Togo avaient récemment ratifié la *Convention*, ce qui portait le nombre total d'Etats parties à 153. Il a indiqué que 41 propositions d'inscription au total (7 naturelles, 1 mixte et 32 culturelles) seraient étudiées par le Bureau. En ajoutant que la majorité de ces sites se trouvaient en Europe et en Amérique du Nord, il a signalé la nécessité persistante de corriger les déséquilibres régionaux de la Liste du patrimoine mondial. Il a mentionné un certain nombre de réunions organisées par le Centre dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative. Il a mentionné en particulier la réunion d'experts sur la Stratégie globale pour le patrimoine mondial tenue à Amsterdam en mars 1998 généreusement organisée par le gouvernement néerlandais (WHC-98/CONF.201/INF.9). Il a également évoqué la réunion de Stratégie globale sur la patrimoine culturel des Caraïbes, la réunion sur la *Convention du patrimoine mondial* à la Martinique et la réunion sur les paysages culturels des Andes tenue à Arequipa, Pérou.

III.4 Le Directeur du Centre a mentionné spécialement la Conférence internationale des maires de villes historiques de Chine et de l'Union européenne tenue à Suzhou, Chine, en avril 1998. Il a évoqué l'adoption par les maires de la " Déclaration de Suzhou " concernant la préservation de quartiers urbains historiques. M. von Droste a adressé ses remerciements aux autorités françaises et chinoises qui avaient financé la réunion et lui avaient apporté leur soutien, ainsi qu'à l'Union européenne et au groupe L'Oréal pour leurs contributions financières.

III.5 En passant en revue un certain nombre de réunions régionales et thématiques récentes, M. von Droste a évoqué sa participation et celle du Président du Comité à la Conférence intergouvernementale de consultation sur le Projet de Convention européenne du paysage tenue à Florence en avril 1998. Il a également mentionné l'Atelier sur le rôle des communautés locales dans la gestion du patrimoine mondial naturel, tenu en Thaïlande en janvier 1998 et il a remercié l'Agence japonaise pour l'Environnement de son soutien financier pour cette réunion.

III.6 Le Directeur a évoqué les efforts de coopération multilatérale visant à accroître le nombre d'Etats parties dans le Pacifique. Il a mentionné particulièrement la collaboration accrue avec le SPREP (Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud), la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Pour ce qui est de l'Afrique, autre région sous-représentée sur la Liste du patrimoine mondial, il a souligné les conclusions de la réunion d'experts tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, en mars 1998 et il a informé le Bureau du nouveau programme Afrique 2009 qui vise

à créer les conditions d'une préservation durable du patrimoine culturel immobilier de l'Afrique sub-saharienne.

III.7 M. von Droste a cité en exemple une réunion nationale sur le patrimoine mondial tenue au Cap, Afrique du Sud, en mars 1998. Il a adressé ses remerciements au Bureau nordique du patrimoine mondial pour avoir fourni son soutien à cette réunion ainsi qu'à d'autres activités en Afrique. Le Directeur a annoncé que le Centre avait participé à la troisième réunion des hautes parties contractantes à la Convention de La Haye et participerait à la prochaine réunion d'experts gouvernementaux sur le projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Le Directeur s'est également référé à la réunion tenue entre les organismes consultatifs et le Centre au début du mois de février 1998.

III.8 Le Directeur a mentionné le grand nombre de rapports sur l'état de conservation à étudier par le Bureau. Il a également évoqué un atelier sur le patrimoine naturel tenu à Santa Maria, Colombie, (mai 1997), à partir duquel on réalise actuellement un rapport de synthèse sur l'état de conservation de dix-huit sites naturels dans onze pays. Un atelier d'experts, tenu en Uruguay en mars 1998, a mis au point des indicateurs de mesure de l'état de conservation de villes historiques de la région. Une réunion nationale de directeurs du patrimoine culturel et naturel et de gestionnaires de tous les sites du patrimoine mondial du Pérou, tenue à Cuzco en mai 1998, fournit un modèle pour d'autres Etats parties sur la manière de procéder au niveau national pour lancer le processus de soumission de rapports périodiques.

III.9 Le Directeur a mentionné brièvement les menaces auxquelles sont confrontés les sites du patrimoine mondial de Machupicchu (Pérou), Butrinti (Albanie), la Vallée de Kathmandu (Népal), le Parc national de Doñana (Espagne) et Anjar (Liban). Il a évoqué l'adoption de la Législation spéciale pour les Galapagos et une réunion récente avec la délégation équatorienne au cours de laquelle lui-même et le Président avaient exprimé leurs félicitations pour ces mesures positives en faveur de la conservation des Iles Galapagos, Equateur.

III.10 M. von Droste a montré un graphique qui illustre clairement le nombre de demandes approuvées pour chacune des cinq catégories d'assistance internationale (assistance préparatoire, coopération technique, formation, activités promotionnelles et assistance d'urgence). Il a noté en particulier le petit nombre de demandes pour des activités promotionnelles et le fait que le budget de l'assistance d'urgence avait été dépensé en totalité. Il a donné des détails sur la mise en œuvre de chacune des catégories d'assistance internationale et des exemples de demandes récentes.

III.11 Le Directeur a conclu en mentionnant l'étude du groupe d'experts récemment menée sur l'Infrastructure des données et de l'information du Centre du patrimoine mondial, pour laquelle le Centre cherchait le soutien financier d'Etats parties afin d'en mettre en œuvre les recommandations. Il a montré un exemple de l'archivage électronique des propositions d'inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial et a indiqué que deux numéros de la *Revue du Patrimoine mondial* et deux numéros de *La Lettre du patrimoine mondial* avaient été publiés depuis la vingt et unième session du Comité. Enfin, le Directeur a mentionné la poursuite de la mise en œuvre avec succès du Projet éducatif de l'UNESCO sur le patrimoine mondial et les jeunes, rendu possible grâce à un soutien financier de la Fondation Rhône-Poulenc et de la NORAD. Il a fait particulièrement allusion à la prochaine publication du kit éducatif sur le patrimoine mondial destiné aux enseignants intitulé *Le patrimoine mondial aux mains des jeunes*. Il a également mentionné un Forum des jeunes sur le patrimoine mondial prévu sur l'Ile de Gorée au Sénégal et à une initiative d'organisation d'un séminaire sous-régional de formation des

enseignants sur l'éducation relative au patrimoine mondial qui bénéficie d'une contribution financière de la NORAD.

III.12 A la demande du Président, le directeur de la Division CLT/CH a présenté aux membres du Bureau les résultats d'un certain nombre d'activités entreprises sur les sites du patrimoine mondial durant le premier semestre 1998. Une mission organisée par le Centre du patrimoine mondial, conformément à une décision adoptée à la vingt et unième session du Comité du patrimoine mondial, lui a permis de visiter Axoum et Lalibela, en Ethiopie, en compagnie du patriarche de l'Eglise orthodoxe et du directeur du patrimoine. La mission a permis d'aborder le programme financé par l'Union européenne pour la protection des églises rupestres de Lalibela et de préciser aux autorités éthiopiennes et au Représentant de l'Union européenne les exigences formulées par le Comité du patrimoine mondial à Naples. Au Cambodge, le Directeur général s'est fait représenter à la fois à la réunion du comité quadripartite (fin mars) et à celle du Comité international de coordination co-présidé par la France et le Japon. Ces deux réunions ont été l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement des projets et de formuler des recommandations pour le renforcement de l'autorité de l'APSARA. Un rapport de la Division du patrimoine culturel sur les activités marquantes entreprises sur les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de décembre 1997 à juin 1998 a été distribué comme document d'information WHC-98/CONF.201/INF.13.

III.13 En Egypte, la réunion du 16 au 20 mai 1998 du Comité Exécutif pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée de la Civilisation égyptienne au Caire a eu l'occasion d'évoquer la situation des sites du patrimoine mondial à la fois à Philae et autour du lac Nasser et dans le centre historique du Caire où sera implanté le futur musée. Au Luxembourg, une mission a été sollicitée le 11 juin 1998 par le Ministre de la Culture pour étudier les questions posées par l'aménagement du Musée de la Forteresse au Fort Thungen et sa liaison avec le projet du futur Musée d'art moderne.

III.14 Le Président a remercié M. von Droste et M. Bouchenaki de leurs exposés. Le délégué du Japon a félicité l'UNESCO pour la réunion de l'ICC sur Angkor et lui a adressé ses compliments d'avoir surmonté les problèmes administratifs considérables du bureau de Phnom Penh. En ce qui concerne les activités promotionnelles, il a indiqué qu'un accord entre le Centre et l'Osaka Junior Chamber Inc. allait bientôt être conclu et il espérait qu'un Forum de jeunes sur le patrimoine mondial se tiendrait juste après la session du Comité au Japon à la fin de l'année.

III.15 Le Délégué du Bénin a remercié M. Badran, Mme Arizpe et le Directeur du Centre de leurs exposés. Il a félicité le Centre des progrès réalisés dans la résolution du problème du petit nombre de sites d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial. Il a demandé quand une synthèse de ce travail serait disponible. Le Directeur du Centre a répondu qu'une synthèse du travail réalisé à ce jour sur la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative serait fournie à la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial.

IV. METHODOLOGIE ET PROCEDURES POUR LA SOUMISSION DE RAPPORTS PERIODIQUES

IV.1 La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO a invité le Comité du patrimoine mondial à « définir la périodicité, la forme, la nature et l'importance de la soumission périodique de rapports sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et à étudier ces rapports et à réagir dans le respect du

principe de la souveraineté des Etats. » Par la suite, le Comité du patrimoine mondial à sa vingt et unième session, a demandé au Bureau de recommander une décision concernant le format pour la soumission de rapports périodiques et le traitement et l'examen de ces rapports ainsi que la réponse à leur apporter.

IV.2 Le Secrétariat a présenté le document de travail WHC-98/CONF.201/2 contenant des projets de format des rapports périodiques sur l'application de la Convention du patrimoine mondial, et des notes explicatives jointes, et a invité les membres du Bureau à faire des commentaires et des observations.

IV.3 Le Secrétariat a donné un bref aperçu de la structure et du contenu des rapports périodiques qui comprendraient deux parties : la section I sur l'application d'articles pertinents de la Convention du patrimoine mondial, et la section II sur l'état de conservation de biens spécifiques du patrimoine mondial situés sur le territoire de l'Etat partie. Il a présenté par ailleurs un scénario possible pour la préparation et l'examen de rapports périodiques par région sur la base d'un cycle de six ans.

IV.4 Dans ce contexte, le Secrétariat a particulièrement attiré l'attention des participants sur le soutien apporté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa vingt et unième session à une approche régionale pour l'examen des rapports périodiques, comme cela a déjà été proposé au paragraphe 72 des Orientations. Cela serait un moyen de favoriser la coopération régionale et d'identifier des besoins spécifiques pour la coopération internationale en faveur du patrimoine mondial. En ce sens, l'examen des rapports par le Comité ne constituerait qu'une partie d'un processus participatif réalisé dans la région concernée et avec son concours. Ce processus devrait être conçu spécifiquement par et pour chaque région et devrait inclure des questions comme : un soutien aux Etats parties pour la préparation des rapports périodiques, accordé sur demande ; l'échange d'informations entre Etats parties ; l'examen approprié des rapports périodiques ; la définition de besoins spécifiques et la préparation d'un rapport de synthèse. Le résultat de ce processus – un rapport régional sur l'état du patrimoine mondial – serait alors présenté au Comité du patrimoine mondial pour examen et réponse.

IV.5 En ce qui concerne le format et les notes explicatives, les débats se sont concentrés sur l'état de conservation de biens spécifiques du patrimoine mondial et particulièrement sur la déclaration de valeur. Cette notion a été considérée comme l'élément essentiel du rapport sur l'état de conservation et la base de la gestion du bien. L'ICOMOS a exprimé ses réserves sur le fait que l'Etat partie pourrait proposer une nouvelle déclaration de valeur ou une déclaration révisée. Cependant, l'ICCROM et l'UICN ainsi que plusieurs délégués, ont observé qu'un réexamen de la déclaration de valeur pourrait s'avérer opportun en raison d'éléments nouveaux ou d'une nouvelle interprétation des valeurs du bien, ou en cas d'une révision des critères de classement sur la Liste du patrimoine mondial. On a notamment évoqué le cas de l'Australie qui entreprend actuellement un réexamen systématique des valeurs de ses biens du patrimoine mondial.

IV.6 Les participants se sont montrés préoccupés des implications logistiques de la soumission de rapports périodiques pour les Etats parties, ainsi que pour le Secrétariat et le Comité du patrimoine mondial. Il a été suggéré de porter une attention particulière à cet aspect lors de la recherche des différentes options pour le traitement, le processus d'étude et la préparation et l'examen d'un rapport de synthèse. Il a été noté qu'une approche régionale favoriserait la collaboration et l'échange d'expériences entre Etats parties dans un contexte régional, alors qu'une approche chronologique se concentrerait sur les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial jusqu'à une certaine date et diminuerait le volume de travail particulièrement durant le

premier cycle de soumission de rapports. Le Bureau a pris note de cette préférence de l'ICOMOS qui a été appuyée par un Etat partie et il a décidé de continuer à réfléchir sur cette idée.

IV.7 Le Bureau a également attiré l'attention des participants sur la suggestion faite à la vingt et unième session du Comité d'étudier la relation entre l'allocation d'assistance internationale et la conformité aux exigences de la soumission de rapports périodiques. Le paragraphe 117 des Orientations établit des conditions d'octroi d'assistance internationale. Le Comité pourrait poser la soumission de rapports périodiques comme condition d'octroi d'assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial.

IV.8 En concluant le débat, le Bureau a pris note avec satisfaction du travail fait par le Centre du patrimoine mondial. Il a demandé au Centre d'étudier plus en détail différents scénarios pour le traitement, le processus d'étude et l'examen des rapports périodiques. Il a chargé le Centre de continuer à peaufiner le document en collaboration avec les organismes consultatifs et à partir des commentaires et des observations faits par le Bureau pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa vingt-deuxième session.

V. ETAT DE CONSERVATION DE BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

A. Rapports sur l'état de conservation de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril

PATRIMOINE NATUREL

V.1 Le Bureau a étudié des rapports sur l'état de conservation de treize des quinze biens naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il a été informé qu'aucune nouvelle information n'avait été reçue sur les deux sites naturels du patrimoine mondial des Etats-Unis d'Amérique – les Parcs nationaux des Everglades et de Yellowstone. Des informations actualisées sur l'état de conservation de ces deux sites, fondées sur les rapports demandés à l'Etat partie pour le 15 septembre 1998 et qui devraient être reçus avant cette date, seront soumises à la vingt-deuxième session du Comité à Kyoto, Japon, du 30 novembre au 5 décembre 1998.

V.2 Réserve naturelle de Srébarna (Bulgarie)

Le Bureau a rappelé que le Comité, à sa dix-neuvième session (Berlin, 1995), avait demandé aux autorités bulgares de présenter en 1998 un rapport de situation sur les mesures prises pour limiter les menaces pesant sur l'intégrité de ce site. Le Bureau a par conséquent demandé aux autorités bulgares de présenter ce rapport au Centre avant le 15 septembre 1998, et à l'UICN de l'étudier et de faire des recommandations à la vingt-deuxième session du Comité.

Le Bureau a suggéré que l'Etat partie envisage d'inviter une mission de l'UICN sur le site pour vérifier les résultats des mesures entreprises pour limiter les menaces pesant sur l'intégrité de Srébarna. Il a autorisé le Centre à fournir des fonds à l'UICN, provenant du budget de suivi approuvée par le Comité pour la région européenne à sa dernière session (décembre 1997), afin de permettre à l'UICN d'entreprendre une telle mission.

V.3 Parc national Sangay (Equateur)

Le Bureau a noté qu'à sa dernière session, le Comité avait été informé que la colonisation et les modestes activités d'exploitation minière avaient été arrêtées, que la dernière main était sur le point d'être mise à un nouveau plan de gestion et que plusieurs projets de conservation financés par le WWF avaient été lancés. Le Comité avait également engagé le Centre, en collaboration avec l'UICN et avec l'accord de l'Etat partie et si possible le soutien du WWF, de planifier et organiser une visite sur le site afin de répondre au problème posé par le projet de construction de la route Guamote-Macos et aux autres menaces pesant sur l'intégrité du site.

Le Bureau a appris que l'UICN a reçu du WWF de très amples informations au sujet du site et qu'une visite sur le terrain n'avait pas été jugée nécessaire pour l'heure. Il a noté que la construction actuelle de la route Guamote-Macos est le principal problème auquel est confronté le Parc. Cette route est construite principalement à des fins stratégiques et n'a pas fait l'objet d'une évaluation d'impact environnemental en dépit des demandes du Comité. Le chantier avance lentement mais cause de très graves dommages à l'environnement. Bien qu'un court tronçon seulement de la route soit situé à l'intérieur du site du patrimoine mondial, le reste de son tracé dessine la limite sud du Parc. Tout en se disant préoccupé par l'opinion de l'UICN selon laquelle l'achèvement de la route est sans doute inévitable, le Bureau a approuvé les recommandations de l'UICN et a :

- (i) recommandé que le Comité maintienne l'inscription de Sangay sur la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- (ii) vivement encouragé le Gouvernement de l'Equateur à améliorer les normes de construction de la route Guamote-Macos et à prendre des mesures correctives sur les portions de la route où l'environnement a subi des dégradations ;
- (iii) prié le Gouvernement d'achever le plan de gestion depuis longtemps en souffrance, en vue en particulier de faire le point sur la présence croissante de bétail dans le Parc ;
- (iv) invité le Gouvernement à clarifier certains rapports non confirmés faisant état de l'octroi d'une quelconque concession à des fins de prospection pétrolière dans une partie du Parc ; et
- (v) félicité le Gouvernement des Pays-Bas de ses efforts pour aider l'organisme équatorien officiellement responsable de la gestion du Parc, l'INEFAN, et pour améliorer la protection du site en coopérant avec Fundación Natura Ecuador.

V.4 Parc national du Simen (Ethiopie)

Le Bureau a rappelé que les autorités régionales de Bahir Dar, où est situé le Parc national du Simen, avaient fait part de leur désaccord avec la décision prise par le Comité, à sa vingtième session (Mérida, 1996), d'inclure le Simen sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il a noté avec satisfaction les efforts consentis par le Département éthiopien de la faune sauvage et des parcs nationaux et par le Bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba en vue de fournir davantage d'informations aux autorités de Bahir Dar sur la signification et les conséquences de la décision du Comité d'inclure le Simen sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le Bureau a encouragé le Centre à coopérer avec les autorités éthiopiennes et le Bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba afin de continuer d'inciter les autorités de Bahir Dar à considérer cette décision sous un jour positif et d'organiser, le plus tôt possible, l'atelier devant réunir les différents partenaires pour lequel le Comité avait approuvé en 1996 une somme de 30 000 dollars des

E.-U. Le Bureau a recommandé que le Comité maintienne l'inscription du Simen sur la Liste du patrimoine mondial en péril et a autorisé le Président à allouer une nouvelle fois la somme de 30 000 dollars au titre du budget de 1998 pour la coopération technique dans le cas où l'atelier pourrait être organisé.

V.5 Réserve naturelle du mont Nimba (Guinée/Côte d'Ivoire)

Le Bureau a rappelé que le Comité, à sa dernière session, avait invité l'Etat partie (la Guinée) et le Centre à contacter les compagnies minières envisageant l'exploitation d'une mine de fer dans le voisinage de la Réserve afin d'obtenir des informations plus détaillées sur leur intérêt et leur volonté de créer une fondation internationale pour la conservation du mont Nimba. Le Bureau a été informé de l'intention du Secrétariat de participer, le 25 juin 1998, à une réunion organisée conjointement par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et un certain nombre de fondations françaises sur le thème "Rôle des fondations et trusts dans la gestion du patrimoine culturel et naturel". En outre, le Bureau a noté que le Centre mettait en œuvre un projet visant à équiper la Réserve d'un laboratoire d'hydrologie en utilisant la somme de 20 000 dollars des E.-U. approuvée par le Président en 1997.

Le Bureau a prié le Secrétariat de faire rapport au Comité à sa vingt-deuxième session sur les résultats de sa participation à la réunion organisée par le CNRS et les fondations françaises et sur la faisabilité de la création d'une fondation pour le mont Nimba. Il a recommandé que le Comité maintienne l'inscription du mont Nimba sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

V.6 Réserve de la biosphère Rio Platano (Honduras)

Le Bureau a rappelé que le Comité avait inscrit ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1996 et prié l'Etat partie d'appliquer le plan d'action correctif en onze points qui avait été approuvé par le Ministre de l'environnement du Honduras. Le Bureau a noté qu'un plan de gestion est en cours d'élaboration grâce à une contribution d'un montant de 30 000 dollars des E.-U. du Fonds du patrimoine mondial, dans le cadre d'un projet à grande échelle visant à renforcer les activités de conservation de Rio Platano financé par GTZ-KFW (Allemagne). En outre, l'UICN a informé le Bureau qu'il avait été proposé d'entreprendre un projet de mise en valeur hydro-électrique (Pataca II) à proximité de la Réserve. Un cahier des charges a été rédigé en vue de la réalisation d'un projet d'évaluation d'impact écologique ; entre autres impacts potentiels, le projet entraînerait l'ouverture de nouvelles routes d'accès, une réduction du débit de l'eau en aval et la dégradation de sa qualité, et la perte des valeurs du site du point de vue du panorama et de la biodiversité.

Le Bureau a prié instamment l'UICN et le Centre de chercher à obtenir des informations plus détaillées concernant le projet de centrale hydro-électrique et de faire rapport au Comité à sa vingt-deuxième session. Il a recommandé que le Comité maintienne l'inscription de ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril en attendant l'examen de son état de conservation prévu pour l'année 1999.

V.7 Sanctuaire de faune de Manas (Inde)

Le Bureau a rappelé que le Comité, à sa dernière session, avait pris note de la mise en route, par le Ministère de l'environnement et des forêts (MOEF) de l'Inde et les autorités de l'Etat d'Assam, d'un plan de réhabilitation d'une durée de deux-trois ans d'un coût total estimé à 2 135 000 dollars des E.-U., que l'Etat partie avait demandé au Fonds du patrimoine mondial de financer à hauteur de 235 000 dollars au titre de l'assistance d'urgence. Le

Comité était satisfait de l'utilisation de la première tranche de 75 000 dollars, approuvée par le Bureau à sa vingt et unième session en juin 1997. Cette somme avait servi à l'achat de trois véhicules, de deux bateaux et de 55 postes de communication sans fil. A sa dernière session, le Bureau avait approuvé, au titre de l'assistance d'urgence, une deuxième tranche de 90 000 dollars destinée à couvrir les coûts de deux bateaux en fibres de bois, de 400 équipements de patrouille et de la construction de bâtiments destinés à abriter des stations de gardes mobiles et à loger le personnel du Parc. Le Bureau a noté que la mise en œuvre du plan de réhabilitation progressait de manière satisfaisante, en dépit de retards dans les activités de construction dus à une saison des moussons inhabituellement précoce, et que les conditions s'amélioraient concernant la conservation et la gestion du site.

Le Bureau a invité le Centre et l'UICN à continuer de suivre la mise en œuvre du plan de réhabilitation et de soumettre au Comité, à sa vingt-deuxième session en novembre-décembre 1998, un rapport sur l'état d'avancement de ce plan, précisant l'utilisation qui était faite du montant de 90 000 dollars approuvé par le Comité à sa dernière session à Naples. Il a recommandé que le Comité maintienne l'inscription de ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

V.8 Réserves naturelles de l'Air et du Ténére (Niger)

Le Bureau a rappelé qu'à ses vingtième et vingt et unième sessions (tenues respectivement à Mérida en 1996 et à Naples en 1997), le Comité avait approuvé l'envoi d'une mission sur le site en vue : d'évaluer l'état de conservation du site ; de déterminer les incidences des principales menaces ; de comparer les données et les informations réunies au sujet de la Réserve avant et après son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril (1992) ; d'élaborer un plan d'action à long terme pour la protection du site avec l'aide du personnel de l'UICN travaillant sur le terrain ; et de rédiger un rapport détaillé qui serait présenté au Comité à sa vingt-deuxième session. Malgré la signature avec le Ministère de l'énergie hydraulique et de l'environnement d'un contrat, d'un montant de 22 000 dollars des E.-U., prévoyant l'organisation de cette mission en février-mars 1998, la mission avait dû être ajournée, le Coordonateur résident de l'Office des Nations Unies à Niamey n'ayant pas donné le feu vert sur le plan de la sécurité. Le Bureau a toutefois été informé que ce feu vert avait finalement été donné à la mi-juin 1998, et que la mission envisagée pourrait à présent se dérouler sans plus de retards.

Le Bureau a recommandé au Centre et à l'UICN de coopérer pour l'envoi d'une mission sur le terrain et de rédiger un rapport détaillé sur l'état de conservation du site et un plan d'action à long terme, assorti de recommandations. Ces recommandations, qui seraient présentées pour examen au Comité à sa vingt-deuxième session, devraient se prononcer sur l'opportunité de maintenir ou non l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

V.9 Parc national du Manovo-Gounda St. Floris (République centrafricaine)

Le Bureau a rappelé que le Comité, à sa dernière session, s'était montré sérieusement préoccupé du braconnage incontrôlé commis par des groupes armés qui avait entraîné la mort de quatre membres du personnel du Parc en 1997 et avait décimé plus de 80 % des populations de faune sauvage du Parc. La détérioration des conditions de sécurité avait arrêté le flux touristique. Le Comité avait salué les efforts du gouvernement centrafricain visant à confier la responsabilité de la gestion du site à une fondation privée et il avait chargé le Centre et l'UICN de prendre contact avec l'Etat partie et la Fondation pour préparer un rapport détaillé sur l'état de conservation ainsi qu'un plan de

réhabilitation du site. Le Bureau a noté que l'Etat partie n'avait pas répondu à la lettre du Centre exposant les recommandations faites par le Comité à sa dernière session en décembre 1997.

Le Bureau a renouvelé la demande du Comité selon laquelle le Centre et l'UICN devaient prendre contact avec l'Etat partie et la Fondation pour préparer un rapport détaillé sur l'état de conservation du site et un plan pour sa réhabilitation et il a recommandé que le Comité maintienne ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

V.10 Sites du patrimoine mondial de la République démocratique du Congo (RDC)

Parc national des Virunga

Parc national de la Garamba

Parc national de Kahuzi-Biega

Réserve de faune à okapis

Le Bureau a rappelé que le Comité avait déclaré les quatre sites considérés patrimoine naturel en péril durant la période comprise entre 1994 et 1997 où le pays avait souffert de la guerre et des conflits civils. Après examen du rapport du Secrétariat, basé sur les rapports transmis par l'UICN et d'autres organisations non gouvernementales internationales partenaires, le Bureau a décidé :

- i. de réaffirmer les préoccupations du Comité concernant la conservation et la gestion des quatre sites, en recommandant au Comité de maintenir l'inscription des quatre sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril ; le Bureau a toutefois noté que la situation politique se stabilisait dans le pays et que l'impact de la période de guerre sur certaines espèces de la faune sauvage, telle que la population de rhinocéros du Parc national de la Garamba, avait été moins grave qu'on ne l'avait précédemment pensé ;
- ii. de prier le Secrétariat de collaborer avec la Délégation permanente de l'Etat partie auprès de l'UNESCO à propos de la lettre du Centre décrivant les recommandations formulées par le Comité à sa dernière session à Naples, y compris l'envoi sur le terrain d'une mission de l'UNESCO de haut niveau conduite par le Président du Comité du patrimoine mondial, en attirant l'attention sur ces recommandations durant la réunion entre la Délégation permanente et le Secrétariat de l'UNESCO prévue pour le 25 juin 1998, de façon à obtenir des réponses officielles ;
- iii. d'inviter instamment le Centre et l'UICN à poursuivre leur coopération avec des ONG telles que le WWF et la WCS (Société de préservation de la faune sauvage) en vue de suivre en permanence l'état de conservation des sites et de s'assurer que les deux véhicules achetés pour les Parcs nationaux de la Garamba et de Kahuzi Biega, avec une somme de 45 000 dollars des E.-U. approuvée par le Comité à Naples, seraient livrés dans de bonnes conditions le plus rapidement possible ;
- iv. de prier le Président du Comité d'autoriser le Centre, sous réserve que celui-ci ait reçu les preuves de la bonne fin du transfert et de la livraison d'un véhicule à chacun des deux parcs nationaux, d'utiliser une somme supplémentaire de 45 000 dollars des E.-U. pour l'achat, le transfert et la livraison d'un véhicule à chacun des deux sites des Virunga et de la Réserve à okapis, conformément à la recommandation formulée par le Comité à sa dernière session ; et

- v. de réfléchir à la reconstitution de l'allocation au titre de l'aide d'urgence d'un montant de 500 000 dollars des E.-U. approuvée pour 1998 par le Comité à sa dernière session à Naples, et déjà épuisée, au cours du débat sur les demandes d'assistance internationale (point 8 de l'ordre du jour), de manière que le Président du Comité puisse étudier l'opportunité d'appuyer les demandes additionnelles soumises par la République démocratique du Congo en vue d'entreprendre des études scientifiques en coopération avec des organisations internationales non gouvernementales, pour évaluer les impacts de la guerre sur certaines espèces du Parc national de Kahuzi-Biega choisies comme indicateurs.

V.11 Parc national de l'Ichkeul (Tunisie)

Le Bureau a rappelé que le Comité avait inscrit l'Ichkeul sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1996 et invité les autorités tunisiennes à proposer un programme de mesures correctives en vue de remédier à la dégradation du site. Il a mis celles-ci en garde contre la possibilité que le site soit radié de la Liste du patrimoine mondial si sa réhabilitation se révélait impossible. A l'issue du débat auquel a donné lieu le "Rapport sur le programme d'action pour la sauvegarde du Parc national de l'Ichkeul" soumis par le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, qui avait fait l'objet d'une analyse critique de l'UICN et du Secrétariat de la Convention Ramsar, le Comité, à sa dernière session, a pressé l'Etat partie de donner suite aux recommandations d'une mission Ramsar entreprise antérieurement en 1997 et de soumettre au Comité, à sa vingt-troisième session en 1999, un rapport sur les mesures préventives adoptées.

Le Bureau a été saisi d'un rapport de l'UICN contenant des données techniques d'où il ressortait que le degré de salinité des eaux du lac avait peut-être atteint un niveau excessif et que les chances de restaurer les valeurs de patrimoine mondial du site risquaient de s'évanouir rapidement. L'UICN s'est déclarée préoccupée par le rythme et l'efficacité de la mise en œuvre du programme de réhabilitation par l'Etat partie.

L'observateur de la Tunisie a informé le Bureau de plusieurs mesures prises par son Gouvernement pour retenir les eaux douces dans les lacs tout au long de l'année et en réduire ainsi la salinité. En particulier, il a décrit de manière détaillée les réparations apportées aux vannes contrôlant l'entrée de l'eau douce dans le lac et l'alimentation de ce dernier en eau douce provenant d'un barrage récemment construit en vue d'en renforcer la conservation, ainsi que pour répondre aux besoins des habitants en matière d'irrigation et d'approvisionnement en eau, et plusieurs mesures d'incitation économique conçues pour réduire la dépendance des habitants à l'égard des ressources de la montagne voisine, qui fait partie d'une zone d'où les eaux ruissellent jusqu'au lac. L'observateur de la Tunisie a également fait observer que son Gouvernement surveillait étroitement le nombre d'oiseaux migrateurs arrivant sur le site durant l'hiver européen en vue d'évaluer dans quelle mesure l'Ichkeul demeurerait un site d'importance internationale pour ces oiseaux. Il a également contesté certaines des données présentées par l'UICN au Bureau.

Le Bureau a recommandé que le Comité maintienne l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en péril et s'est dit préoccupé quant à la possibilité de réhabiliter effectivement ce site. Le Bureau a prié instamment l'Etat partie de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace du programme de réhabilitation de l'Ichkeul. Il a recommandé au Comité de laisser du temps pour la mise en œuvre du programme et a une nouvelle fois invité l'Etat partie à

soumettre au Comité, à sa vingt-troisième session en 1999, un rapport détaillé sur les résultats de cette mise en œuvre.

De plus, le Bureau a demandé au Centre de coopérer avec l'Etat partie pour l'envoi d'une mission d'experts sur le site, à l'exemple de celle qui avait été organisée aux Galapagos en 1995, en vue d'entreprendre un examen approfondi de l'état de conservation du site. Le Bureau a pris note de l'observation formulée par l'un de ses membres qui a relevé que la proposition initiale d'inscription de l'Ichkeul sur la Liste du patrimoine mondial, soumise en 1979, ne contenait pas de données de base suffisantes pour apprécier les résultats du programme de réhabilitation en cours. Le Bureau a recommandé en conséquence que la mission d'experts réunisse les indispensables données et informations de base, et prépare un rapport sur le bien-fondé des mesures de conservation prises et en propose éventuellement de nouvelles si l'état de conservation du site l'exige. Il a également recommandé la rédaction d'une déclaration des valeurs du patrimoine mondial du site, qui pourrait servir de cadre pour une évaluation objective du succès ou de l'échec du programme de réhabilitation actuellement mis en œuvre par l'Etat partie. Au cas où il était constaté que le programme de réhabilitation n'avait pas réussi à restaurer les valeurs de patrimoine mondial de l'Ichkeul, des mesures devraient être prises en vue de son éventuelle radiation de la Liste du patrimoine mondial, en application des paragraphes 89 (iii) et 50 (d) des Orientations. Toutefois, si le Bureau avait suggéré d'organiser une mission d'experts, c'était dans l'intention de prendre également en considération la possibilité de mettre sur pied un programme de réhabilitation amélioré de l'Ichkeul et de conserver à ce dernier son statut de site du patrimoine mondial.

PATRIMOINE CULTUREL

V.12. Le Bureau a examiné les rapports sur l'état de conservation de cinq biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

V.13 Butrinti (Albanie)

Le Bureau s'est félicité de l'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives à Butrinti et du début du processus qui devrait mener à l'adoption d'un plan de gestion du site. Il a recommandé de porter toute l'attention nécessaire au problème du trafic illicite d'objets archéologiques provenant de Butrinti ainsi que sur celui des constructions non autorisées dans le voisinage du site.

L'observateur de la Grèce a répété tout l'intérêt manifesté par son pays pour y collaborer et fournir un avis autorisé pour la préservation de Butrinti.

Le Bureau a demandé au Secrétariat de soumettre un rapport d'avancement à la vingt-deuxième session du Comité.

V.14 Angkor (Cambodge)

Le Bureau s'est déclaré satisfait du rapport du Secrétariat et des efforts permanents de l'UNESCO pour mobiliser la communauté internationale pour la protection, la préservation et la présentation du site d'Angkor, spécialement par l'intermédiaire du Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor.

Le Bureau a toutefois demandé à l'UNESCO de poursuivre son travail de renforcement des activités de formation pour développer les capacités locales et nationales, en particulier en ce qui concerne des mesures pour empêcher et prévenir le trafic

illicite de biens culturels. A cet égard, alarmé par des reportages sur le pillage présumé de biens culturels de sites d'importance nationale, le Bureau a prié l'Etat partie de présenter un rapport à la vingt-deuxième session du Comité. Ce rapport devrait résumer les initiatives prises pour préparer un inventaire national des biens culturels et les mesures juridiques et de contrôle adoptées par le gouvernement pour protéger les biens culturels d'Angkor et d'autres sites figurant sur la Liste indicative.

Le Bureau a souligné le besoin important de lutter contre le trafic illicite de biens culturels, non seulement au niveau national mais aussi au niveau international. A cette fin, le Bureau a incité les Etats membres de l'UNESCO à ratifier les instruments juridiques existants pour empêcher le trafic illicite de biens culturels, tels que la *Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* (1970) et la *Convention sur les objets culturels volés ou illégalement exportés* (1995).

V.15 Vieille ville de Dubrovnik (Croatie)

Le Secrétariat a informé le Bureau que les autorités croates avaient soumis un rapport fourni sur l'état de conservation de Dubrovnik et demandé au Comité de retirer la Vieille ville de Dubrovnik de la Liste du patrimoine mondial en péril. L'ICOMOS a informé le Bureau qu'il avait été fortement impressionné par les travaux de restauration entrepris à Dubrovnik et qu'il appuyait fermement la demande faite par la Croatie.

Le Bureau a félicité les autorités croates de l'avancement réalisé dans la restauration et la réhabilitation de la ville. Le Bureau a décidé avec une grande satisfaction de recommander au Comité de retirer Dubrovnik de la Liste du patrimoine mondial en péril.

V.16 Fort de Bahla (Oman)

Ayant pris note du rapport du Secrétariat concernant la situation au Fort de Bahla, le Bureau a remercié les autorités omanaises de leurs efforts de sauvegarde du site. Toutefois, considérant l'importante détérioration du monument, le Bureau a prié les autorités omanaises de poursuivre leur collaboration avec l'expert international et d'informer le Comité de l'évolution de la situation, par l'intermédiaire du Secrétariat. A ce sujet, il a approuvé le maintien de la coopération fondée sur une participation aux coûts, comme il a été convenu précédemment, afin de poursuivre la réhabilitation et de préparer un plan de gestion du site. Il a également recommandé de commencer rapidement l'étude hydrographique jugée urgente.

V.17 Zone archéologique de Chan Chan (Pérou)

Le Bureau a félicité le gouvernement péruvien de son initiative de préparer un plan de gestion pour la Zone archéologique de Chan Chan. Il a prié le gouvernement de présenter un second rapport sur l'avancement réalisé à cet égard d'ici le 15 septembre 1998, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa vingt-deuxième session. Le Bureau a en outre prié le gouvernement d'informer le Comité de l'impact du phénomène El Niño et de lui fournir une évaluation de l'efficacité des mesures d'urgence qui ont été prises.

B. Rapports sur l'état de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

PATRIMOINE NATUREL

V.18 La Grande Barrière (Australie)

A sa vingt et unième session extraordinaire en novembre 1997, le Bureau a prié les autorités australiennes de fournir des informations spécifiques sur les résultats de l'étude financière de la Direction du Parc marin de la Grande Barrière (GBRMPA). Le Bureau a noté que le ministre australien de l'Environnement a informé le Centre de l'achèvement de cette étude financière et lui a indiqué que de nouvelles informations détaillées sur les recommandations de cette étude seront communiquées au Centre dès que le gouvernement les aura étudiées et aura pris les décisions appropriées (voir Annexe IV).

L'observateur de l'Australie a informé le Bureau de mesures prises pour traiter d'autres menaces potentielles qui pèsent sur le site et dont plusieurs ONG australiennes ont informé le Centre et le Président du Comité. Ce faisant, elle a fait remarquer que les préoccupations exprimées par les ONG dans leur lettre de décembre 1997 étaient extrêmement vagues, sans preuves concluantes, et qu'il était donc difficile d'y répondre. Elle a toutefois présenté les grands lignes des mesures suivantes qui avaient été prises en indiquant qu'elle avait en fait déjà formulé des commentaires sur la plupart de ces questions :

- Des conditions rigoureuses de respect de l'environnement ont été mises en place pour contrôler les activités d'aménagement de la région d'Hinchinbrook. Le gouvernement australien les a jugées satisfaisantes pour assurer la protection permanente des valeurs de patrimoine mondial de la Grande Barrière ; un plan de développement régional a été mis au point ;
- Une aire protégée spéciale a été créée pour maintenir les populations et habitats des dugongs ;
- Il n'y a actuellement pas de propositions d'exploitation des gisements de schiste bitumineux aux alentours de la Grande Barrière ; la construction d'une usine pilote pour étudier la validité de la récupération du gisement de schiste bitumineux près de Gladstone a fait l'objet d'une étude d'impact environnemental, mais il n'y a pas de plans d'installation de production à grande échelle dans un avenir prévisible ; toute future proposition concernant la mise en route d'une installation commerciale sera soumise à une étude d'impact environnemental et le gouvernement du Commonwealth a clairement fait savoir que l'exploitation ne serait pas permise là où elle pourrait avoir des conséquences nuisibles pour la Grande Barrière. La législation sur le patrimoine mondial en Australie l'emporterait sur toute proposition de ce type de la part des Etats ;
- D'importantes mesures de conservation ont été prises dans le cadre du processus national de planification afin de s'assurer que la gestion des pêcheries de la Grande Barrière respecte les obligations de l'Australie en matière de patrimoine mondial et protège les espèces menacées.
- Une étude des valeurs de la Grande Barrière a été récemment dirigée par M. Bing Lucas. Le dossier de l'étude ajoute des informations sur les valeurs de la Grande Barrière, confirme qu'elles sont bien conservées et fait quelques recommandations utiles pour la planification future.

V.19 Baie Shark - Australie occidentale (Australie)

L'observateur de l'Australie a informé le Bureau que la concession d'un permis de prospection pétrolière par le gouvernement d'Australie occidentale, le 29 novembre 1996, avait été portée à l'attention du gouvernement du Commonwealth en janvier 1997. En Australie, les décisions de délivrance de permis de prospection pétrolière sont prises au niveau du gouvernement de l'Etat. Le gouvernement de l'Etat a semblé ne pas avoir su que la zone pour laquelle était délivré un permis de prospection pétrolière était située dans le périmètre du site du patrimoine mondial. A la suite de l'intervention du gouvernement du Commonwealth d'Australie, l'organisme de protection de l'environnement (EPA) du gouvernement d'Australie occidentale a créé un comité pour évaluer la proposition d'aménagement et préparer des stratégies de protection de l'environnement. L'observateur de l'Australie a assuré le Bureau qu'aucune décision d'autorisation de prospection minière ne serait prise avant l'achèvement de l'évaluation par l'EPA des impacts possibles sur l'environnement et qu'aucun développement de ce type n'aurait lieu s'il menaçait les valeurs du patrimoine mondial.

L'UICN a soulevé une question concernant le rapport soumis par l'Australie où il est fait référence à des autorisations de prospection délivrées par le gouvernement du Queensland qui pourraient avoir des incidences pour la zone de la Grande Barrière et par le gouvernement de l'Australie occidentale concernant une partie de la zone de la Baie Shark inscrite sur la Liste du patrimoine mondial. Tout en prenant note de la déclaration australienne selon laquelle l'exploitation ne serait pas autorisée si elle devait avoir des effets préjudiciables sur les biens du patrimoine mondial et que la législation sur la conservation des biens du patrimoine mondial l'emporterait sur toute action de l'Etat menaçant les valeurs du patrimoine mondial, l'UICN a suggéré que la situation nécessitait une liaison plus étroite avec le gouvernement au sujet de la délivrance de concessions, du fait en particulier qu'elle croyait comprendre qu'aux termes de la législation du Queensland sur les exploitations minières, l'octroi d'une autorisation de prospection entraînait automatiquement le droit à un permis d'exploitation.

V.20 Tropiques humides de Queensland (Australie)

L'observateur de l'Australie a informé le Bureau que le ministre du Commonwealth pour l'Environnement craignant que l'on ait procédé à de l'abattage de bois dans le périmètre du bien du patrimoine mondial, a nommé inspecteur, un haut responsable de l'organisme de gestion des Tropiques humides de Queensland (WTMA), selon la loi sur la conservation des biens du patrimoine mondial (1983). Ce fonctionnaire devait déterminer la nature de tout abattage de végétation qui aurait pu avoir lieu dans des propriétés privées à l'intérieur de la zone de patrimoine mondial.

L'inspecteur a signalé trois cas d'abattage, dont deux à l'intérieur de la zone de patrimoine mondial. Sur ses conseils, le ministre de l'Environnement a jugé que les valeurs de patrimoine mondial n'étaient pas en danger et que ces incidents n'appelaient pas d'autres mesures.

Le Bureau a noté avec satisfaction que le plan de gestion des Tropiques humides de Queensland prendrait effet le 1^{er} septembre 1998. Ce plan retire aux organismes de gestion des terres comme les Conseils locaux et le Département des Ressources naturelles du Queensland, la possibilité d'abattre de la végétation à l'intérieur de la zone de patrimoine mondial sans contrôle du WTMA, et va mettre en place une meilleure coordination entre les actions des différents organismes. Il contribuera à empêcher tout nouvel abattage de végétation dans la zone classée patrimoine mondial.

Le Bureau a noté que l'UICN reçoit une grande quantité de rapports et de déclarations signalant des menaces pesant sur nombre des treize sites du patrimoine mondial d'Australie et qu'elle n'a pas la capacité de les évaluer tous à son Siège en Suisse. Le Bureau a salué l'offre faite par le Comité australien de l'UICN en novembre 1997, d'entreprendre des évaluations annuelles d'un nombre sélectionné de biens et de fournir des rapports aux sessions annuelles du Comité.

Le Bureau a recommandé que l'UICN, en coopération avec son Comité australien, crée un mécanisme permettant d'évaluer en temps voulu le flot permanent d'informations que reçoit le Centre sur l'état de conservation de sites naturels australiens du patrimoine mondial. Cela permettrait de s'assurer que des rapports à jour sur l'état de conservation de la Grande Barrière, de la Baie Shark et des Tropiques humides de Queensland soient présentés à la vingt-deuxième session du Comité.

V.21 Parc national d'Iguaçu (Brésil)

Le Bureau a rappelé qu'à sa vingt et unième session ordinaire, il avait prié les autorités brésiliennes de fermer la route de 18 km traversant le Parc qui avait été illégalement réouverte par la population locale. Le Comité, à sa dernière session (Naples, 1997), avait été informé par l'UICN que la route avait été temporairement fermée et que les autorités brésiliennes avaient entrepris plusieurs mesures pour renforcer la gestion du Parc. Néanmoins, le Comité avait demandé la fermeture permanente de la route et avait prié les autorités brésiliennes de fournir des informations concernant la réhabilitation des zones endommagées.

Le Centre a informé le Bureau que : (1) le 11 janvier 1998, les riverains avaient de nouveau illégalement accédé à la route dans le Parc ; (2) le Congrès national brésilien avait créé une équipe spéciale au sein de sa Commission permanente pour l'Environnement pour enquêter sur la question ; (3) l'équipe spéciale avait visité la zone concernée le 5 mars 1998 et demandait instamment que l'on trouve une solution au conflit ; (4) l'Institut national pour l'Environnement envisageait la préparation d'un nouveau plan de gestion dès que les occupants illicites auraient quitté les lieux ; et (5) des membres de la communauté judiciaire brésilienne avaient renouvelé leur appel pour la fermeture de la route. Le directeur du Bureau de l'UNESCO au Brésil a reçu une lettre datée du 27 mai 1998 du Directeur des Ecosystèmes du Ministère de l'Environnement, confirmant la réouverture illégale de la route et signalant que certaines parties du Parc ont été endommagées. Le Ministère espère résoudre les problèmes par l'intermédiaire de l'équipe spéciale, en révisant le plan de gestion et en préparant un programme complet de revitalisation.

Le Bureau a demandé au Centre de préparer une mission commune sur le site avec l'UICN afin d'étudier la situation et fournir une assistance à l'Etat partie afin de limiter les menaces qui pèsent sur le Parc. De plus, le Bureau a chargé le Centre d'écrire une lettre aux autorités brésiliennes pour leur faire part de sa préoccupation sérieuse quant à l'état de conservation du site. Le Bureau a demandé à l'Etat partie de fournir d'ici le 15 septembre 1998 : (1) un exemplaire du programme de revitalisation et un calendrier pour la réhabilitation des zones endommagées et (2) un rapport détaillé sur l'état de conservation du site et sur les mesures prises concernant la fermeture définitive de la route.

V.22 Parcs des Rocheuses canadiennes (Canada)

Le Bureau a rappelé que le Comité, à sa vingt et unième session, s'était déclaré très préoccupé des menaces potentielles à l'intégrité de ce site causées par le projet de la Cheviot Mine destiné à exploiter une grande mine de charbon à ciel ouvert située à 2,8 km de la partie du Parc national Jasper incluse dans ce bien du patrimoine mondial. Un certain nombre d'organisations de conservation et Parcs Canada s'étaient déclarés préoccupés par les impacts négatifs du projet d'exploitation minière sur l'intégrité du site du patrimoine mondial. Le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement provincial de l'Alberta avaient néanmoins approuvé le projet par la suite et publié une évaluation d'impact environnemental complète en sa faveur. Les groupes de conservation de la nature ont ensuite mis en doute le rapport du comité fédéral-provincial d'évaluation environnementale. Le juge a renvoyé l'affaire en arguant du fait que l'étude du rapport du comité ne relève pas du pouvoir judiciaire.

Le Centre a reçu un rapport intitulé "Réponse du gouvernement canadien à une demande d'information du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO sur le site du patrimoine mondial des Rocheuses canadiennes", ainsi qu'une lettre du sous-ministre adjoint de Parcs Canada. Le rapport fournissait des détails sur le projet d'exploitation de la mine Cheviot qui se trouverait au plus près à 2,8 km des limites du Parc national Jasper. La mine exigera l'aménagement d'une zone de 3007 hectares qui comportera des gisements à ciel ouvert, une infrastructure et des routes. Le rapport insiste également sur l'étude et le processus d'approbation et signale des éléments clés de la réponse du gouvernement canadien pour limiter les impacts environnementaux, ainsi que l'objectif de maintenir l'intégrité écologique du parc national Jasper. Il comporte également un accord concernant la gestion intégrée des grizzlis.

Le Bureau a remercié le gouvernement canadien d'avoir fourni un rapport détaillé concernant les impacts que le projet d'exploitation minière auraient sur l'intégrité des Parcs de Rocheuses canadiennes et les mécanismes mis en place pour s'assurer de l'application de mesures strictes pour limiter les menaces. Le Bureau a invité les autorités canadiennes à s'assurer que tous les impacts possibles sur le site du patrimoine mondial étaient limités. Il a prié les autorités canadiennes d'adresser au Centre avant le 15 septembre 1998, pour étude par le Comité à sa vingt-deuxième session, un rapport de situation sur le projet d'exploitation minière proposé, y compris toute proposition de date de lancement du projet.

V.23 Réserve de faune du Dja (Cameroun)

Le Bureau a rappelé que le Comité, à sa vingt et unième session (Naples, 1997), avait noté avec préoccupation que les activités d'abattage effectuées dans un but commercial, ainsi que les programmes de sylviculture durable, contribuent à l'isolement biologique accru de la Réserve et ne sont pas bien accueillis par la population locale. Un projet de l'UICN vise à réduire le degré d'isolement de la Réserve par l'établissement d'une zone tampon et d'un corridor de protection reliant Dja à des forêts voisines. Qui plus est, les nouvelles routes d'abattage facilitent l'accès aux chasseurs et des détenteurs de concessions ont abattu des forêts jusqu'aux limites de la Réserve.

Le Bureau, à sa vingt et unième session extraordinaire, a approuvé l'affectation de 29.000 dollars EU pour l'organisation d'un atelier régional de formation sur site au Dja et le Comité, à sa dernière session, avait invité l'Etat partie à utiliser l'atelier comme tribune pour discuter des différents moyens de réduire la menace d'isolement biologique du Dja avec des représentants de donateurs finançant les activités de sylviculture, l'UICN et d'autres partenaires concernés.

Le Bureau a noté que l'atelier régional de formation au Dja financé par le Fonds du patrimoine mondial s'est tenu du 23 au 26 mars 1998 à Sangmelina, au Cameroun. Il a réuni soixante participants représentant quatre pays de la région, plusieurs organisations nationales et internationales consacrées au développement et à la conservation de la nature, y compris le personnel affecté au Projet du Dja de l'UICN, et des représentants de la Division de l'UNESCO pour les Sciences écologiques ainsi que du Centre du patrimoine mondial. Le Bureau a pris note des conclusions de cet atelier, en particulier du fait que le Cameroun a adopté une politique nationale sur la conservation des ressources naturelles ; une étude a montré que la population locale du Dja était à 80% pour le maintien du Dja comme site du patrimoine mondial et Réserve de la biosphère et prête à collaborer à sa protection. Plus de six organisations internationales pour le développement mettent en œuvre des projets dans le périmètre du Dja et aux alentours en coopération avec diverses organisations non gouvernementales. Il a été noté que l'intégrité d'ensemble du site reste intacte, que l'exploitation forestière autour de la Réserve n'a pas encore eu de conséquences pour le site du patrimoine mondial et que le ministère de l'Environnement, avec l'assistance de l'UICN et de l'ECOFAC, parachève actuellement le plan de gestion. Un plan de zonage complètera le plan de gestion du Dja et la forêt de Ngoila – Mintom, située au sud de la Réserve du Dja –, sera classée forêt protégée. Il est nécessaire d'entreprendre une estimation rapide de la biodiversité pour connaître la situation actuelle des populations faunistiques et floristiques du Dja et des zones avoisinantes afin de permettre une évaluation scientifique de la menace d'isolement biologique du Dja. De plus, l'atelier a signalé qu'il était nécessaire d'améliorer la coordination entre les organisations non gouvernementales, l'ECOFAC, le personnel du projet de l'UICN et le gouvernement et il a insisté sur la nécessité de réviser les dispositions de la législation concernant la chasse. Il a également signalé la nécessité pour le Ministère de l'Environnement et des Forêts de s'entretenir avec la Direction de la Faune et des Aires protégées du ministère pour la délivrance de licences d'exploitation forestière.

Le Bureau a noté que les participants à l'atelier avaient estimé que le classement du Dja sur la Liste du patrimoine mondial en péril n'était pas justifié. L'UICN reste toutefois préoccupée que ceux qui chassent dans un but lucratif et les entreprises d'abattage de bois respectent peu la réglementation et que les fonctionnaires du gouvernement ne les contraignent pas à l'appliquer.

Le Bureau a recommandé que l'Etat partie prenne les mesures d'urgence pour suivre les recommandations de l'atelier et présente, à la prochaine session du Comité en décembre 1998, un exposé des mesures à prendre. Le Bureau a invité le Cameroun à étudier en priorité la mise en œuvre de mesures visant à (a) renforcer l'application de la loi contre le braconnage et améliorer la gestion de la chasse et du commerce des produits de faune sauvage et (b) mettre un terme à la délivrance de nouvelles licences d'exploitation de forêts contiguës aux limites du site du patrimoine mondial. Le Bureau a demandé au Centre, à l'UICN et à l'Etat partie de coopérer à la conception et au lancement d'une estimation rapide de la biodiversité, de manière à évaluer les impacts des opérations d'exploitation forestière en cours sur le maintien de la contiguïté des habitats et des réserves génétiques dans le périmètre du site du patrimoine mondial du Dja et aux alentours.

V.24 Parc national de Los Katios (Colombie)

L'état de conservation de ce Parc avait fait l'objet d'une étude approfondie présentée par un représentant du ministère colombien de l'Environnement lors d'un atelier régional sur le patrimoine mondial tenu dans le Parc national des Everglades en

novembre 1997. L'UICN avait attiré l'attention du Centre sur les sérieuses menaces à l'intégrité de ce Parc causées par un non-respect de la loi et une dégradation de l'ordre dans cette région. Le Centre avait pris contact avec les autorités colombiennes pour avoir confirmation des rapports reçus par l'UICN sur l'état de conservation de Los Katios. Le Bureau a noté que les autorités colombiennes avaient fourni un rapport au Centre le 19 juin 1998 et il a demandé à l'UICN de présenter ses commentaires sur ce rapport à la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau du patrimoine mondial.

V.25 Parc national de Morne Trois Pitons (Dominique)

L'UICN et le Centre ont été informés d'une proposition de projet de construction de téléphérique dans le centre du Parc. On peut se demander si ce projet, proposé par une personne privée concernée par le développement du tourisme, est réalisable, étant donné les fortes pluies, les grands vents et le terrain escarpé caractéristiques de ce site. La construction d'importants équipements d'accès dans ces lieux n'est pas compatible avec le plan de gestion du Parc. L'UICN a été informée par les autorités dominiquaises qu'elles manifesteraient une grande prudence lors de l'examen de la faisabilité de ce projet.

Le Bureau a chargé le Centre de prendre contact avec les autorités dominiquaises pour obtenir des informations détaillées sur le projet et leur demander de tenir le Centre et l'UICN parfaitement informés de l'avancement de leur examen de la proposition du projet de construction d'un téléphérique.

V.26 Les Iles Galapagos (Equateur)

Le Bureau a rappelé que le Comité, à sa vingt et unième session, avait invité le gouvernement équatorien à notifier en temps voulu au Président du Comité l'adoption finale et l'entrée en vigueur de la loi spéciale pour les Galapagos. Le Comité, bien qu'il n'ait pas inscrit le site sur la Liste du patrimoine mondial en péril, a décidé que, si d'ici l'ouverture de la vingt-deuxième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial, le gouvernement équatorien n'avait pas notifié au Président du Comité du patrimoine mondial l'adoption et l'entrée en vigueur de la "législation spéciale pour les Galapagos", les îles Galapagos seraient alors inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le Délégué permanent de l'Equateur auprès de l'UNESCO, par courrier du 22 avril 1998, a transmis au Président du Comité du patrimoine mondial une copie de la "législation spéciale pour les Galapagos" publiée par le Service officiel de l'Enregistrement des Galapagos en tant que Loi n° 278 le 18 mars 1998. Lors d'une réunion entre l'Ambassadeur d'Equateur, le Président du Comité du patrimoine mondial et le Directeur du Centre, le Président a pris note de la notification officielle et a félicité le gouvernement équatorien de ses efforts. Le Président a toutefois souligné l'importance de l'application effective de la Législation spéciale pour protéger ce site du patrimoine mondial.

L'UICN, dans son rapport au Centre sur l'état de conservation des Galapagos, a montré que si la loi était appliquée, cela améliorerait considérablement la conservation dans les deux îles ainsi que dans la réserve marine avoisinante, qui a été étendue de 24 à 64 km des côtes. La nouvelle loi prend en compte la majorité des grandes questions (particulièrement les espèces étrangères et la gestion de la réserve marine) liées à la conservation et au développement durable des Galapagos ; elle a été rédigée à partir des résultats d'un débat national intense. On peut ainsi résumer les aspects marquants de la loi et l'évaluation de son efficacité selon la Charles Darwin Foundation : (i) *Réglementation* : contrôle d'espèces introduites, leur suppression dans les terrains agricoles, création d'un système d'inspection

utilisant la quarantaine, etc. ; (ii) Incitations à l'*appréciation et à la participation au niveau local* par l'éducation écologique ; (iii) renforcement des *compétences locales et des institutions de conservation, en particulier renforcement du GNPS* ; (iv) amélioration de la coordination entre les agences via le travail de l'INGALA (Instituto Nacional de Galapagos) qui a été rétabli ; (v) mesures de contrôle de l'immigration et de résidence pour stabiliser le taux de développement de la *population humaine* ; et (vi) lancement d'un processus de planification participatif pour la conservation des ressources marines.

La loi prévoit aussi (a) le classement de la Réserve marine en tant qu'aire protégée et (b) l'extension des limites de la Réserve à 64 km autour de l'ensemble de l'archipel à l'intérieur duquel ne sont permis que le tourisme et la pêche artisanale. Les dispositions de la Loi concernant l'aire marine ont fourni une occasion historique de conserver les 130.000 k² d'un écosystème marin très important.

Le Bureau a félicité le gouvernement équatorien et l'ensemble des agences, groupes, résidents locaux et experts d'avoir atteint un consensus sur cette nouvelle loi. Le Bureau a remercié l'ancien Président du Comité du patrimoine mondial, le Dr Winkelmann, ainsi que le Directeur du Centre, d'avoir lancé le processus au cours de leur mission sur site en juin 1996.

Le Bureau a engagé les autorités équatoriennes à assurer l'application effective de la loi. Il les a invitées à présenter une nouvelle proposition d'inscription de la réserve marine, différé par le Comité en 1994, afin qu'elle fasse partie du site du patrimoine mondial dès la mise au point finale du plan de gestion de la Réserve marine en 1999. Le Bureau a recommandé au Comité de ne pas inscrire les Iles Galapagos sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le délégué de l'Equateur a remercié le Comité du patrimoine mondial, son Bureau, l'UICN et le Centre de leur compréhension et de leur engagement en faveur de la préservation du site du patrimoine mondial des Iles Galapagos. Le texte complet de cette déclaration figure à l'Annexe V.

Le Bureau a également exprimé ses regrets sincères et sa sympathie à l'égard des familles des deux spécialistes de la conservation (Jorge Anhalzer et Fabricio Valverde) qui ont péri dans un accident d'avion en rentrant d'une réunion sur la conservation des Iles.

V.27 Parc national de Doñana (Espagne)

Des informations ont signalé qu'un déversement toxique dans le Sud de l'Espagne en amont de Doñana a causé une catastrophe écologique et va sérieusement toucher ce site du patrimoine mondial. La crise a débuté le 25 avril 1998 lorsqu'un énorme bassin de retenue de la mine d'Aznalcollar, qui appartient à une entreprise canado-suédoise, a lâché. Le déversement toxique a touché les alentours du site du patrimoine mondial. Le Bureau de la Convention de Ramsar a informé l'UICN qu'alors que la majeure partie du flux toxique pourrait avoir été détournée du Parc national lui-même, les zones attenantes, y compris le Parc naturel régional "Entorno de Doñana" ont été sérieusement polluées. Il est également probable que les impacts du déversement atteindront la zone de patrimoine mondial à mesure que la pollution se dispersera. Le Centre a pris contact avec l'Etat partie afin d'obtenir un rapport officiel sur le déversement, ses impacts sur le site du patrimoine mondial et les mesures prises pour en limiter les effets. Le Bureau a été informé que le gouvernement espagnol avait présenté un certain nombre de rapports sur la situation et les mesures prises pour limiter les menaces et que tous ces rapports ont été transmis à l'UICN pour évaluation. La plupart de ces rapports sont de nature technique et décrivent, par

exemple, les techniques les moins nuisibles pour retirer l'eau contaminée restante et les possibilités de traiter et de retirer la croûte polluée. La contamination a des effets cumulatifs sur les organismes biologiques qui vivent dans le site. Le traitement doit être fait d'urgence, avant les pluies d'automne.

Le Centre a informé le Bureau que le 18 juin 1998 une réunion s'est tenue avec le Président du Comité espagnol du MAB (« L'homme et la biosphère »), un ancien Directeur du parc national de Doñana, le Directeur général de l'UNESCO, le Directeur de SC/ECO et du personnel du Centre du patrimoine mondial. Le Président du Comité du MAB a suggéré l'organisation d'une conférence internationale pour étudier les mesures prises et les plans de réhabilitation élaborés pour la conservation du site. Il a également présenté les grandes lignes d'un projet intitulé « Doñana 2005 ». Il a été suggéré que l'UNESCO participe à la préparation de cette conférence et un soutien financier pourrait être accordé à cet effet.

Le Bureau a remercié l'Etat partie des mesures immédiates prises pour limiter les menaces et d'avoir tenu le Centre du patrimoine mondial et d'autres Divisions de l'UNESCO parfaitement informés de la situation sur le site. Le Bureau s'est toutefois déclaré vivement préoccupé de la restauration à long terme du bien et a engagé l'Etat partie à entreprendre toutes les mesures possibles pour limiter les menaces. Il a prié l'Etat partie de collaborer avec l'UNESCO, l'UICN et la Convention de Ramsar à la préparation d'une conférence internationale afin de mettre au point une vision à long terme et de préparer un rapport détaillé pour la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial.

L'observateur de l'Espagne a remercié le Centre de ses mesures et de son soutien rapides et a souligné l'engagement de son gouvernement envers la protection du site du patrimoine mondial, comme le montrent les cinq rapports présentés depuis avril. Son gouvernement a pris note des propositions de tenue d'une conférence scientifique internationale et il continuera à travailler en étroite collaboration avec le Centre et le Comité du patrimoine mondial.

V.28 Volcans du Kamtchatka (Fédération de Russie)

Le Bureau a rappelé le rapport présenté par l'UICN à la vingt et unième session du Comité du patrimoine mondial pour examiner un projet d'exploitation minière prévue à environ 5 km à l'extérieur de la partie de Bystrinsky du site du patrimoine mondial. L'emplacement de la mine va perturber la faune sauvage migratrice de la région et aura des conséquences sur les ressources halieutiques. L'UICN a été en contact avec les initiateurs du projet minier et a reçu une demande du Canada concernant l'appui financier que pourrait fournir la Société pour l'expansion des exportations (SEE). Il est noté dans cette demande que "dans sa diligence normale au premier abord et avant de déterminer si le projet pouvait bénéficier d'un tel appui, la SEE désire recevoir l'assurance qu'elle n'enfreindrait pas les termes de l'article 6, paragraphe 3, de la Convention du patrimoine mondial." Le rapport de l'UICN mentionnait la question de prêts pour des projets de développement de différentes agences de crédits à l'exportation.

Selon la demande du Comité à sa dernière session, le Centre avait prié l'Etat partie de fournir des informations détaillées sur le projet minier, en particulier sur les études d'impact environnemental réalisées et autres informations pertinentes. Le Centre a informé le Bureau qu'une lettre du vice-ministre des Ressources naturelles de la Fédération de Russie déclarait qu'il n'y avait pour l'instant pas de plans pour mener dans des zones adjacentes au site du patrimoine mondial un travail géologique et opérationnel important susceptible d'avoir des impacts

écologiques négatifs. Au cas où un tel travail était effectué, toutes les dispositions seraient prises pour respecter la législation et la réglementation existantes. De plus, une lettre datée du 18 juin 1998 du gouverneur du Kamtchatka a renouvelé l'engagement du Kamtchatka en faveur de la protection du site et du soutien du développement contrôlé du gisement aurifère d'Aginskoe. Par ailleurs, il a été déclaré qu'une évaluation environnementale officielle du projet a été effectuée. La conception finale du projet sera faite uniquement en tenant compte des commentaires de l'UICN. Le gouverneur a déclaré que l'aménagement du gisement aurifère ne fait pas courir de risques au site du patrimoine mondial et qu'il est souhaitable étant donné les besoins de développement économique de la région.

Le Bureau a noté les informations fournies par les autorités russes et il a demandé au Centre et à l'UICN de continuer à maintenir leurs contacts avec l'Etat partie et de porter à l'attention du Comité les détails de l'évaluation d'impact environnemental concernant le projet. Le Bureau a fait part de sa préoccupation au gouvernement russe et à l'administration régionale du Kamtchatka au sujet des conséquences potentielles du projet minier et il a rappelé d'autres cas de sites naturels du patrimoine mondial menacés par des projets.

V.29 Lac Baïkal (Fédération de Russie)

Le Bureau a rappelé que le Comité, lors de l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial à sa vingtième session, avait noté que la Loi spéciale sur le Lac Baïkal était en seconde lecture à la Douma et il s'était déclaré préoccupé de certains points relatifs à l'intégrité du site, y compris la pollution du lac. Le Bureau, à sa vingt et unième session extraordinaire, avait exprimé sa préoccupation quant à l'insuffisance du régime juridique utilisable pour la protection de l'ensemble du site du patrimoine mondial. Il avait prié les autorités russes de fournir, avant le 1^{er} mai 1998, des informations détaillées sur la situation de la Loi spéciale sur le Lac Baïkal et sur le statut légal des forêts adjacentes aux limites du site du patrimoine mondial.

Une lettre du vice-ministre des Ressources naturelles de la Fédération de Russie déclarait qu'un certain nombre de lois sur la protection nationale du lac existaient et indiquaient que la Douma avait adopté la loi fédérale sur « La protection du Lac Baïkal » qui avait toutefois fait l'objet d'un veto du Président. Elle est actuellement en troisième lecture à la Douma et prend en compte les commentaires dus à l'intervention du Président. L'UICN a informé le Bureau qu'en plus des sujets de préoccupation sur la protection du site, subsistait la question en suspens de réinstaller l'usine de pâte à papier de Baïkal à Baïkalsk, qui compte parmi les principaux responsables de la pollution. Les autorités ne sont pas encore parvenues à une conclusion sur cette question.

L'observateur de la Russie a indiqué que la situation au Lac Baïkal est un grand sujet de préoccupation, essentiellement pour les raisons suivantes : (1) le statut de la loi proposée concernant le Lac Baïkal ; (2) la pollution persistante du lac par l'usine de pâte à papier de Baïkal ; (3) la pollution grandissante de la rivière – la Selenka ; (4) le manque de ressources pour la gestion de l'aire protégée et du parc national ; (5) le manque de ressources pour le suivi et (6) d'autres facteurs négatifs comme l'abattage de bois. Il a conclu que le site est sérieusement menacé et que l'Etat partie ne s'opposerait pas à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le Bureau a pris note du rapport et s'est déclaré sérieusement préoccupé des menaces qui pèsent sur l'intégrité du Lac Baïkal. Il a engagé l'Etat partie à informer le Centre, avant le 15 septembre 1998, de la situation concernant la loi sur le Lac Baïkal et de son adoption, ainsi que d'un calendrier de mise en application. Il a en outre demandé à l'Etat partie d'étudier les paragraphes 82-89 des

Orientations sur « Procédures pour l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril » et à préparer un programme de mesures correctives à porter à l'attention de la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau.

V.30 Forêts vierges de Komi (Fédération de Russie)

Le Bureau, à sa vingt et unième session, avait exprimé sa vive préoccupation concernant le projet d'exploitation d'une mine d'or dans le site du patrimoine mondial et avait prié les autorités russes de fournir, avant le 1er mai 1998, des informations détaillées sur la proposition, y compris des études d'impact environnemental qui pourraient avoir été menées. De plus, le Bureau a demandé aux autorités russes de tenir les autorités concernées de la République komi parfaitement informées de ses préoccupations et de les faire participer aux discussions destinées à assurer l'intégrité de ce site du patrimoine mondial. Une lettre du vice-ministre des Ressources naturelles de la Fédération de Russie déclarait qu'un projet concernant la modification des limites du site avait été soumis pour examen écologique. Elle déclarait également que le ministère des Ressources naturelles de la République komi « avait privé l'entreprise TERRA de ses droits de produire de l'or cette année ». De plus, une lettre du 27 mai 1998 du Président adjoint du Comité d'Etat russe pour la Protection de l'Environnement avait indiqué que « la réalisation du projet d'exploitation de la mine d'or dans le site du patrimoine mondial a été suspendue ».

Le Bureau a engagé l'Etat partie à fournir, avant le 15 septembre 1998, des informations complètes sur la proposition de modification des limites du site, sur le retrait éventuel de projets d'exploitation minière et sur tout projet potentiel d'exploitation d'une mine d'or. Le Bureau a invité l'Etat partie à entreprendre toutes les mesures nécessaires pour informer de manière complète les autorités de la République komi de la situation du site.

V.31 Sanctuaire de l'oryx arabe (Oman)

Le Bureau a rappelé qu'il avait été informé d'un plan provisoire présenté par les autorités omanaises en 1997, qui prévoyait la détermination d'une nouvelle limite extérieure et de limites provisoires pour cinq zones de gestion, la construction d'un Siège administratif, un centre d'accueil des visiteurs, un centre de services local et d'autres installations, le lancement de projets pilotes dans différents domaines dont le tourisme préservant l'environnement et l'allocation éventuelle de ressources financières et humaines pour développer le site afin qu'il devienne le premier Parc national d'Oman. Selon la demande du Bureau, les autorités omanaises ont fourni une carte indiquant la limite extérieure et les limites provisoires des cinq zones de gestion du site ainsi qu'un rapport sur la situation de la population d'oryx dans le Sanctuaire.

Le Bureau a noté les commentaires de l'UICN indiquant que le plan de gestion et la carte n'en sont qu'au stade de projet et que l'UICN repoussera son étude du plan jusqu'à ce que la version finale soit disponible. Le Bureau a invité l'Etat partie à informer le Centre de la mise au point finale du plan de gestion dès que possible et à le présenter à l'UICN et au Centre pour étude.

V.32 Parc national de Huascarán (Pérou)

Le Bureau a noté qu'un consortium minier canado-péruvien en est aux phases finales d'obtention de l'accord d'exploitation de l'un des plus grands gisements de cuivre et de zinc du monde à Antamina, à 20 km à l'est de ce Parc. L'exploitation minière

commencerait en 2001 pour une période de 20 ans. Les concentrés provenant de cette mine seraient transportés vers la côte par une route existante qui traverse le Parc et l'entoure.

Le Bureau a noté les consultations du Centre avec l'INRENA (Instituto Nacional de Recursos Naturales), les gestionnaires de sites et les ONG au cours d'une mission récente au Pérou. Il a également été informé de la tenue d'une réunion à laquelle ont assisté deux représentants de la compagnie minière, la délégation permanente du Pérou auprès de l'UNESCO, l'INRENA et des représentants du Centre et de la Division des Sciences écologiques de l'UNESCO, le 19 juin 1998. La réunion a étudié la situation et les trois solutions possibles d'accès routier, la route du nord, la route centrale et la route du sud. Pour la route centrale, une étude d'impact a été entreprise. En attendant, la compagnie minière a accepté d'emprunter la route dite « route du sud », qui est complètement en dehors du Parc mais qui traverse toutefois les zones tampons du site du patrimoine mondial et la Réserve de biosphère. Cette proposition possible a la préférence d'un certain nombre de groupes, dont l'UICN et l'INRENA. Aucune étude d'impact n'a encore été entreprise pour l'utilisation de la route du sud. De plus, la route centrale serait utilisée pour le transport d'équipement lourd de la zone d'exploitation minière pendant environ un an jusqu'à ce qu'une bretelle de raccordement à la route du sud soit réalisée. L'UICN a souligné que tous les impacts, spécialement l'utilisation temporaire de la route centrale pendant la période d'un an devaient être étroitement contrôlés.

Plusieurs membres du Bureau ont déclaré que les efforts faits par l'Etat partie et la compagnie minière devaient être reconnus ; toutefois, un certain nombre de questions doivent être traitées en tenant compte de la nécessité du développement social de la région. Le Président a proposé de prendre en exemple la situation de Huascarán pour créer un *Groupe d'étude* pour associer l'environnement et le développement et l'étudier comme une étude de cas qui pourrait guider et conseiller les responsables d'autres sites du patrimoine mondial confrontés à des projets potentiels d'exploitation minière. Il a d'autre part suggéré qu'il pourrait être utile d'effectuer une mission sur site.

L'observateur du Pérou a souligné que l'exploitation minière est importante pour son gouvernement car elle est effectuée dans l'une des régions les plus pauvres du Pérou. La collaboration entre l'INRENA, le secteur privé, l'UICN, l'Institut des Montagnes, le Centre et l'Etat partie devrait être considérée comme un bon exemple pour la protection conventionnelle du Parc.

Le Bureau a pris note des différentes options d'accès à la zone d'exploitation minière et de la préférence de l'INRENA quant à l'utilisation de la route du sud. Il a demandé au Centre et à l'UICN de collaborer avec l'Etat partie pour fournir un rapport sur l'état de la situation à temps pour la vingt-deuxième session du Bureau et d'étudier la possibilité qu'un représentant de l'UICN fasse partie du *Groupe d'étude*, en cours d'établissement par l'INRENA et qui sera chargé de la gestion du site.

De plus, compte tenu du nombre croissant de cas touchant divers pays dont les sites du patrimoine mondial sont affectés par des projets d'exploitation minière, le Bureau a demandé au Centre, à l'UICN et à l'ICOMOS de collaborer avec le Président à la création d'un groupe d'étude pour examiner toutes les questions concernant les projets d'exploitation minière susceptibles d'avoir un impact négatif sur les sites du patrimoine mondial, afin de fixer des principes qui guideraient le travail futur du Comité à cet égard.

V.33 Parc national Canaima (Venezuela)

Le Bureau a rappelé que le Comité, à sa vingt et unième session, a exprimé sa préoccupation concernant l'intégrité du Parc national Canaima en raison des graves menaces que constitue un projet d'édification d'une série de lignes électriques à travers le Parc. Le Comité avait invité le Directeur général de l'UNESCO à écrire au Président de l'Etat partie pour lui demander d'intervenir afin de rechercher d'autres solutions et de fixer les limites appropriées du site du patrimoine mondial. La Délégation permanente du Venezuela auprès de l'UNESCO a écrit une lettre au Centre du patrimoine mondial le 12 mars 1998 pour expliquer l'état actuel du projet de construction d'une ligne électrique qui traverserait une partie du Parc national. La lettre indique que : (1) le ministère de l'Environnement et l'Institut des Parcs nationaux procèdent actuellement à une évaluation du Projet de réseau de transmission d'énergie pour le sud-est du Venezuela ; (2) plusieurs autres solutions d'édification de cette ligne ont été analysées. Il a été décidé de choisir une option qui traverserait une moins grande partie du Parc. En outre, les solutions de remplacement à l'étude comprennent l'édification des lignes électriques le long de la route existante Eldorado-Santa Elena de Uairén, selon la proposition de l'UICN, ce qui limiterait l'impact du projet sur le site ; (3) les intérêts de la population locale sont étudiés conformément à la législation en vigueur. Le Président du Venezuela, par sa lettre du 13 mars 1998 au Directeur général de l'UNESCO, a transmis l'étude d'impact environnemental terminée en décembre 1997 concernant le projet d'édification d'une ligne électrique. Il a réaffirmé l'engagement de son gouvernement envers la protection du site du patrimoine mondial et il a salué la possibilité d'une mission UNESCO sur le site pour évaluer les propositions concernant les limites.

L'UICN a souligné que la ligne électrique est un grand sujet de préoccupation pour les populations autochtones, qu'un certain nombre de lettres ont été reçues à ce sujet et que la mission proposée devrait étudier cette question en plus des menaces potentielles qui pèsent sur le site. L'observateur du Venezuela a accueilli avec satisfaction l'idée d'une mission sur site et il a déclaré que les intérêts de la population locale avaient été pris en considération conformément à la législation existante.

Le Bureau a prié le Centre et l'UICN de coopérer à l'envoi d'une mission à Caracas et au Parc national Canaima au Venezuela, afin d'étudier avec des spécialistes et des techniciens locaux, des propositions de tracés de remplacement pour la construction de lignes électriques et de fixer des limites appropriées pour le site conformément à la recommandation du Comité et de l'UICN faite lors de l'inscription du site en 1994. Le Bureau a recommandé qu'un rapport de mission détaillé soit présenté à la vingt-deuxième session du Comité.

V.34 Baie d'Ha-Long (Viet Nam)

Le Bureau a rappelé qu'à sa vingt et unième session, il avait encouragé les autorités vietnamiennes à coopérer avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) pour la réalisation et la mise en œuvre de l'étude sur la gestion de l'environnement de la Baie d'Ha-Long. Un avant-projet du champ d'action de l'étude environnementale a été fourni au Centre par le Chef du Département de gestion de la Baie d'Ha-Long. L'avant-projet a été transmis à l'UICN pour information, étude et commentaires. L'étude sur la gestion de l'environnement de la Baie d'Ha-Long doit s'effectuer de février 1998 à octobre 1999.

Le PNUD au Viet Nam a adressé au Centre les comptes rendus de deux réunions de donateurs concernant la Baie d'Ha-Long. Le compte rendu de la première de ces réunions tenue le 9 octobre 1997 indique qu'un représentant de l'Ambassade du Japon à Hanoï a fait remarquer qu'il est prévu que l'étude

environnementale se déroule parallèlement à l'évaluation d'impact environnemental du projet de construction du port de Cailan.

Lors d'une seconde réunion tenue au Bureau des représentants résidents du PNUD à Hanoï, le 27 février, on a pu disposer d'informations concernant les négociations entre le Viet Nam et le Japon pour la construction du pont de Bai Chay qui doit relier la plage de Bai Chay à la ville d'Ha-Long en surplombant la baie de Bai Chay. Un accord de prêt pour des services d'ingénierie pour la construction du pont a été signé par l'OECE, le Japon, et le gouvernement vietnamien en mars 1998. Il comprend une étude de faisabilité ainsi qu'une étude d'impact environnemental du projet de construction du pont.

Le Bureau a prié le Centre et l'UICN de maintenir le contact avec les autorités vietnamiennes afin de suivre l'avancement de la situation. Il faudrait suivre les conclusions de l'étude d'impact environnemental nippo-vietnamienne, l'évaluation d'impact environnemental du projet de construction du port de Cailan, ainsi que les études de faisabilité et les évaluations d'impact environnemental qui pourraient être entreprises dans le cadre du projet de construction du port de Cailan et fournir un rapport à la prochaine session du Comité.

V.35 Parc national Durmitor (République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro))

Le Bureau a rappelé qu'à sa vingt et unième session, il avait demandé à la direction du Parc de soumettre une carte indiquant le projet de modification des limites du Parc consistant à retirer une zone de 40 hectares autour du village de Zabljak, projet déjà approuvé par le gouvernement de la République du Monténégro. De plus, le Bureau avait demandé aux autorités du Parc de clarifier si elles estimaient nécessaire de réaliser une évaluation d'ingénierie des constructions de retenue en terre situées dans la plaine alluviale de la Tara. Le Bureau avait fait part de sa préoccupation quant aux plans d'exploitation de l'énergie hydro-électrique de la Tara et avait demandé davantage d'informations sur ces plans.

Par lettre en date du 8 avril 1998, les autorités du Parc national de Durmitor ont informé le Centre que la carte montrant les 40 hectares à retirer est en préparation et que la documentation concernant d'autres informations demandées par le Bureau avait été présentée au ministère fédéral pour la Protection de l'Environnement. Les autorités du Parc ont signalé que la Tara et son canyon bénéficiaient d'un régime de protection d'ensemble. Le Centre a pris contact avec la Délégation permanente de l'Etat partie auprès de l'UNESCO et attend de recevoir la documentation envoyée par les autorités du Parc au ministère fédéral pour la Protection de l'Environnement.

Le Bureau a demandé au Centre d'écrire à l'Etat partie afin d'obtenir des informations complémentaires sur le régime de protection d'ensemble de la Tara et de son canyon et de fournir un rapport détaillé avant le 15 septembre 1998, à temps pour la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial.

PATRIMOINE MIXTE NATUREL ET CULTUREL

V.36 Parc national de Kakadu (Australie)

Le Secrétariat a rappelé qu'à sa vingt et unième session extraordinaire en novembre 1997, le Bureau avait invité les autorités australiennes à transmettre au Centre du patrimoine mondial toute nouvelle information qui lui parviendrait concernant le projet de la mine d'uranium à Jabiluka, dans le

Parc national de Kakadu. Les autorités australiennes ont été priées de fournir des informations concernant leurs efforts pour s'assurer que les partisans de l'exploitation minière dans l'enclave qui ne fait pas partie du Parc, respectent les 77 conditions écologiques imposées par le gouvernement. Le Bureau a été informé que le gouvernement australien avait demandé aux partisans de la mine de lui soumettre tous les six mois un rapport sur l'état d'avancement de leurs activités dans le cadre de ces stipulations.

Les informations concernant l'état de conservation du Parc national de Kakadu récemment fournies par les autorités australiennes sont transmises au Bureau dans le document d'information WHC-98/CONF.201/INF.12. Il a mentionné une lettre de l'avocat du peuple aborigène des Mirrar, dans laquelle celui-ci, se référant aux réactions du Bureau et du Comité à leur vingt et unième session concernant l'état de conservation de Kakadu, les jugeaient "totalement insatisfaisantes". Le Secrétariat a également informé le Bureau qu'il avait reçu de quatre scientifiques australiens une lettre dans laquelle ceux-ci critiquaient la qualité de l'évaluation d'impact environnemental relative à la mine d'uranium envisagée à Jabiluka et la manière dont elle était conduite. Les scientifiques indiquent que la déclaration d'impact environnemental (EIS) ne prend guère en compte le patrimoine culturel et demandent une nouvelle EIS comportant une évaluation appropriée des impacts écologiques et culturels de la mine proposée. Le Secrétariat et le Président ont en outre évoqué les nombreuses lettres dont les auteurs se disaient préoccupés par l'état de conservation du Parc national de Kakadu et demandaient son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

L'UICN a présenté un exposé détaillé concernant l'état de conservation de Kakadu. En résumé, dans ses avis au Comité, l'UICN se basera sur la résolution relative à Kakadu adoptée en 1996 par le Congrès mondial sur la conservation et sur le « principe de précaution ». Il a recommandé de suspendre l'exploitation minière en attendant que le Comité soit satisfait de l'application des 77 conditions écologiques et a demandé que lui soient fournies les informations et les ressources nécessaires pour participer à une mission multidisciplinaire sur le site et, si le Bureau en exprimait le souhait, faire rapport au Bureau et au Comité à leur vingt-deuxième session. Le texte de la déclaration de l'UICN a été distribué aux membres du Bureau et est joint au présent rapport à l'Annexe VI.

Les observateurs australiens ont répondu par un exposé détaillé dont le texte complet est joint au présent rapport aux Annexes VII et VIII.

L'ICOMOS a exprimé la nécessité de mieux apprécier l'éventail complet des valeurs culturelles, y compris les valeurs spirituelles et les traditions culturelles vivantes, à Kakadu et dans la concession minière de Jabiluka. L'ICOMOS a également fait observer qu'au moment de l'inscription du site sur la Liste (en trois étapes : 1981, 1987 et 1992), il n'était pas encore possible d'en proposer l'inscription comme paysage culturel. L'ICOMOS a évoqué la possibilité de considérer à l'avenir Kakadu comme un paysage culturel pouvant présenter des valeurs du patrimoine mondial.

Le délégué du Bénin a rappelé que des préoccupations avaient été exprimées concernant l'état de conservation de Kakadu lors de la vingt et unième session du Bureau et du Comité à Naples (Italie) en décembre 1997. Il était nécessaire, a-t-il souligné, que le Bureau et le Comité prennent des mesures dès à présent et procèdent à un examen plus approfondi de la situation sur le site. Il s'est déclaré d'accord avec l'UICN sur la nécessité d'une mission conjointe de l'ICOMOS et de l'UICN en vue d'élaborer un rapport clair, d'obtenir de plus amples informations des autorités australiennes et des propriétaires traditionnels et de

mener une analyse et rédiger des recommandations sur l'opportunité ou non d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le délégué du Japon a fait des commentaires favorables sur la gestion par l'Australie de ses biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il a convenu qu'il serait utile d'envoyer une mission en Australie afin de collecter de plus amples informations sur l'état de conservation de Kakadu et de rédiger un rapport qui serait soumis au Bureau et au Comité à Kyoto (Japon) en décembre. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a de même relevé le haut niveau de qualité des méthodes australiennes de gestion des zones protégées et convenu de l'utilité d'une étude confiée à des experts. Il a offert l'assistance de son pays à cet effet. Le délégué du Maroc a également reconnu la nécessité d'une mission et suggéré qu'un ou deux membres du Bureau en fasse également partie.

Résumant les débats, le Président a fait observer qu'un consensus s'était dégagé quant à la nécessité de poursuivre sur la base du « principe de précaution », même en l'absence de données complètes. Les observateurs australiens, a-t-il noté, avaient fourni au Bureau des informations détaillées, et l'avaient assuré de l'entière coopération du gouvernement australien et de sa pleine acceptation du « principe de précaution ». Le Président a indiqué que tout le monde s'accordait également pour reconnaître que les informations présentées au Comité et au Bureau concernant l'état de conservation de Kakadu devaient être clarifiées. Enfin, il a souligné que les multiples enjeux environnementaux, culturels et juridiques en relation avec la conservation du site rendent nécessaire l'envoi d'une mission d'enquête. L'Observatrice australienne a réaffirmé que les efforts passés pour assurer la conservation de Kakadu étaient excellents et que le gouvernement australien ne considérerait pas que les valeurs du patrimoine mondial étaient menacées. Pour ces raisons, a-t-elle déclaré, une telle mission sera la bienvenue.

Le Bureau a pris note de l'ampleur et du niveau des démarches faites auprès de lui concernant l'extraction d'uranium dans la zone du Parc national de Kakadu. L'exploitation de l'uranium dans une zone présentant un intérêt naturel et culturel élevé est un sujet sensible et une source potentielle de préoccupation. Les observateurs australiens avaient rendu compte de manière détaillée des progrès accomplis à ce jour dans les efforts pour imposer certaines conditions aux exploitants de la mine de telle façon que son exploitation n'affecte pas le patrimoine mondial ou d'autres valeurs naturelles ou culturelles dans cette zone. Les progrès étaient satisfaisants et les précautions prises pour protéger les valeurs du patrimoine mondial adaptées.

Compte tenu de l'importance, de la complexité et de la délicatesse de la question, le Bureau a proposé qu'une équipe dirigée par le Président du Comité du patrimoine mondial avec la participation du Directeur du Centre du patrimoine mondial et des représentants de l'UICN et l'ICOMOS soit envoyée en mission à Kakadu. Cette mission étudiera plus avant la situation, s'entretiendra avec les groupes d'aborigènes, les fonctionnaires et les organisations non gouvernementales compétents ainsi qu'avec la société minière et rendra compte aux sessions du Bureau et du Comité qui se tiendront en novembre/décembre 1998.

V.37 Zone de nature sauvage de Tasmanie (Australie)

Le Bureau a noté que l'Accord régional sur l'exploitation forestière en Tasmanie (RFA), signé par les gouvernements du Commonwealth et de Tasmanie le 8 novembre 1997, a permis ce qui suit :

- Etablissement d'un système de réserve considérablement augmentée pour le domaine forestier de Tasmanie ;
- Participation des signataires à une nouvelle évaluation des grands thèmes australiens liés au patrimoine mondial ;
- Instauration de discussions entre les signataires sur les possibilités de nouvelles propositions d'inscription de parties du domaine forestier en tant que "réserves consacrées" en sus du site actuel du patrimoine mondial.
- Le Bureau a demandé à l'Etat partie de tenir le Centre informé de toute extension potentielle des limites qui pourrait être prévue pour la Zone de nature sauvage de Tasmanie et de fournir un calendrier pour la mise en œuvre de l'Accord régional sur l'exploitation forestière, y compris l'extension éventuelle des limites de ce site du patrimoine mondial.

V.38 Parc national de Tongariro (Nouvelle-Zélande)

L'UICN a informé le Bureau que le Département néo-zélandais de conservation avait récemment présenté un rapport d'activités sur un certain nombre de questions liées à la gestion du Parc national de Tongariro, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial à la fois comme site naturel et comme site culturel. Le rapport a été distribué aux membres du Bureau.

L'UICN a indiqué que les éruptions du mont Ruapehu de 1995 et 1996 avaient drainé le lac du cratère et créé un amoncellement de cendres qui en empêchait l'écoulement. L'UICN a noté que selon les meilleurs avis scientifiques disponibles, lorsque le cratère se remplira de nouveau, probablement dans très peu d'années, et si l'on laisse la nature suivre son cours, un effondrement rapide du barrage de cendres risque de se produire, suivi d'une importante coulée de boue. Les gestionnaires du Parc sont placés devant un dilemme : soit laisser la nature faire son œuvre et mettre en danger des vies humaines et certaines valeurs naturelles, soit prendre des mesures pour dégager la zone de déversement. L'option actuellement envisagée par les autorités consiste à creuser une tranchée dans les cendres à l'extrémité du cratère, une mesure qui, au vu de l'évaluation préliminaire de l'UICN, ne devrait pas avoir de conséquences importantes sur les valeurs naturelles qui ont justifié l'inscription du site. Toutefois, l'UICN a indiqué que toute intervention dans la zone du sommet aurait des incidences au regard de l'inscription de Tongariro sur la Liste en tant que paysage culturel associatif en raison des valeurs spirituelles, traditionnelles et culturelles que lui attribuaient les Maori, en particulier ceux d'entre eux qui ont fait don en 1887 des pics volcaniques sacrés pour qu'ils soient proclamés Parc national. Des consultations se poursuivent avec les deux groupes maori intéressés et avec le Bureau pour la conservation de Tongariro/Taupo où siègent les Maori. Une tribu s'est déclarée opposée à toute intervention dans la zone du sommet tandis que l'autre ne s'est pas prononcée. Une évaluation d'impact environnemental est attendue. L'ICOMOS, commentant le rapport fourni par l'UICN, a jugé la question très préoccupante.

Le Bureau a pris note du rapport et a félicité l'Etat partie de reconnaître les valeurs culturelles et naturelles du patrimoine mondial du Parc national de Tongariro. Le Bureau a demandé aux autorités néo-zélandaises de tenir le Centre informé du résultat des décisions concernant la gestion de l'amas de cendres dans la zone de déversement du cratère du mont Ruapehu, dans le Parc national de Tongariro, de manière que le Centre, en liaison avec les organes consultatifs, puissent faire rapport au Comité et à son Bureau.

V.39 Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou)

Le Bureau a rappelé que le Comité du patrimoine mondial avait déjà étudié l'état de conservation de Machupicchu en de précédentes occasions et qu'il avait fait des recommandations spécifiques à l'Etat partie sur la base des recommandations d'une mission commune ICOMOS/UICN sur la gestion, la préservation et la planification du sanctuaire. Ces recommandations et le rapport de la mission UICN/ICOMOS avaient été transmises aux autorités péruviennes pour réponse.

Le Secrétariat a souligné que Machupicchu est un site mixte du patrimoine mondial qui comprend les ruines bien connues de la cité inca, ainsi qu'une diversité biologique d'une grande richesse. Il faut noter qu'un programme spécial pour la préservation des valeurs naturelles de Machupicchu est en cours de mise en œuvre dans le cadre d'un accord de conversion de dette avec la Finlande. Le Secrétariat a informé le Bureau que :

- Un rapport avait été reçu de l'Institut national pour la Culture, mais qu'il n'y avait eu aucune réponse de fond et complète aux recommandations de la mission UICN/ICOMOS ;
- Aucune décision n'avait été prise par le gouvernement péruvien concernant la structure de gestion pour Machupicchu ;
- Aucun plan directeur n'avait été adopté mais il avait été informé par une lettre commune de l'INC et de l'INRENA datée du 16 juin 1998 et par une résolution de l'INRENA datée du 19 juin 1998, qu'un projet existant de plan directeur serait révisé et complété avant la fin de l'année ;
- La concession avait été accordée pour le lancement des études et de la conception du système de téléphérique entre le village d'Agua Calientes et les ruines de Machupicchu. Les autorités péruviennes avaient assuré que la construction ne serait pas entreprise si des études d'impact environnemental n'en confirmaient pas la faisabilité dans le contexte d'un plan directeur du Parc.

L'UICN et l'ICOMOS ont confirmé les informations ci-dessus en répétant qu'ils étaient préoccupés de questions relatives à la gestion et à la coordination et ont souligné qu'un plan de gestion ainsi que des études d'impact environnemental devraient être étudiés en détail lorsqu'ils seraient disponibles.

Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat et les organismes consultatifs. Il a répété les motifs de préoccupation exprimés par le Comité du patrimoine mondial à ses vingtième et vingt et unième sessions concernant la nécessité d'accords de gestion appropriés et d'un plan de gestion complet. Il a également rappelé l'opinion du Comité selon laquelle il ne fallait entreprendre aucune action concernant la mise en œuvre du système de téléphérique avant l'instauration d'un plan directeur approprié.

Le Bureau a pris note de l'assurance des autorités péruviennes qu'un plan directeur serait préparé et adopté avant la fin de l'année et que le système de téléphérique serait étudié dans le cadre d'un tel plan.

Le Bureau a demandé aux autorités péruviennes de soumettre avant le 15 septembre 1998 un rapport qui devrait comporter :

- Une réponse à chacune des recommandations de la mission ICOMOS/UICN ;
- L'avancement réalisé dans l'établissement d'accords de gestion appropriés ;

- L'avancement réalisé dans la préparation d'un plan directeur pour le sanctuaire, y compris l'étude de l'accès aux ruines de Machupicchu. Le plan directeur devrait également aborder la question du projet d'extension des limites du sanctuaire pour y incorporer un habitat adjacent important pour les espèces menacées.

Sur la base de ce rapport, le Bureau étudiera à sa vingt-deuxième session extraordinaire si les raisons de s'inquiéter de l'état de conservation de ce bien persistent et il fera les recommandations appropriées au Comité du patrimoine mondial à sa vingt-deuxième session.

PATRIMOINE CULTUREL

V. 40 Trèves - Monuments romains, cathédrale et église Notre-Dame (Allemagne)

Le Bureau a pris note du rapport présenté par les autorités allemandes et des informations fournies par l'ICOMOS sur la participation de son expert à une réunion consultative sur l'amphithéâtre romain qui s'est tenue en février 1998. Il a été signalé que les bâtiments envisagés au nord de l'amphithéâtre sont maintenant situés à une distance acceptable du théâtre et que leur volume global avait été considérablement réduit.

Le Bureau s'est déclaré satisfait que les principales conditions de protection de l'intégrité et de l'authenticité de l'amphithéâtre romain sont désormais respectées grâce à une solution de compromis entre des intérêts privés d'une part et les intérêts d'urbanistes et d'archéologues d'autre part. Le Bureau a insisté sur le fait que l'intégration des vestiges archéologiques découverts au cours des fouilles récentes exige qu'on leur porte un surcroît d'attention et il a répété qu'une extension de la zone protégée afin d'inclure les vignobles adjacents est très souhaitable afin d'éviter davantage de détérioration du site et de son cadre.

Le Bureau a prié les autorités allemandes de présenter un rapport portant particulièrement sur les questions des vestiges archéologiques et de l'extension du site avant le 15 avril 1999 pour examen par le Bureau à sa vingt-troisième session.

V.41 Centre historique de Santa Cruz de Mompox (Colombie)

Le Bureau a pris note des informations sur l'incendie survenu à Mompox et des dommages causés à six de ses bâtiments historiques. Le Bureau a noté que le Président avait approuvé l'octroi d'assistance d'urgence pour la restauration des six bâtiments endommagés, ainsi que de coopération technique pour l'achat d'équipement de lutte contre l'incendie et la formation d'une brigade de pompiers volontaires. Il a vivement engagé les autorités nationales et locales à prendre les mesures nécessaires de prévention contre l'incendie et il a prié les autorités colombiennes de tenir le Comité informé des mesures prises à cet égard ainsi que des travaux de restauration effectués.

V.42 Le Caire islamique (République arabe d'Egypte)

Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat et des interventions des Délégués du Maroc et du Liban qui ont soulevé l'importance de la sensibilisation des responsables des biens religieux de la région Arabe à une bonne conservation de ce patrimoine. Le Délégué marocain a proposé une nouvelle formulation de la recommandation concernant ce bien.

Le Bureau a en conséquence encouragé les autorités nationales à présenter une stratégie et un programme de conservation du Caire historique à la prochaine session du Comité. En ce qui concerne la Mosquée Al-Azhar, le Bureau a considéré que ce sanctuaire est un monument majeur de la civilisation arabo-islamique et a insisté sur l'importance de s'assurer de l'utilisation des techniques appropriées pour sa préservation. Le Bureau a prié les autorités de présenter un rapport technique détaillé sur les travaux en cours à la Mosquée Al-Azhar avant le 15 septembre 1998, pour soumission au Comité du patrimoine mondial. Le Bureau a demandé enfin au Secrétariat d'obtenir, auprès des différentes parties concernées, l'accord des autorités égyptiennes pour l'envoi d'une mission de l'UNESCO pour étudier les meilleures mesures de conservation à prendre pour la Mosquée Al-Azhar.

V.43 Cathédrale de Burgos (Espagne)

Le Bureau a pris note du rapport présenté par le directeur principal du Secteur de la culture sur les plans de mise en valeur du site de la forteresse de Burgos. Le Bureau a fait part de sa satisfaction aux autorités locales quant à la décision de réétudier le projet concernant le site de la forteresse en tenant compte de l'authenticité du paysage culturel et de l'interprétation et de la présentation adéquates des vestiges historiques.

Il a recommandé aux autorités d'entreprendre une étude complète et intégrale (y compris des aspects du paysagisme, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'archéologie) de la colline sur laquelle est située la forteresse, car c'est l'un des éléments essentiels du paysage culturel de Burgos.

Le Bureau a prié les autorités espagnoles de présenter un rapport sur les plans prévus pour la colline et la forteresse avant le 15 septembre 1998 pour examen par le Bureau à sa vingt-deuxième session extraordinaire.

V.44 Alhambra, Generalife et Albaicin, Grenade (Espagne)

Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétariat et des informations fournies par l'observateur de l'Espagne, le Bureau a remercié les autorités nationales, régionales et locales pour les efforts entrepris et pour les résultats atteints dans la conclusion de l'affaire de la nouvelle construction du Rey Chico. Le Bureau a félicité aussi le Centre UNESCO d'Andalousie pour le succès du séminaire sur la revitalisation de l'Albaicin et remercié ceux qui ont contribué à sa tenue et au succès de ses travaux. Il a remercié enfin la Mairie, la Junte d'Andalousie et les autorités religieuses et économiques pour les travaux entrepris dans le cadre de la réhabilitation du quartier, son ouverture au tourisme et le développement de son artisanat. Le Bureau a rappelé cependant aux autorités l'impérieuse nécessité d'appliquer la Convention et les Orientations quant au plan de gestion et à l'unicité du site. En conséquence, le Bureau a prié instamment les autorités nationales espagnoles de mettre en place sans tarder le comité scientifique Espagne-UNESCO et de le réunir au plus tôt pour que les mesures nécessaires pour la bonne gestion du site soient enfin détaillées et programmées.

V.45 Ville historique fortifiée de Cuenca (Espagne)

Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétariat, le Bureau a félicité les autorités de Cuenca ainsi que de la Castilla-La Mancha pour l'attitude positive qu'elles ont adoptées en faveur de la bonne protection et gestion de ce site. Le Bureau a demandé à ces autorités que soit soumis au Secrétariat le plan spécial de Cuenca dès sa mise au point finale et a demandé au Secrétariat d'apporter à la Ville de Cuenca l'assistance technique nécessaire à cette fin. Le Bureau a enfin remercié l'ICOMOS-Espagne pour le rôle positif qu'il a joué dans cette affaire.

V.46 Eglises creusées dans le roc de Lalibela (Ethiopie)

Le Bureau, remercie les autorités civiles et religieuses éthiopiennes et la Délégation de l'Union européenne du soutien qu'ils ont apporté en vue d'une préservation intégrée du site de Lalibela ; note les résultats positifs de la mission organisée par le Centre du patrimoine mondial qui s'est déroulée en février 1998 ; demande que les informations sur la mise en œuvre des recommandations de la mission soient communiquées au Comité du patrimoine mondial à sa vingt-deuxième session en décembre 1998 ; exprime le souhait que la coopération engagée entre l'Ethiopie, l'UNESCO et l'Union européenne puisse être renforcée par un suivi systématique des projets envisagés à Lalibela.

V.47 Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye de Saint-Rémi et Palais de Tau à Reims (France)

En réponse au rapport fourni par le Secrétariat sur la construction d'une médiathèque sur la place de la Cathédrale de Reims, l'observateur de la France a fait remarquer que la législation française sur la protection des monuments prévoit une zone de protection de 500 m autour des monuments classés. Elle a précisé que cette zone peut être considérée comme la zone tampon et que toute modification ou nouvelle construction dans cette zone exige l'accord de l'architecte des bâtiments de France ou celui du ministre de la Culture lui-même. Dans le cas de la médiathèque, le permis de construire avait été bloqué en attendant l'examen de cette question.

Le Bureau a noté qu'une mission de l'ICOMOS devait être entreprise à Reims pendant sa session et que ses résultats ne seraient donc pas disponibles à cette date.

Le Bureau a pris note des actions entreprises par le Centre et l'ICOMOS, ainsi que des observations fournies par l'observateur de la France. Le Bureau a remercié les autorités françaises de leurs efforts pour trouver une solution en conformité avec la Convention. Le Bureau a également prié les autorités concernées d'entreprendre la mise au point d'un plan de gestion du site et de sa zone de protection. A cette fin, le Bureau a demandé aux autorités concernées de présenter au Centre un rapport d'avancement du travail requis avant le 15 septembre pour soumission au Comité du patrimoine mondial à sa vingt-deuxième session extraordinaire. Il a également demandé à l'ICOMOS de présenter les conclusions de sa mission pour cette date.

V.48 Temple du soleil à Konarak (Inde)

Le Bureau a demandé au Secrétariat d'aider l'Etat partie, si nécessaire, à faire en sorte que le rapport sur l'étude de stabilité structurelle concernant le Temple du Soleil à Konarak soit prêt à temps pour examen par la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau.

V.49 Tchoga Zanbil (Iran)

Etant donné les informations fournies par l'ICCROM et le Secrétariat, le Bureau a prié le gouvernement iranien de tenir le Secrétariat informé de l'avancement du projet du fonds de dépôt japonais pour la conservation et la gestion de Tchoga Zanbil, spécialement en ce qui concerne la mesure urgente du degré d'humidité du ziggurat de Tchoga Zanbil, ce qui permettra de réaliser une analyse structurelle en vue de sa conservation adéquate.

L'observateur de l'Iran a remercié les autorités japonaises, l'UNESCO et l'ICCROM de leurs efforts visant à identifier les problèmes sur le site et de leur contribution à sa protection. Il a également exprimé la volonté de son Gouvernement de coopérer dans cette entreprise.

V.50 Pétra (Jordanie)

Suite aux informations fournies par le Secrétariat, le Bureau a félicité vivement les autorités jordaniennes de la suite donnée à la recommandation faite par l'UNESCO en 1994. Le Bureau a aussi remercié l'UNESCO du prochain transfert d'un spécialiste au Bureau de l'UNESCO à Amman pour assurer une coopération technique sur le patrimoine culturel, surtout pour Pétra.

V.51 Quseir Amra (Jordanie)

Après avoir pris note du rapport du Secrétariat, le Bureau a prié les autorités jordaniennes de réétudier l'emplacement envisagé pour le projet de Centre d'accueil des visiteurs étant donné sa visibilité excessive et sa trop grande proximité du monument. De plus, le Bureau a également prié les autorités d'étudier la possibilité de déplacer la route actuelle.

V.52 Anjar (Liban)

Après avoir pris note du rapport du Secrétariat, le Bureau a prié le Secrétariat de suivre avec les autorités libanaises les recommandations du rapport, essentiellement en ce qui concerne le retrait de toute présence militaire du voisinage du site.

V.53 Baalbek (Liban)

Après avoir pris note du rapport du Secrétariat et du Délégué du Liban, le Bureau a félicité les autorités libanaises du déplacement de la construction de l'école technique en dehors de la zone inscrite. En outre, le Bureau a pris note que les travaux d'aménagement en cours pour l'exposition du Centenaire prévue en novembre dans le site sont totalement réversibles. De plus, les travaux de restauration de la Grande Mosquée sont contrôlés par la Direction générale des antiquités. Le Bureau a aussi remercié les autorités libanaises pour avoir demandé une assistance technique du Fonds du patrimoine mondial pour l'étude scientifique de l'état du Temple de Bacchus en vue de sa protection. Le Bureau a encouragé les autorités à poursuivre la préparation d'un plan de gestion. Le Bureau a enfin remercié le Représentant résident du PNUD de son offre de coopération visant à financer un projet sur l'intégration du patrimoine mondial dans le développement régional de la Bekaa, et il a prié le Centre de donner suite à l'élaboration du projet.

V.54 Byblos (Liban)

Après avoir pris note du rapport du Secrétariat et des informations fournies par le Délégué du Liban, le Bureau a félicité vivement les autorités libanaises de leur coopération et de leur décision de modifier l'emplacement du nouveau port. Le Bureau a aussi remercié l'Université de Technologie de Delft pour sa contribution et a engagé les autorités à lancer la préparation du plan de gestion du site conformément aux recommandations de la mission des spécialistes de l'Université de Technologie de Delft afin d'empêcher d'autres aménagements incontrôlés dans le périmètre du site et d'en améliorer la protection et la mise en valeur.

V.55 Tyr (Liban)

Après avoir pris note du rapport du Secrétariat et des informations fournies par le Délégué libanais, le Bureau a félicité les autorités libanaises du lancement officiel de la campagne internationale de Tyr. Le Bureau a encouragé les autorités libanaises à poursuivre la Campagne en coopération avec l'UNESCO et a prié le Secrétariat d'en assurer largement la promotion. Enfin, le Bureau a engagé vivement les autorités libanaises à interrompre immédiatement tous les travaux qui mettent en péril le patrimoine de Tyr, à renforcer la coopération entre les institutions nationales concernées dans la région de Tyr et à améliorer les mécanismes de contrôle afin d'empêcher toute nouvelle destruction du patrimoine de la région.

V.56 Centre historique de Puebla (Mexique)

Le Bureau a noté que l'assistance internationale à Puebla avait été réalisée et que l'Institut national d'Anthropologie et d'Histoire (INAH), en collaboration avec le Conseil d'Etat pour le Centre historique de Puebla, avait préparé un plan de conservation et une ordonnance concernant l'urbanisme et l'architecture du Paseo del Rio San Francisco. Il a demandé aux autorités mexicaines de fournir au Secrétariat les détails de ce plan pour information.

Le Bureau a pris note de l'intervention de l'observateur délégué du Mexique qui a déclaré que les résultats de la mission d'experts sur les indicateurs de mesure de l'état de conservation de villes historiques (Colonia del Sacramento, mars 1998) comportaient des éléments valables pour l'identification des différentes valeurs des villes historiques et contribueraient à leur compréhension et à une bonne planification dans un cas comme celui de Puebla. Il a suggéré qu'il conviendrait d'étudier davantage l'application pratique des résultats de cette réunion. Il a annoncé que les travaux à Puebla avançaient maintenant de manière satisfaisante.

V.57 Cité préhispanique de Teotihuacan (Mexique)

Le Bureau a pris note du rapport présenté par l'Institut national mexicain d'Anthropologie et d'Histoire (INAH) sur les mesures prises pour la gestion et la conservation de Teotihuacan et a remercié les autorités mexicaines de leur réponse positive aux recommandations faites par la mission d'experts de l'UNESCO en 1997.

V.58 Vallée de Kathmandu (Népal)

Le Bureau s'est déclaré préoccupé par la démolition permanente de bâtiments traditionnels possédant une valeur architecturale et les nouveaux aménagements illicites à l'intérieur du site du patrimoine mondial de la Vallée de Kathmandu, malgré les efforts de contrôle de la construction faits par le gouvernement népalais de Sa Majesté et les autorités locales concernées. Il a demandé que le rapport de la mission commune UNESCO/ICOMOS/gouvernement népalais soit présenté à ses membres bien avant la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau, afin de permettre un examen attentif de l'avancement réalisé dans le contrôle de la construction et dans le programme de mesures correctives. A partir de cet examen, le Bureau formulera une recommandation concluante afin de permettre au Comité de décider ou non d'inscrire ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril et d'envisager les mesures qu'il pourrait souhaiter prendre concernant le programme de mesures correctives ainsi que la proposition d'inscription en attente présentée par l'Etat partie concernant le classement de Kokhana comme nouvelle zone de monuments du site.

V.59 Itchan Kala (Ouzbékistan)

Centre historique de Boukhara (Ouzbékistan)

Le Bureau a pris note du rapport présenté par l'ICOMOS et il a félicité l'Etat partie de l'importance qu'il a attachée aux projets de restauration et de réhabilitation de ces deux sites. Le Bureau s'est toutefois déclaré préoccupé des projets de développement à l'intérieur de ces deux sites. Il a engagé l'Etat partie à porter une attention particulière à l'amélioration du revêtement des rues et du mobilier urbain au voisinage des principaux monuments, au contrôle des bâtiments non classés dans les centres historiques, et, dans le cas de Boukhara, à nettoyer les citernes bouchées et les canaux de distribution afin d'abaisser le niveau de la nappe phréatique.

V.60 Site archéologique de Chavin (Pérou)

Le Bureau a pris note des informations sur la situation d'urgence à Chavin causée par le phénomène El Niño et du fait que le Président avait approuvé l'assistance d'urgence pour prendre des mesures correctives sur le site. Il a prié les autorités péruviennes de tenir le Comité informé des mesures prises à cet égard ainsi que de l'impact d'El Niño sur le site. Il a également incité les autorités à planifier des mesures préventives à long terme et la stabilisation du site dans le contexte d'un plan de gestion d'ensemble du site.

V.61 Centre d'Angra do Heroísmo aux Açores (Portugal)

Le Secrétariat a informé le Bureau qu'il n'avait pas reçu de réponse de l'Etat partie à sa demande d'information sur le projet d'aménagement d'une marina dans la baie d'Angra. Le Directeur de la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO a fait remarquer qu'une mission sur site avait récemment été menée par un expert, le coordinateur du Plan d'action du PNUE pour la Méditerranée, à l'invitation du maire et de la municipalité qui sont responsables de l'approbation du projet. L'expert avait transmis un rapport au Secrétariat.

L'ICOMOS a informé le Bureau que le projet de marina qui avait été engagé en 1995, était maintenant en cours de construction, mais que le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS n'en avaient été informés que récemment. L'ICOMOS s'est déclaré sérieusement préoccupé de l'impact du projet sur les valeurs de patrimoine mondial de la ville et sur le patrimoine sous-marin de la baie qui renferme de nombreuses épaves historiques.

Outre la construction de la marina, la reconstruction du front de mer de la ville est également en cours. L'ICOMOS s'est déclaré préoccupé que cela n'aboutisse à la destruction de nombre des particularités caractéristiques de ce front de mer.

Le Bureau a demandé au Président d'envoyer une lettre aux autorités portugaises pour leur faire part de la sérieuse préoccupation du Bureau concernant la nouvelle construction et leur demander des informations complètes sur le projet avant le 15 septembre 1998. Il a également demandé à l'ICOMOS d'entreprendre une mission d'évaluation et de présenter ses conclusions à la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau.

V.62 Centre historique de Porto (Portugal)

Le Bureau n'a pas pu étudier les impacts éventuels de travaux d'infrastructure dans le Douro sur les valeurs de patrimoine mondial de Porto, étant donné l'absence de réponse de l'Etat partie aux demandes de renseignements du Secrétariat.

Le Bureau a demandé à l'Etat partie de soumettre des informations détaillées et une évaluation de l'impact des travaux sur le site du patrimoine mondial avant le 15 septembre 1998, pour examen par le Bureau à sa vingt-deuxième session extraordinaire.

Le Bureau a vivement engagé les Etats parties à répondre en temps voulu aux demandes d'informations du Secrétariat, ce qui faciliterait grandement le travail du Secrétariat et du Bureau.

Un peu plus tard, lors de l'étude des rapports sur l'état de conservation des biens, l'observateur du Portugal a informé le Bureau que les travaux effectués dans la marina d'Angra do Heroísmo avaient été interrompus jusqu'à la récupération des épaves du XVIIIème siècle et que la législation adoptée par les autorités régionales prévoit expressément la protection du site historique de Angra do Heroísmo. Pour ce qui est du Centre historique de Porto, il a informé le Bureau qu'il existait bien un projet infrastructurel mais qu'aucun travail n'était encore entrepris et que, le cas échéant, les travaux n'affecteraient pas les valeurs du site. Le Bureau a pris note de son intervention.

V.63 Stonehenge, Avebury et sites associés (Royaume-Uni)

Le Bureau s'est déclaré satisfait des propositions relatives à la gestion et à la présentation du site du patrimoine mondial de Stonehenge. Il a toutefois insisté sur la nécessité de fermeture de la route qui passe près du monument – comme prévu lors de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en 1986 – et de l'achèvement d'un plan de gestion dans les moindres délais.

V.64 Ville sacrée de Kandy (Sri Lanka)

Le Bureau a pris note des rapports de l'ICOMOS, du Secrétariat et de la délégation permanente de Sri Lanka. Le Bureau s'est déclaré très préoccupé par le bombardement terroriste commis dans la Ville sacrée de Kandy et il a demandé au Secrétariat de faire appel à la communauté internationale pour aider l'Etat partie à achever le travail de restauration. De plus, à la lumière du nombre grandissant de conflits qui menacent actuellement des sites du patrimoine à travers le monde, le Bureau a vivement encouragé les Etats parties à rester vigilants au sujet de faits nouveaux concernant la Convention de la Haye de 1954. Le Bureau a été informé qu'une conférence diplomatique est prévue pour 1999 afin de réviser la *Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* (1954) qui protégerait le patrimoine culturel à un niveau non international. Enfin, le Bureau a prié l'Etat partie de présenter, avant le 15 septembre 1998, un rapport concernant l'avancement du travail de restauration entrepris.

V.65 Vieille ville de Galle et ses fortifications (Sri Lanka) Temple d'Or de Dambulla (Sri Lanka)

L'ICOMOS va entreprendre une mission à l'automne 1998 sur ces deux sites, ainsi qu'à Kandy, et présentera un rapport à la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau.

V.66 Vieille ville de Berne (Suisse)

Le Bureau a pris note du rapport final sur les mesures contre l'incendie concernant la vieille ville de Berne et a remercié l'Etat partie de ses efforts pour améliorer la situation en matière de protection contre l'incendie de ce site du patrimoine mondial.

V.67 Ancienne ville de Damas (République arabe syrienne)

Après avoir pris note du rapport du Secrétariat, le Bureau a remercié les autorités syriennes de leurs efforts pour traiter le problème du Tekiya Souleymaniah. Il a prié également les autorités syriennes de continuer à informer le Secrétariat de l'avancement du travail de consolidation. Il a prié enfin le Centre de poursuivre sa coopération conformément à la demande des autorités.

V.68 Palmyre (République arabe syrienne)

Après avoir pris note du rapport du Secrétariat, le Bureau a recommandé que le Secrétariat fournisse un appui aux autorités syriennes pour élaborer les plans de gestion et de développement nécessaires et assure des cours de formation pour le renforcement des capacités.

V.69 Zones historiques d'Istanbul (Turquie)

Le Secrétariat a informé le Bureau du projet financé par l'Union européenne sur l'étude de faisabilité concernant la revitalisation des quartiers de Balat et Fener dans le district de Fatih, à Istanbul et exécuté par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette étude comprenait initialement le quartier de Zeyrek, renommé pour ses bâtiments de bois de l'époque ottomane, qui fait partie du district de Fatih et constitue l'un des trois districts du centre historique d'Istanbul qui est protégé par une loi nationale en tant que zone de conservation. Les trois districts renferment des monuments, des sites ou des zones tampons du site du patrimoine mondial.

Il a été signalé qu'étant donné que le projet de l'Union européenne était centré sur l'amélioration du logement des habitants défavorisés, Zeyrek en a été exclu comme bénéficiaire direct vu l'abandon de cette zone par la population en raison de l'état dangereux des bâtiments. L'état de conservation alarmant des bâtiments historiques en bois de Zeyrek inclus dans l'inventaire des sites et monuments sous la protection du patrimoine mondial a provoqué l'envoi d'une mission de suivi réactif de l'ICOMOS en novembre 1997.

L'étude commandée par l'Union européenne et achevée en avril 1998 a permis une évaluation générale de l'application de la législation nationale concernant la protection de sites culturels du secteur de Fatih. Les premières conclusions ont indiqué que la dégradation des bâtiments historiques était en partie due à la pauvreté des habitants de ces bâtiments. Cela a été aggravé par la réglementation stricte de la construction qui a abouti au "gel" de l'aménagement ainsi qu'à la dégradation de l'environnement bâti et en fin de compte à l'exode des habitants. Le Secrétariat a également signalé que le Parlement européen avait décidé d'allouer 3 millions d'euros pour l'exécution au niveau national de ce projet. L'UNESCO a exprimé le souhait de continuer à participer à la phase opérationnelle de ce projet en tant que membre du groupe consultatif scientifique du projet, afin que l'on puisse contrôler et signaler au Comité le cas échéant l'impact de ce projet de développement social dans une zone tampon de site du patrimoine mondial.

Le Bureau a été informé que ce projet financé par l'Union européenne avait déjà abouti à la création d'un service de conseil auprès de la communauté par la municipalité de Fatih, pour permettre le dialogue entre les habitants et les autorités sur l'amélioration du logement et de l'environnement urbain. Le Secrétariat a insisté sur l'importance de ce projet qui prévoit pour la toute première fois, l'investissement de fonds de logements sociaux du ministère turc du Logement pour la réhabilitation de bâtiments historiques. Ces fonds n'étaient utilisés jusqu'ici que pour la construction de nouveaux bâtiments d'habitation à bas

prix. Cela pourrait créer un précédent qui pourrait aboutir à ce que des fonds publics et internationaux pour le développement deviennent disponibles pour la réhabilitation de maisons de style local dans d'autres zones de la partie historique d'Istanbul et d'autres villes historiques de Turquie.

Le délégué du Liban a demandé pourquoi le Centre du patrimoine mondial mettait en œuvre cette étude de faisabilité financée par l'Union européenne, étude qui n'était pas spécifiquement approuvée par le Comité et qui augmentait le volume de travail du Centre. Le Directeur du Centre a répondu que cela incombait au Centre en tant que partie du Secrétariat de l'UNESCO, et que cette étude était menée selon les instructions du Directeur général qui attache la plus grande importance à cette étude « en aval ». Le Secrétariat a ajouté que cette étude était la première dont la mise en œuvre ait été confiée à l'UNESCO, preuve matérielle de la réponse de l'Union européenne à la promotion par l'UNESCO de la dimension culturelle du développement et de l'appel « Humaniser la ville » lancé par le Directeur général à la Conférence au sommet Habitat II en 1996.

L'observateur de la Grèce a déclaré que le Comité ne devait pas être impliqué dans des questions concernant des zones tampons mais se concentrer uniquement sur le site du patrimoine mondial proprement dit. Le Secrétariat a déclaré qu'à Istanbul, comme dans beaucoup d'autres villes historiques inscrites sur la Liste du patrimoine mondial dans les années quatre-vingt, l'inventaire des monuments et la délimitation exacte des aires protégées ne sont pas claires, mais qu'en tout cas, tout le secteur de Fatih est protégé par la législation nationale et constitue une zone tampon. Le Secrétariat a noté d'autre part que cette étude de faisabilité est un exemple du rôle mobilisateur de l'UNESCO dans les activités de coopération internationale qui associent le développement social à la préservation du patrimoine conformément à l'article 5 de la Convention.

Le délégué du Bénin s'est déclaré préoccupé que le Centre utilise l'emblème du patrimoine mondial sur du papier à lettre et dans des rapports de projets étant donné que cela peut donner l'impression de l'implication ou de l'engagement du Comité. Il s'est également déclaré préoccupé que la Commission européenne ou d'autres entités concluent des accords concernant le patrimoine mondial. Le Secrétariat a répondu que ce projet commun Commission européenne-UNESCO était du même type que d'autres projets extrabudgétaires exécutés par l'UNESCO et financés par le fonds de dépôt japonais, le fonds de dépôt italien ou le PNUD entre autres sources de donateurs, ou comme des activités menées dans le cadre de Campagnes internationales de sauvegarde pour des sites du patrimoine mondial mais non financées par le Fonds du patrimoine mondial.

L'observateur de la Thaïlande a rappelé les raisons de la création du Centre du patrimoine mondial au sein de l'UNESCO, et souligné que les accords concernant les sites du patrimoine mondial devaient être approuvés par le Comité ou son Président, que si le Directeur général chargeait le Centre de fonctions hors de ce cadre, ceci aboutirait à une surcharge de travail et qu'il valait mieux assigner les fonctions de ce type de projets à la division du patrimoine physique.

Le Président a rappelé qu'une décision avait été prise à Mérida à la vingtième session du Comité suivant laquelle le Centre ne doit signer aucun contrat ou accord qui engage le Comité du patrimoine mondial et que de tels contrats doivent uniquement être signés par le Président du Comité. Le Secrétariat a déclaré que cet accord de projet avec la Commission européenne n'engageait le Comité en aucune manière (N.B. : l'accord de projet Commission européenne-UNESCO a été signé par le directeur du Bureau des relations des sources de financement extrabudgétaires-BER au nom du Directeur général). Le rapport sur l'état de conservation avait pour but d'informer le Bureau de

l'état de conservation alarmant de Zeyrek, qui fait partie du site du patrimoine mondial, et de fournir des informations sur des activités d'aide internationale novatrices qui soutiennent la préservation du patrimoine mondial. Le Président a déclaré qu'il étudierait le ou les accord(s)/contrat(s) associés à ce projet et qu'il ferait rapport à ce sujet à la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau, si nécessaire.

Le Bureau a pris note du rapport du Secrétariat sur l'étude menée en commun par l'UNESCO, la municipalité de Fatih et l'Institut français d'Etudes anatoliennes sous contrat de la Commission européenne et il a soutenu l'approche de développement communautaire intégré à la préservation du patrimoine. Le Bureau a prié le Secrétariat et l'Etat partie d'informer le Comité à sa vingt-deuxième session extraordinaire de l'avancement du projet de la Commission européenne. Le Bureau s'est en outre déclaré préoccupé de l'état de conservation des bâtiments historiques de Zeyrek et a prié l'Etat partie de rendre compte de ses efforts en matière de conservation.

V.70 Kiev : Cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques (Ukraine)

Le Bureau a prié l'Etat partie de reconsidérer sa politique de construction hôtelière et ses projets hôteliers spécifiques par rapport à leur contexte historique. Il a demandé aux autorités de présenter un rapport à ce sujet avant le 15 septembre 1998 pour considération par la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau.

V.71 Ville historique de Zabid (Yémen)

Après avoir pris note du rapport du Secrétariat, le Bureau a invité les autorités yéménites à préparer un plan de gestion d'ensemble en collaboration avec le Secrétariat. Le Bureau a prié également le Secrétariat d'étudier l'impact du nouveau projet d'égout sur l'architecture et la conservation des bâtiments de la ville.

V.72 Ancienne ville de Shibam et son mur d'enceinte (Yémen)

Après avoir pris note du rapport du Secrétariat, le Bureau a invité les autorités yéménites à préparer un plan de gestion d'ensemble en collaboration avec le Centre. Le Bureau a prié également le Centre d'étudier la possibilité d'entreprendre un programme de réhabilitation à grande échelle avec l'aide de partenaires potentiels régionaux et internationaux.

VI. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANE CONSULTATIF DU COMITE

VI.1 Le Président a rappelé qu'à sa vingtième session en décembre 1996, le Comité avait demandé un audit financier du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice clos au 31 décembre 1996 et une évaluation de la gestion administrative de la Convention du patrimoine mondial. De plus, le Comité a créé un Organe consultatif pour « prendre des mesures sur la proposition adoptée par le Comité et pour entreprendre une étude de la manière dont le Centre du patrimoine mondial a assisté le Comité dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ». Il a rappelé qu'à sa vingt et unième session en décembre 1997, le Comité avait demandé que l'Organe consultatif étudie quatre questions et présente un rapport à la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial et de son Bureau :

1. Questions techniques
2. Communication et promotion
3. Evaluation de la gestion administrative et audit financier
4. Utilisation de l'emblème du patrimoine mondial et directives pour la collecte de fonds.

VI.2 L'Organe consultatif avait demandé au Professeur Francioni (Italie) d'en assurer la présidence en 1998. Les membres de l'Organe consultatif sont les suivants: Australie, Bénin, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Liban, Malte, Mexique et Zimbabwe. Le Président a évoqué le travail de l'Organe consultatif en rappelant qu'il avait traité des questions complexes de manière efficace. Une réunion de l'Organe consultatif s'est tenue au Siège de l'UNESCO les 29 et 30 avril 1998. A l'invitation du Président, des représentants de l'Allemagne et de la Grèce ont également participé à la réunion, ainsi que des observateurs de l'Equateur et de la Hongrie, et le Directeur du Centre du patrimoine mondial.

VI.3 Le Rapport du Rapporteur de la réunion de l'Organe consultatif a été adopté par l'Organe consultatif lors de sa réunion du 24 juin 1998 et a été distribué en tant que document de travail WHC-98/CONF.201/4.Corr. Le document de travail WHC-98/CONF.201/4, résumé analytique du travail de l'Organe consultatif préparé par le Centre à la demande du Président, a été retiré. Le document d'information WHC-98/CONF.201/INF.11 comprenait tous les documents de discussion préparés par les membres de l'Organe consultatif avant leur réunion d'avril. Le document d'information WHC-98/CONF.201/INF.9 présentait le rapport de la réunion d'Amsterdam (Réunion d'experts sur la Stratégie globale du patrimoine mondial pour le patrimoine naturel et culturel, 25-29 mars 1998, Institut du Théâtre, Amsterdam, Pays-Bas).

VI.4 Le Président a demandé que le Bureau étudie les questions 1 à 4 ci-dessus et il a demandé aux délégués qui avaient préparé les documents de discussion préliminaires sur chacune des questions de résumer les principales recommandations de l'Organe consultatif au Bureau.

1. Questions techniques

VI.5 L'observateur de l'Australie a d'abord félicité le Président d'avoir constamment encouragé l'Organe consultatif dans son travail. Elle s'est reportée au document de discussion (section A du document d'information WHC-98/CONF.201/INF.11) qu'elle avait préparé sur un certain nombre de questions techniques définies lors de la vingt et unième session du Comité. L'observateur de l'Australie a mentionné les contributions de Malte, du Zimbabwe, de l'ICOMOS et de la Grèce (Section B du document d'information WHC-98/CONF.201/INF.11).

VI.6 L'observateur de l'Australie a résumé les questions techniques en cours de discussion : (a) l'application des critères culturels (i) et (vi) ; (b) l'examen de l'authenticité ; (c) le déséquilibre de la Liste du patrimoine mondial ; et (d) la mise en œuvre de la Stratégie globale.

VI.7 En ce qui concerne l'application du critère culturel (i), l'observateur de l'Australie a mentionné la déclaration de M. Demicoli (Malte), selon laquelle l'application du critère devait être plus stricte afin de moins se concentrer sur le patrimoine monumental. Elle a ensuite évoqué l'une des conclusions de la réunion d'Amsterdam selon laquelle il fallait adopter une conception plus holistique du patrimoine mondial et envisager d'établir un ensemble unique de critères. Le Bureau a adopté la recommandation de l'Organe consultatif concernant l'application des critères culturels (i) et (vi) présentée au paragraphe 15 du document WHC-98/CONF.201/4Corr :

15. *En ce qui concerne une interprétation plus stricte du critère culturel (i), la réunion d'experts d'Amsterdam a créé un groupe de travail, présidé par Mme Bercé (France), pour mettre au point la rédaction d'un nouvel ensemble de critères, pour les rendre opérationnels et pour présenter des recommandations à cet égard à la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial. Il est suggéré de transmettre à ce groupe les propositions de rédaction de M. Demicoli.*

VI.8 Par ailleurs, le Bureau a adopté les recommandations suivantes :

A la lumière de l'appui apporté aux recommandations de la réunion d'experts d'Amsterdam (voir le document d'information WHC-98/CONF.201/INF.9) par l'Organe consultatif, le Bureau recommande au Comité d'apporter son appui aux recommandations de la réunion d'experts d'Amsterdam.

Le Bureau demande au Centre du patrimoine mondial, en coopération avec les organismes consultatifs, de coordonner la préparation des projets de décisions aux sections des Orientations traitant des critères, de l'examen de l'authenticité et des conditions d'intégrité, pour soumission et décision finale à la vingt-deuxième session du Comité.

VI.9 L'observateur de l'Australie a ensuite présenté les grandes lignes des débats de l'Organe consultatif sur l'examen de l'authenticité. L'Organe consultatif avait conclu qu'il fallait être plus strict pour procéder à l'examen de l'authenticité dans des lieux où le tissu est le plus important. Cela reposerait sur un examen complet réalisé par le Comité et l'ICOMOS. Il serait nécessaire de procéder à un examen plus attentif de la signification de l'authenticité pour des cultures vivantes. Elle a également évoqué des lieux – tels que ceux mentionnés dans le document de Nara sur l'authenticité – dont la véritable valeur provient en partie du processus de reconstruction permanente.

VI.10 L'observateur de la Grèce a suggéré qu'il fallait continuer à discuter de l'authenticité et d'une évaluation à jour de la Charte de Venise et il a proposé d'accueillir une réunion sur ce sujet en Grèce. Le Président a salué la proposition grecque et il a demandé qu'un plan détaillé soit soumis. L'observateur du Mexique a également demandé une analyse plus approfondie du concept d'authenticité tel qu'il est appliqué dans différentes régions. L'ICOMOS a souligné qu'il avait pris la décision en 1981 de ne pas réviser la Charte de Venise et que le document de Nara sur l'authenticité représente une contribution à l'actualisation de l'interprétation de l'authenticité.

VI.11 La déléguée du Japon a exprimé son soutien à la Charte de Venise. Elle a fait remarquer que le document de Nara avait été conçu pour mettre en œuvre la Charte de Venise afin de refléter les nombreuses expressions de la culture et du patrimoine du monde. Elle a engagé l'ICOMOS à tenir de nouvelles réunions et à poursuivre son travail sur ce sujet. En conclusion, elle a souligné que l'authenticité est un facteur de qualification très important pour juger de la valeur des sites. L'ICROM a appuyé ces déclarations ainsi que celles de l'ICOMOS. L'authenticité doit être évaluée lors de l'inscription et utilisée ensuite comme base essentielle d'évaluation de l'intégrité d'un site au cours du temps.

VI.12 La recommandation de l'Organe consultatif concernant l'examen de l'authenticité présentée au paragraphe 21 du document WHC-98/CONF.201/4Corr. a été adoptée par le Bureau.

21. *Le Président a conclu en demandant que le texte sur les critères qui inclut également l'intégrité et l'authenticité, préparé à l'issue de la réunion d'experts d'Amsterdam, soit porté devant le Bureau. La déléguée de l'Australie a noté que la communication finale devait se référer aux documents transmis par Malte, le Zimbabwe et la Grèce.*

VI.13 L'observateur de l'Australie a indiqué que l'Organe consultatif avait discuté en détail de l'équilibre de la Liste du patrimoine mondial et de la mise en œuvre de la Stratégie globale. Le principal sujet de discussion avait été de trouver le moyen d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie globale tout en maintenant les droits des Etats parties. L'Organe consultatif avait été encouragé par les nouvelles des résultats de la Stratégie globale qui commencent à parvenir d'Afrique et du Pacifique. Les recommandations de l'Organe consultatif concernant l'équilibre de la Liste et la Stratégie globale présentées au paragraphe 35 du document WHC-98/CONF.201/4Corr. ont été adoptées par le Bureau.

35. *Notant qu'il avait, d'une manière générale, approuvé les conclusions de la réunion d'experts d'Amsterdam, l'Organe consultatif les a portées devant le Bureau ;*

L'Organe consultatif a recommandé que :

- *en particulier, dans le cadre des débats de la réunion d'experts, d'entreprendre un travail supplémentaire de répartition des thèmes culturels exposés lors de la réunion d'experts sur la Stratégie globale de 1994 en sous-thèmes qui aideraient à l'identification des types de lieux qui sont sur ou sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial. Ce travail devrait reconnaître le caractère indissociable du patrimoine naturel et culturel ;*
- *que lors de l'étude des moyens d'améliorer l'équilibre et la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, les droits souverains des Etats parties soient totalement respectés et qu'il soit fait référence au paragraphe 6 (vii) des Orientations ;*
- *que le Centre du patrimoine mondial prépare un plan d'action comportant des priorités afin d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie globale. Le plan d'action devra inclure une référence (i) aux méthodes de communication des objectifs et d'une approche thématique et régionale de la Stratégie globale à tous les Etats parties ; (ii) aux objectifs à fixer en ce qui concerne les régions et les sous-thèmes actuellement sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial ; et (iii) aux moyens de répartir et d'augmenter les ressources disponibles pour les Etats parties afin d'assurer la conservation durable à long terme des biens du patrimoine mondial. La préparation d'un plan d'action, qui devrait être présenté à la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial, est dans la ligne du paragraphe 43 du rapport de l'Evaluation de la gestion administrative de 1997.*

VI.14 En résumé,

Le Bureau demande au Centre du patrimoine mondial de préparer, en étroite coopération avec les organismes consultatifs, un plan d'action comportant des priorités pour la mise en œuvre future de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative et équilibrée, et de le soumettre à l'approbation de la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial.

VI.15 L'UICN a soutenu cette approche de collaboration des organismes consultatifs avec le Centre du patrimoine mondial

pour préparer le plan d'action comportant des priorités pour la Stratégie globale. L'UICN a salué la reconnaissance par l'Organe consultatif du caractère indissociable du patrimoine naturel et culturel et elle a noté la coopération accrue entre l'UICN et l'ICOMOS comme une avancée positive envers la reconnaissance du continuum nature-culture qui est au cœur de la Convention du patrimoine mondial.

VI.16 L'observateur du Royaume-Uni a déclaré que les questions techniques en discussion étaient essentielles pour l'avenir de la Convention et il a complimenté l'Organe consultatif de son excellent travail. Il a également mentionné qu'il pourrait être utile dans l'avenir que les Etats parties qui sont très représentés sur la Liste du patrimoine mondial ralentissent volontairement le rythme de leurs propositions d'inscription et fournissent une assistance aux Etats parties dont le patrimoine est actuellement mal représenté sur la Liste.

2. Communication et promotion

VI.17 Le Président a invité la déléguée du Canada à présenter le document de discussion sur la Communication et la promotion (point C du document d'information WHC-98/CONF.201/INF.11).

VI.18 La déléguée du Canada a remercié la délégation mexicaine de sa coopération à la préparation du document de discussion. Elle a présenté les objectifs du document comme suit :

- (a) **Se concentrer sur les activités de communication et de promotion dans la mesure où elles se rapportent aux objectifs de la Convention ;**
- (b) Etudier le potentiel d'une politique de recouvrement des coûts pour les produits d'information concernant le patrimoine mondial et, à cette fin,
- (c) étudier la future allocation de fonds pour des activités de promotion et du travail de conservation.

VI.19 La déléguée du Canada a rappelé que ces points avaient été étudiés par le Vérificateur général, et elle a recommandé que le Comité guide le Centre :

- dans la mise au point des politiques appropriées pour le contrôle de la qualité des produits d'information et des publications pour protéger les intérêts des Etats parties,
- afin que les activités de promotion et d'information entreprises par le Centre soient en harmonie avec les activités entreprises par les Etats parties,
- pour évaluer le rapport coût-efficacité et les impacts de ses activités en matière d'information et d'éducation.

VI.20 Elle a déclaré que ces questions étaient intimement liées à des questions de financements par des entreprises, mais que dans la mesure où elles étaient liées à l'utilisation de l'emblème et de la collecte de fonds, il fallait les traiter en même temps que le document présenté par les Etats-Unis d'Amérique et le Japon. La déléguée du Canada a fait remarquer que la Convention ne prévoit pas d'activités promotionnelles en dehors de la publication de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril, et pour cette dernière dans le but spécifique de collecter des fonds pour appuyer les efforts en faveur de la conservation des sites menacés. Il a également été rappelé que le document de discussion ne prenait pas en compte la gestion de l'information au Centre du patrimoine mondial étudiée dans l'Evaluation de la gestion administrative. La déléguée du Canada a rappelé les trois recommandations proposées et adoptées par l'Organe consultatif. Elles ont ensuite été adoptées par le Bureau.

52. Recommandation I

Le Comité du patrimoine mondial devrait adopter un ensemble de principes et d'orientations pour la conduite future des activités de communication et de promotion. Alors que toute personne privée, organisation ou entreprise peut librement publier ou produire des produits en rapport avec le patrimoine mondial, toute autorisation pour le faire en association officielle avec l'UNESCO et l'utilisation de l'emblème est la prérogative du Comité du patrimoine mondial et de l'UNESCO et relèvera donc des principes et orientations qui suivent. Ceux-ci s'appliqueraient aux Etats parties, au Centre du patrimoine mondial, aux Editions de l'UNESCO et à l'Office de l'Information du public de l'UNESCO.

Principes :

- Les Etats parties détiennent un contrôle total du contenu des textes et des images associés aux sites du patrimoine mondial situés sur leur territoire
- La qualité du contenu est prioritaire par rapport à la quantité des produits
- Les produits relatifs à la communication et à la promotion respectent les valeurs et les objectifs de la Convention
- Priorité est donnée aux produits dotés d'une valeur éducative, culturelle, scientifique ou artistique
- Les produits autorisés n'exploitent pas les sites du patrimoine mondial ni ne les mettent en péril
- Les revenus provenant des activités de communication et de promotion profitent aux sites du patrimoine mondial ou au Fonds du patrimoine mondial en accord avec les Etats parties concernés.

Orientations :

- Les textes et images classiques sont régulièrement mis à jour par les Etats parties et ensuite diffusés par le Centre du patrimoine mondial sur demande sans autre approbation des Etats parties
- Les textes et images pour les produits d'information et de promotion du patrimoine mondial sont étudiés et approuvés par écrit par les Etats parties pour ce qui est des sites du patrimoine mondial situés sur leur territoire, avant l'octroi de l'autorisation d'utiliser l'emblème.
- Le choix de partenaires extérieurs pour parrainer les produits d'information et de promotion se fait conformément à l'Annexe V des « Internal Guidelines » de l'UNESCO et exige l'accord des Etats parties ; les cas douteux sont déférés au Président du Comité du patrimoine mondial.

Recommandation II

Le Comité du patrimoine mondial devrait étudier et approuver un plan stratégique pour les activités de communication et de promotion, y compris des marchés visés, de la portée attendue, des implications en termes de coûts (y compris un potentiel de recouvrement des coûts) et des mesures de performances. Il faudrait comparer chaque année les performances par rapport au plan et faire les ajustements nécessaires. Le Comité devrait évaluer périodiquement l'analyse coût-efficacité et les résultats de ses activités en matière d'information et d'éducation.

Recommandation III

Une étude commerciale sur la publication trimestrielle La Revue du Patrimoine Mondial devrait être soumise au Comité du patrimoine mondial pour examen car il n'y a jamais eu d'accord officiel à ce sujet. L'étude commerciale devrait inclure des informations sur la diffusion, les lecteurs, la qualité, la durabilité, les coûts (en termes financiers et de temps passé par le personnel), la politique de parrainage par des entreprises et les options.

VI.21 En ce qui concerne la Recommandation II, l'observateur du Canada a rappelé que le Centre du patrimoine mondial avait proposé un plan stratégique lors de la vingtième session du Comité tenue à Mérida, Mexique. Elle a indiqué qu'il était nécessaire que le Comité étudie et adopte une stratégie pour guider le Secrétariat. Elle a noté que la Recommandation III, concernant l'étude commerciale relative à la *Revue du patrimoine mondial* était particulièrement importante car le Comité n'avait jamais officiellement approuvé le lancement de cette publication. Elle a souligné que ce qui était demandé était une étude commerciale et non pas un projet commercial car ce dernier sous-entend une approbation tacite par le Comité de la poursuite de la publication de la Revue.

VI.22 Le Directeur du Centre du patrimoine mondial a rappelé au Bureau que l'emblème du patrimoine mondial n'était pas protégé dans la plupart des pays et il a encouragé les Etats parties à protéger l'utilisation ainsi que les fonds provenant de son utilisation. Le directeur a également rappelé que le Comité avait discuté durant ses précédentes sessions de l'utilisation de l'emblème de l'UNESCO en association avec l'emblème du patrimoine mondial comme moyen de protection étant donné que le premier est déjà protégé. Il a toutefois noté que le fait des dispositions plus strictes sur l'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial pourraient aboutir à ce qu'on ne l'utilise plus, préférant utiliser uniquement l'emblème de l'UNESCO. Le Président a déclaré qu'il n'y avait aucune obligation juridique d'utiliser les deux emblèmes à la fois.

VI.23 L'observateur de l'Australie a déclaré que malgré les difficultés pratiques inhérentes à l'adoption d'une politique exigeant l'accord des Etats parties concernés pour l'utilisation de textes et d'images, cela était nécessaire pour éviter des problèmes dus à l'utilisation de photographies qui pourraient par exemple heurter la sensibilité de peuples autochtones. L'observateur de l'Allemagne a convenu de la nécessité d'un contrôle de qualité en citant l'exemple de la publication en espagnol sous l'emblème du patrimoine mondial, qui comporte des erreurs et est vendue à la Librairie de l'UNESCO. Le délégué du Liban a rappelé le paragraphe 36 du Rapport de l'Organe consultatif (WHC-98/CONF.201/4Corr.) concernant le recouvrement des coûts et il a proposé que le Bureau se concentre sur la qualité des produits diffusés sous l'emblème du patrimoine mondial.

VI.24 Le Délégué du Japon a évoqué le projet du Touring Club d'Italie qui a conduit le Centre à rechercher la coopération des autorités japonaises pour autoriser la publication d'un texte en italien sur un site japonais. Déclarant que cela n'était pas possible étant donné la barrière de la langue, il a montré que ce cas illustrait bien la nécessité de confier la responsabilité du contrôle de la qualité au Secrétariat et il a plaidé pour la flexibilité. Il a également souligné la popularité des publications et autres produits concernant le patrimoine mondial au Japon, notant qu'ils étaient produits en japonais et qu'il serait difficile d'attendre des partenaires qu'ils fassent traduire les textes en anglais ou en français pour obtenir l'autorisation des Etats parties concernés. Le Président a répondu en demandant à tous les Etats parties de coopérer et d'essayer de travailler ensemble pour trouver des solutions et de ne pas accepter la diffusion d'informations erronées sur des sites du patrimoine mondial.

VI.25 Le délégué du Bénin a demandé des clarifications concernant le terme « rentabilité » utilisé dans la Recommandation II dans la version française. Il s'est demandé comment on pouvait mesurer l'impact des activités éducatives et d'information en termes financiers. Le Président a observé que cela était dû à un problème de traduction et que le mot commenté serait remplacé par « analyse coût-efficacité » en français.

VI.26 Le Président a demandé l'approbation du Bureau pour les décisions suivantes soumises par écrit par les Etats-Unis d'Amérique et il a suggéré que le Japon ajoute une proposition concernant la notion de flexibilité si cela était souhaité. Les décisions ci-dessous ont été approuvées par le Bureau.

1. *Le Bureau approuve les principes et orientations énumérés au paragraphe 52 du rapport de l'Organe consultatif (WHC-98/CONF.201/4Corr.) et recommande leur adoption par le Comité du patrimoine mondial à sa vingt-deuxième session.*

2. *Le Bureau charge le Centre de préparer un plan stratégique comme indiqué au paragraphe 52 du Rapport de l'Organe consultatif (WHC-98/CONF.201/4Corr.) pour le travail futur sur les activités de communication et de promotion pour adoption par le Comité du patrimoine mondial à sa vingt-deuxième session. Le plan devrait inclure des dispositions prévoyant un examen périodique. Le Bureau recommande que le Comité évalue périodiquement le rapport coût-efficacité et les impacts de ses activités d'information et d'éducation.*

3. *Le Bureau demande au Centre de préparer une étude commerciale comme indiqué dans le Rapport de l'Organe consultatif (paragraphe 52 du document WHC-98/CONF.201/4Corr.) concernant la Revue du patrimoine mondial pour soumission à la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial.*

3. Evaluation de gestion administrative et audit financier

VI.27 Le Président, se référant à un document de discussion rédigé par la France et l'Italie (section D du document d'information WHC-98/CONF.201/INF.11), a rappelé que l'Organe consultatif avait examiné les recommandations contenues dans l'évaluation de gestion administrative et l'audit financier. Présentant les conclusions de l'Organe consultatif, les délégués de la France et de l'Italie ont attiré tout particulièrement l'attention du Bureau sur les recommandations relatives à l'évaluation de gestion administrative (paragraphe 78 à 90) et à l'audit financier (paragraphe 110) qui figurent dans le rapport du Rapporteur de l'Organe consultatif (document de travail WHC-98/CONF.201/4Corr.). Le Délégué des Etats-Unis d'Amérique a demandé que le paragraphe 112 du Rapport du Rapporteur (WHC-98/CONF.201/4Corr.) intitulé "Antécédents" soit supprimé, étant donné qu'il s'agit d'une citation reprise d'un rapport de base et qu'il ne reflète pas la discussion l'Organe consultatif. Le Bureau a accédé à sa demande.

VI.28 Au cours du débat sur cette question, le Président a souligné la nécessité de clarifier et de réduire les ambiguïtés concernant les rôles respectifs et le cadre institutionnel du Comité, du Centre du patrimoine mondial et des différents secteurs de l'UNESCO. Dans sa réponse, le Directeur du Centre a assuré le Bureau que le Directeur général de l'UNESCO veillerait à ce que le Secrétariat du Comité du patrimoine mondial soit à la fois efficient et efficace.

VI.29 Au sujet du recrutement du personnel du Centre, et se référant spécifiquement au paragraphe 90 du rapport du Rapporteur de l'Organe consultatif (document de travail WHC-98/CONF.201/4Corr.), l'Observateur du Royaume-Uni a demandé que les Etats parties à la Convention soient informés des vacances de poste au Centre, afin qu'ils puissent aider ce

dernier de manière constructive, par exemple, en détachant du personnel convenablement qualifié. Dans sa réponse, le Directeur du Centre a informé le Bureau que tous les postes vacants avaient été pourvus et qu'ils ont tous une description de poste. Il a donné au Bureau de nouvelles assurances sur le fait que toutes les vacances de poste au Centre étaient annoncées conformément aux procédures établies par le Bureau du personnel de l'UNESCO.

VI.30 Le Bureau a adopté les recommandations suivantes :

1 Le Bureau,

Ayant pris note des paragraphes 79 à 89 du « Rapport sur le travail de l'Organe consultatif du Comité », a adopté la décision suivante :

Qu'un document détaillé soit préparé par le directeur général de l'UNESCO et mis à la disposition des membres du Comité avant la fin du mois d'octobre 1998. Ce rapport devrait préciser :

- *les tâches et fonctions du Centre du patrimoine mondial en tant que Secrétariat de la Convention ;*
- *les modalités d'intervention et de collaboration avec d'autres Secteurs spécialisés de l'UNESCO dans le domaine du patrimoine mondial ;*
- *les modalités de coordination des autres Secteurs avec le Centre du patrimoine mondial.*

Le document sera présenté à la vingt-deuxième session du Comité, qui formulera alors sa recommandation à l'Assemblée générale des Etats parties.

2. Le Bureau,

Tenant compte du paragraphe 90 du Rapport de l'Organe consultatif, a recommandé que :

L'UNESCO et le Centre du patrimoine mondial :

- *veillent à ce que tous les postes permanents du Centre soient clairement identifiés avec une description des tâches correspondantes et des qualifications requises pour l'emploi selon une application rigoureuse de la norme de classement. Ce document doit être approuvé et rendu public.*
- *pourvoient tous les emplois permanents.*

3. Le Bureau,

Tenant compte des paragraphes 91 à 109 du Rapport de l'Organe consultatif, a adopté ce qui suit :

Partage le sentiment que des ambiguïtés subsistent sur la manière dont ont été adoptées et appliquées les décisions sur les fonds relatifs aux programmes et projets relevant de la mise en œuvre de la Convention de 1972 ;

Réaffirme que cette préoccupation doit faire l'objet d'un examen attentif d'une manière urgente ;

Recommande au Directeur général de spécifier clairement (dans le rapport demandé dans la Recommandation I ci-dessus) :

- *la manière dont les décisions sont adoptées et appliquées sur l'utilisation des fonds associés à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*

- *les tâches et fonctions du Centre du patrimoine mondial en ce qui concerne l'utilisation des fonds en tant que Secrétariat de la Convention.*

VI.31 Après l'adoption de ces recommandations, l'Observatrice de l'Australie s'est référée aux propos tenus par le Directeur général adjoint de l'UNESCO lors de la séance d'ouverture du Bureau, d'où il ressortait que le Directeur du Centre serait bientôt à la retraite. Elle a déclaré que le Centre faisait, de manière générale, un travail excellent et que, dans l'esprit de la Convention, il menait de front la protection du patrimoine naturel et du patrimoine culturel. Elle a formulé l'espoir qu'aucune réflexion sur l'avenir du Centre ne conduirait à sa dilution ou à son absorption dans un quelconque autre secteur de l'UNESCO, ce qui nuirait à la qualité du travail effectué pour le Comité et affaiblirait les liens importants entre protection des valeurs naturelles et des valeurs culturelles. Elle a jugé important que les Etats parties soient informés du remplacement de l'excellent Directeur actuellement en poste. Le délégué du Liban a souscrit à ces remarques.

VI.32 Le Président s'est déclaré prêt, s'il y était invité, à soulever cette question auprès du Directeur général de l'UNESCO. Il a convenu que le moment était délicat et qu'il importait de mettre l'accent sur l'unicité du patrimoine mondial.

VI.33 Répondant aux remarques de l'Observatrice de l'Australie, le Directeur du Centre a attribué les succès du Centre du patrimoine mondial à ses collègues, qu'il a ensuite remercié de leur travail. Il a assuré le Bureau que son contrat avait été prolongé par le Directeur général jusqu'à l'année suivante et qu'il restait donc disponible pour continuer de servir le Comité.

VI.34 Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a fait observer que si le Secteur de la culture de l'UNESCO s'acquitte superbement des tâches de Secrétariat qu'il est appelé à assumer pour les Conventions de l'UNESCO relatives à la protection du patrimoine culturel, la Convention du patrimoine mondial apparaît quantitativement différente aux yeux des Etats-Unis d'Amérique, du fait de son caractère affirmatif plutôt que prescriptif. De plus, elle prend en compte l'unité du patrimoine culturel et du patrimoine naturel qui s'impose rapidement. Il s'est dit d'avis que la Convention du patrimoine mondial compte parmi les plus remarquables instruments internationaux et qu'elle a sensiblement contribué à maintenir l'environnement naturel dans un état satisfaisant. Il a jugé que le Centre s'acquittait de manière novatrice et avec succès de son rôle de pivot dans la mise en oeuvre de la Convention.

VI.35 Le représentant de l'UICN a annoncé des changements de personnel s'occupant de la Convention au sein de son institution, et déclaré qu'à compter du mois d'août 1998, le Dr. Jim Thorsell abandonnait volontairement ses fonctions à plein temps au sein du Secrétariat de l'UICN, mais qu'il continuerait de mettre ses compétences d'expert au service du patrimoine mondial dans le cadre d'un contrat à mi-temps. Les apports de l'UICN au patrimoine mondial serait coordonnés par David Sheppard, en sa qualité de Chef du Programme de l'UICN sur les zones protégées.

4. Utilisation de l'emblème du patrimoine mondial et orientations pour la collecte de fonds

VI.36 Le Président a invité les délégations du Japon et des Etats-Unis d'Amérique à présenter le document de discussion sur l'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial et la collecte de fonds (points E et F du document d'information WHC-98/CONF.201/INF.11).

VI.37 Le délégué du Japon a présenté dans ses grandes lignes le document sur l'utilisation de l'emblème, en soulignant les trois points principaux :

1. Directives concernant l'utilisation de l'emblème
2. Directives concernant l'autorisation d'utiliser l'emblème
3. Procédure d'autorisation d'utiliser l'emblème.

VI.38 Puis, le délégué du Japon a présenté les orientations en matière d'appels de fonds en résumant les trois principaux chapitres comme suit :

1. Procédure d'autorisation proposée – où est rappelé le cadre actuel de la Convention, qui ne prévoyait pas de collecte de fonds et où il est recommandé d'adapter les Directives internes de l'UNESCO en matière d'appels de fonds aux besoins du patrimoine mondial.
2. Procédures pour le financement externe et les appels de fonds sur la base des dispositions des "Directives" – où il est recommandé de se fonder sur les articles 4 et 5 du document interne de l'UNESCO pour la sélection de partenaires potentiels et d'élaborer un formulaire de demande que ces derniers seraient invités à remplir, ainsi qu'une brochure explicative destinée à les informer des procédures et autres formalités.
3. Questions suggérées à l'Organe consultatif : il a été suggéré au cours de la réunion de l'Organe consultatif de supprimer une partie du paragraphe (8) de cette section, lequel se lirait désormais comme suit :

Du point de vue financier, l'usage par le Centre de mécanismes alternatifs, tels que la régionalisation à travers la possible création de Bureaux "satellites" du Patrimoine au niveau local ou régional, la délégation de la mise en oeuvre des projets aux bureaux hors Siège de l'UNESCO, et le recours à des organismes extérieurs, ainsi qu'à des partenariats publics et privés plus clairs sont des sources de financement externe qui doivent être évalués, au-delà des questions de réglementation et de rentabilité.

VI.39 En conclusion, le délégué du Japon a demandé au Bureau d'appuyer le document de discussion et d'autoriser que des amendements soient apportés aux Directives avant sa vingt-deuxième session extraordinaire à Kyoto, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 138 du rapport du Rapporteur de l'Organe consultatif (WHC-98/CONF.201/4Corr.).

VI.40 Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a noté qu'il n'y avait rien à ajouter à la présentation du délégué du Japon. Il a par ailleurs invité les membres du Bureau à proposer des amendements aux Directives relatives à l'utilisation de l'emblème et aux appels de fonds avant que le texte définitif en soit établi pour la prochaine réunion du Bureau.

L'Observateur du Royaume-Uni a demandé si les Directives informeraient les Etats parties des procédures à mettre en oeuvre pour protéger l'emblème du patrimoine mondial sur leur propre territoire.

VI.41 Le Président a proposé de rédiger une deuxième recommandation invitant les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, qui ont déjà pris des mesures pour assurer la protection de l'emblème, à présenter au Bureau, à sa vingt-deuxième session extraordinaire, un document d'information contenant un projet d'instrument législatif. Le Bureau a adopté la recommandation suivante :

Le Bureau a demandé aux Etats Unis d'Amérique et au Canada, qui ont déjà pris des mesures pour protéger l'emblème, de fournir un texte juridique en tant que document d'information pour le Bureau à sa vingt-deuxième session extraordinaire.

VI.42 Enfin, le Bureau a adopté la recommandation de l'Organe consultatif concernant l'utilisation de l'emblème et la collecte de fonds qui figure au paragraphe 138 du document WHC-98/CONF.201/4Corr.

VII. INFORMATIONS CONCERNANT LES LISTES INDICATIVES ET EXAMEN DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE BIENS CULTURELS ET NATURELS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL ET SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

PATRIMOINE NATUREL

VII.1 Le Secrétariat a informé le Bureau qu'un bien naturel a été retiré par l'Etat partie, la Grotte du Palais (N° 878) d'Uruguay.

VII.2 Le Bureau a étudié quatre nouvelles propositions d'inscription naturelles et une d'un site mixte reçues pour revue par l'UICN. L'UICN a informé le Bureau que pour des raisons climatiques, l'accès à trois sites proposés pour inscription dans la Fédération de Russie (Oural bachkirien (N° 879), Parc national du Vodlozero (N° 767), Les montagnes dorées de l'Altai (N° 768 Rev.) n'avait pas été possible avant la session du Bureau. Le Bureau a noté que ces biens seront présentés à la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau en novembre 1998.

VII.3 A l'issue du débat sur ce point de l'ordre du jour sur les propositions d'inscription, la déléguée de l'Italie a fait part de sa préoccupation concernant le document d'évaluation présentée par l'UICN (le texte complet de la déclaration figure à l'Annexe IX). Elle a déclaré que sur les huit propositions d'inscription soumises par l'UICN, trois évaluations seulement avaient été transmises au Bureau avant la réunion. Les délégués du Maroc et des Etats-Unis d'Amérique ont appuyé cette déclaration. En réponse, le représentant de l'UICN a indiqué que neuf dossiers ont été transmis à l'UICN, dont six ont été complétés pour la réunion du Bureau, et que pour trois sites, les conditions climatiques ont obligé à différer les missions sur le terrain. Le Président a conclu qu'il fallait chercher par tous les moyens à compléter le document d'évaluation pour une transmission en temps voulu aux membres du Bureau.

A. Bien que le Bureau a recommandé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Nom du bien	Les îles subantarctiques de Nouvelle-Zélande
N° d'ordre	877
Etat partie	Nouvelle Zélande
Critères	N (ii) (iv)

Le site se compose de cinq archipels (les îles Snares, Bounty, Antipodes, Auckland et Campbell) situés dans l'océan Austral, au sud-est de la Nouvelle-Zélande. Les îles se trouvant entre les convergences antarctique et subtropicale, la productivité marine est très élevée, il y a une riche diversité biologique, de fortes densités de population de faune sauvage et un important endémisme des espèces d'oiseaux, de plantes et d'invertébrés. L'avifaune et la flore, et en particulier les albatros endémiques, les cormorans, les oiseaux terrestres et les « mégaherbes » sont uniques et ne se trouvent que dans ces îles. Ils ont, sans conteste, une valeur universelle exceptionnelle au titre du critère iv. Pour ce qui est du critère ii, les îles présentent une structure d'immigration des espèces, de diversification et d'endémisme

émergent. Plusieurs processus évolutifs tels que l'apparition de l'inaptitude au vol tant chez les oiseaux que chez les invertébrés offrent une occasion particulièrement bonne de mener des travaux de recherche sur les dynamiques de l'écologie insulaire. Les impacts anthropiques sont confinés aux effets d'espèces introduites sur les îles Auckland et Campbell, mais l'éradication en cours permet le rétablissement de la végétation d'origine et la poursuite des processus évolutifs.

Le Bureau a recommandé que le Comité inscrive les îles subantarctiques de Nouvelle-Zélande conformément aux critères ii et iv. Le Bureau a félicité l'Etat partie d'avoir soumis une proposition d'inscription modèle, tout en exprimant ses préoccupations concernant l'intégrité de la zone marine et la conservation des ressources marines. Le Bureau a noté la nécessité d'une coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la conservation des ressources antarctiques marines vivantes (CCAMLR) pour l'élaboration de stratégies visant à renforcer la protection de l'environnement marin (en particulier en ce qui concerne la pêche accessoire). Il a rappelé que le Comité, à sa vingt et unième session, avait encouragé les autorités australiennes à envisager une future nouvelle proposition d'inscription de l'île Macquarie avec les îles subantarctiques de Nouvelle-Zélande en tant que site subantarctique unique. Il a invité les deux Etats parties à poursuivre leur collaboration pour étudier cette possibilité.

B. Biens dont les propositions d'inscription ont été renvoyées à l'Etat partie

Nom du bien	Les ravins du Paradis slovaque et la grotte de glace de Dobsinska
N° d'ordre	858
Etat partie	République slovaque
Critères	

Le Bureau a noté que les ravins du paradis slovaque et la grotte de Dobsinska font partie d'un plateau karstique étendu qui présente de nombreux ravins profonds, des cascades, des phénomènes karstiques de surface et des grottes contenant des spéléothèmes et des glaces. Les valeurs naturelles des ravins du paradis slovaque et de la grotte de glace de Dobsinska sont considérées comme ayant une valeur nationale et régionale. La proposition d'inscription actuelle ne répond donc pas aux critères du patrimoine mondial.

Le Bureau a décidé de renvoyer cette proposition à l'Etat partie et a demandé aux autorités slovaques d'envisager d'incorporer la partie constituée par la grotte de glace de Dobsinska au site voisin des Grottes du karst aggtelek et du karst slovaque déjà reconnu comme site du patrimoine mondial partagé entre la République slovaque et la Hongrie.

L'observateur de la République slovaque a reconnu que le critère (iv) ne s'appliquait pas, mais il a mis l'accent sur une justification positive des Ravins du Paradis slovaque et la grotte de glace de Dobsinska telle qu'elle figure dans le rapport d'évaluation des experts. Il a également soumis au Bureau une recommandation favorable faite par l'ancien Vice-Président de longue date de l'Union internationale de spéléologie. L'observateur a aussi déclaré que les recommandations proposées ne correspondaient pas entièrement à l'évaluation des experts.

Nom du bien	East Rennell
N° d'ordre	854
Etat partie	Iles Salomon
Critères	N (ii)

East Rennell fait partie de l'île de Rennell, la plus australe de l'archipel des Salomon. Rennell, qui est le plus grand atoll corallien surélevé du monde, mesure 86 km de long, 15 km de large et couvre 87 500 hectares. Une des caractéristiques principales est le Lac Tegano, ancien lagon de l'atoll et le plus grand du Pacifique insulaire (15 500 hectares). Rennell est essentiellement couverte de forêts denses dont la canopée atteint, en moyenne, 20 mètres de hauteur.

East Rennell possède une valeur universelle exceptionnelle conformément au critère naturel ii, car il présente des processus écologiques et biologiques significatifs en cours et constitue un site important pour la science, en particulier la biogéographie insulaire. Ces processus sont en rapport avec le rôle d'East Rennell en tant que seuil de migration et d'évolution des espèces dans le Pacifique occidental et pour les processus de spéciation en cours, en particulier en ce qui concerne l'avifaune. Avec les effets climatiques marqués de cyclones fréquents, le site est un véritable laboratoire naturel pour l'étude scientifique. L'UICN a informé le Bureau que la protection et la gestion du site sont fondées sur la propriété coutumière des terres et le consensus de la communauté. Les objectifs et pratiques n'existent pas encore sous forme écrite. Toutefois, un projet national de loi sur la protection du patrimoine mondial existe et le gouvernement national pourrait prendre des mesures pour en préparer l'adoption et l'entrée en vigueur. Au niveau du site, le comité local de gestion et de conservation (MCC) a lancé un processus consultatif visant à élaborer par écrit des principes et pratiques de gestion.

Le Bureau a pris note du projet de loi sur la protection du patrimoine mondial et du fait que les structures de propriété coutumière sont en place. Plusieurs membres du Bureau ont déclaré que des régimes bien établis de protection contractuelle ou traditionnelle et des régimes de gestion adéquats ont été jugés acceptables pour des sites culturels (Orientations, paragraphe 24 (ii)b qui comprend les catégories de paysages culturels) mais ceux-ci ne s'appliquent pas au patrimoine naturel. Un certain nombre de délégués ont insisté sur le fait que la récente réunion de stratégie globale à Amsterdam (mars 1998), qui a été présentée au Bureau dans le document d'information WHC-98/CONF.201/INF.9, suggérait des changements pour harmoniser les Orientations à ce sujet.

Le Bureau a noté que la proposition d'inscription d'East Rennell ouvre de nouvelles voies en ce qui concerne la proposition d'inscription d'un site naturel sous régime foncier coutumier. Le site répond au critère naturel (ii) mais ne remplit pas les conditions actuelles d'intégrité du patrimoine naturel. Le Bureau a invité l'Etat partie à prendre également en compte les valeurs culturelles du site pour une proposition d'inscription possible dans les catégories de paysages culturels (paragraphe 39 des Orientations). Le Bureau a décidé de renvoyer la proposition d'inscription à l'Etat partie en lui demandant de présenter un rapport sur la préparation par le Comité local de gestion et de conservation (MCC) du plan de gestion des ressources pour le site. Il a également demandé à l'Etat partie de fournir des informations complémentaires sur les mesures proposées concernant la loi sur la protection du patrimoine mondial pour la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau.

BIEN MIXTE

Bien dont la proposition d'inscription a été renvoyée à l'Etat partie

Nom du bien	Parc national du Cilento et du Val de Diano
N° d'ordre	842
Etat partie	Italie
Critères	C (iii) (iv)

Le Bureau a noté que le site est caractérisé par des montagnes, des vallées, et une côte comportant des falaises, des promontoires, des vallées et des plages. Les caractéristiques karstiques comprennent plus de 400 grottes dans les montagnes gréseuses et des grottes et des arches naturelles le long de la côte. Le site est très peuplé et son environnement est modifié. Les valeurs naturelles du Parc national du Cilento sont considérées comme ayant une valeur nationale et régionale mais ne sont pas d'une valeur universelle exceptionnelle.

En ce qui concerne les valeurs culturelles, le Bureau a décidé que cette proposition d'inscription serait *renvoyée* à l'Etat partie, en demandant des informations complémentaires sur le projet de plan de gestion et une délimitation révisée de la zone proposée pour inscription, afin d'inclure Certosa di Padula et Teggiano. Au cas où ces informations seraient fournies et jugées acceptables, l'ICOMOS recommande que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial conformément aux *critères iii et iv* ;

Critère iii : Au cours de la période préhistorique, et de nouveau au Moyen Age, la région du Cilento a servi d'itinéraire essentiel pour les communications culturelles, politiques et commerciales de façon exceptionnelle, par les routes de crête des chaînes de montagnes dirigées est-ouest, créant ainsi un paysage culturel d'une importance et d'une qualité exceptionnelles.

Critère iv : Lors de deux épisodes clés du développement des sociétés humaines dans la région méditerranéenne, la région du Cilento a fourni les seuls moyens de communication valables entre l'Adriatique et la Mer Tyrrhénienne, dans le centre de la région méditerranéenne, et cela est illustré de manière particulièrement vivante dans le paysage culturel relique d'aujourd'hui.

L'ICOMOS a indiqué que les informations complémentaires demandées avaient été reçues au cours de la présente réunion et qu'elle n'avait pas eu suffisamment de temps pour les étudier. En conséquence, l'ICOMOS présentera un rapport à la session extraordinaire du Bureau du mois de novembre.

PATRIMOINE CULTUREL

VII.4 Le Bureau a pris note de la lettre envoyée par la République tchèque l'informant que l'Etat partie avait retiré la proposition d'inscription de la Colonne de la Sainte Trinité et complexe de fontaines baroques dans le centre historique de la ville d'Olomouc.

A. Biens que le Bureau a recommandés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Nom du bien	Les béguinages flamands
N° d'ordre	855
Etat partie	Belgique
Critères	C (ii) (iii) (iv)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et iv* :

Critère ii : les béguinages flamands présentent les caractéristiques physiques saillantes de la planification urbaine et rurale ainsi qu'une combinaison de l'architecture religieuse et traditionnelle de styles spécifiques à la région culturelle flamande.

Critère iii : ils apportent un témoignage exceptionnel sur la tradition culturelle de femmes religieuses indépendantes en Europe du nord-ouest au moyen âge.

Critère iv : ils constituent un exemple exceptionnel d'ensemble architectural associé à un mouvement religieux caractéristique du moyen âge qui associe des valeurs séculières et monastiques .

Nom du bien	Les quatre ascenseurs du Canal du Centre et leur site, La Louvière et Le Roeulx (Hainault)
N° d'ordre	856
Etat partie	Belgique
Critères	C (iii) (iv)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et iv* :

Critère iii : Les ascenseurs pour bateaux du Canal du Centre sont un témoignage exceptionnel du génie créateur des ingénieurs hydrauliques du XIX^e siècle.

Critère iv : Ces ascenseurs pour bateaux représentent l'apogée de l'application de l'ingénierie à la construction de canaux.

Nom du bien	Choirokoitia
N° d'ordre	848
Etat partie	Chypre
Critères	C (iii) (iv)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et iv* :

Critère iii : Choirokoitia est un site archéologique exceptionnellement bien préservé qui a fourni et continue de fournir des données scientifiques cruciales sur la progression de la civilisation de l'Asie au monde méditerranéen.

Critère iv : les vestiges mis au jour et les zones intactes de Choirokoitia apportent une preuve irréfutable des origines d'un établissement proto-urbain dans la région méditerranéenne et au-delà.

Nom du bien	L'Université et le quartier historique d' Alcalá de Henares
N° d'ordre	876
Etat partie	Espagne
Critères	C (iii)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire ce bien sur la base des *critères (ii), (iv) et (vi)*, rappelant notamment que c'est à Alcalá de Henares que naquit l'un des géants de la littérature mondiale, Miguel de Cervantes, auteur de l'immortel *Don Quichotte*.

Critère ii : Alcalá de Henares fut la première ville conçue et construite uniquement en tant que siège d'une université, et devait servir de modèle à d'autres centres d'érudition en Europe et aux Amériques.

Critère iv : Le concept de ville idéale, la cité de Dieu (*Civitas Dei*), fut pour la première fois transcrit dans la pratique à Alcalá de Henares, à partir de laquelle il rayonna largement dans le monde entier.

Critère vi : La contribution d'Alcalá de Henares au développement intellectuel de l'humanité s'exprime par sa matérialisation du concept de *Civitas Dei*, par les avancées linguistiques qui y virent le jour, notamment en ce qui concerne la définition de la langue espagnole, et par le chef d'œuvre de son plus célèbre fils, Miguel de Cervantes Saavedra, *Don Quichotte*.

Nom du bien	Art rupestre du Bassin méditerranéen de la péninsule ibérique
N° d'ordre	874
Etat partie	Espagne
Critères	C (iii)

Le Bureau a pris note des informations complémentaires fournies par l'ICOMOS, notamment que l'étude comparative sur les sites d'art rupestre avait été complétée et que cette étude évaluait très favorablement le site en question, un des plus grands connus. Le Bureau a considéré que toute inscription d'une sélection au lieu de l'ensemble de ce bien nuirait gravement à sa qualité et a recommandé au Comité de l'inscrire sur la base du *critère (iii)*.

Critère iii : le corpus de la période préhistorique tardive des peintures rupestres du bassin méditerranéen de l'Espagne de l'Est et le plus grand ensemble de peintures rupestres de toute l'Europe et fournit une image exceptionnelle de la vie humaine dans une période séminale de l'évolution culturelle de l'humanité.

Nom du bien	Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
N° d'ordre	868
Etat partie	France
Critères	C (ii) (iv) (vi)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iv et vi* :

Critère ii : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturels au cours du Bas Moyen Age, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.

Critère iv : Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont

beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.

Critère vi : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Age.

Nom du bien	Site historique de Lyon
N° d'ordre	872
Etat partie	France
Critères	C (ii) (iv)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv*.

Critère ii : Lyon représente un témoignage exceptionnel de la continuité de l'installation urbaine sur plus de deux millénaires, sur un site d'une grande importance stratégique, où des traditions culturelles en provenance de diverses régions de l'Europe ont fusionné pour donner naissance à une communauté homogène et vigoureuse.

Critère iv : de par la manière particulière dont elle s'est développée dans l'espace, Lyon illustre de manière exceptionnelle les progrès et l'évolution de la conception architecturale et de l'urbanisme au fil des siècles.

L'observateur de la Finlande a déclaré que Lyon avait sans aucun doute des valeurs architecturales mais manquait d'une structure urbaine cohérente et homogène. Il a donc mis en doute sa valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	La zone archéologique et la basilique patriarcale d'Aquilée
N° d'ordre	825
Etat partie	Italie
Critères	C (iii) (iv) (vi)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii, iv et vi*.

Critère iii : Aquilée faisait partie des villes les plus importantes et les plus riches du Haut-Empire romain.

Critère iv : en grande partie intacte et non explorée, l'antique Aquilée constitue l'exemple le plus complet d'une ville de l'Ancien Empire romain dans le monde méditerranéen.

Critère vi : l'ensemble de la basilique patriarcale d'Aquilée a joué un rôle décisif dans le développement du christianisme en Europe centrale au début du moyen âge.

Nom du bien	Monuments historiques de l'ancienne Nara
N° d'ordre	870
Etat partie	Japon
Critères	C (ii) (iii) (iv)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et iv* :

Critère ii : les monuments historiques de l'ancienne Nara constituent des témoins exceptionnels de l'évolution de l'architecture et de l'art japonais, influencés par les liens culturels entretenus avec la Chine et la Corée, dont l'influence sur les développements ultérieurs s'est révélée déterminante.

Critère iii : le site archéologique du Palais de Nara représente un témoignage exceptionnel du niveau de la culture au Japon à une période critique de son histoire.

Critère iv : la période Nara, au VIIIe siècle, représente un tournant historique et culturel pour le Japon, qui prend alors une nouvelle direction, dont témoignent les monuments historiques de Nara.

Nom du bien	Zone archéologique de Paquimé, Casas Grandes
N° d'ordre	560Rev.
Etat partie	Mexique
Critères	C (iii) (iv)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et iv* :

Critère iii : Paquimé Casas Grandes constitue un témoignage riche et significatif d'un aspect primordial de l'évolution culturelle de l'Amérique du Nord, notamment des relations préhispaniques en matière de commerce et de culture.

Critère iv : les nombreux vestiges retrouvés sur le site archéologique de Paquimé Casas Grandes apportent une preuve exceptionnelle du développement de l'architecture d'adobe en Amérique du Nord et surtout de la combinaison de ce type d'architecture avec les techniques plus avancées de Mésoamérique.

Nom du bien	Ir. D.F. Woudagemaal (Station de pompage à la vapeur de D.F. Wouda)
N° d'ordre	867
Etat partie	Pays Bas
Critères	C (i) (ii) (iv)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères i, ii et iv* :

Critère i : La mise à disposition de la vapeur comme source d'énergie a fourni aux ingénieurs néerlandais un puissant outil dans leur travail millénaire de gestion de l'eau. Les installations de Wouda sont les plus grandes de ce type jamais construites.

Critère ii : la station de pompage de Wouda représente le point culminant du génie hydraulique néerlandais qui a fourni les modèles et fixé les normes applicables au monde entier pendant des siècles.

Critère iv : les installations de pompage de Wouda constituent un témoignage unique du pouvoir de la vapeur sur les forces naturelles, comme les ingénieurs néerlandais l'ont parfaitement illustré dans le traitement de l'eau.

Nom du bien	Monument national des sites archéologiques de la vallée du fleuve Côa
N° d'ordre	866
Etat partie	Portugal
Critères	C (i) (iii)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères i et iii*, sous réserve que l'Etat partie donne son accord à une nouvelle appellation de ce bien.

Critère i : l'art rupestre du Paléolithique supérieur de la vallée du Côa est une illustration exceptionnelle de l'épanouissement

soudain du génie créateur, à l'aube du développement culturel de l'homme.

Critère iii : L'art rupestre de la vallée du Côa met en lumière, de manière tout à fait exceptionnelle, la vie sociale, économique et spirituelle du premier ancêtre de l'humanité.

L'observateur du Portugal a donné son accord sur la nouvelle appellation du bien proposée par l'ICOMOS « *Sites d'art rupestre préhistorique de la Vallée de Côa* ».

L'observateur de l'Australie qui a eu l'occasion de visiter la Vallée du Côa a déclaré qu'elle était impressionnée par les efforts déployés par l'Etat partie en vue de la protection et de la gestion du site. Le Bureau a félicité l'Etat partie pour la pertinence des actions entreprises sur ce site culturel important.

L'observateur du Portugal a également mentionné que l'Institut portugais d'archéologie et la Commission nationale portugaise pour l'UNESCO étaient en train d'organiser un Symposium international sur la conservation et la gestion des sites rupestres du patrimoine mondial, qui aura lieu au début du printemps 1999.

Nom du bien	Jardins et château de Kromeriz
N° d'ordre	860
Etat partie	République tchèque
Critères	C (ii) (iv)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii : L'ensemble de Kromeriz, et plus particulièrement le jardin d'agrément, a joué un rôle significatif dans le développement de la conception des jardins et des palais baroques en Europe centrale.

Critère iv : Le château et les jardins de Kromeriz sont un exemple exceptionnellement complet et préservé d'une résidence princière baroque et de ses paysages associés aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Nom du bien	Le port naval de Karlskrona
N° d'ordre	871
Etat partie	Suède
Critères	C (ii) (iv)

Le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (ii) et (iv)*.

Critère ii : Karlskrona représente un exemple exceptionnellement bien préservé de cité navale européenne planifiée, qui a su incorporer des éléments provenant d'installations antérieures dans d'autres pays et qui à son tour a servi de modèle aux villes dotées ultérieurement de fonctions similaires.

Critère iv : les bases navales ont joué un rôle important au cours des siècles durant lesquels la puissance navale constituait un facteur déterminant de la *Realpolitik* européenne ; Karlskrona en est l'exemple le mieux préservé et le plus complet qui soit parvenu jusqu'à nous.

B. Bien que le Bureau n'a pas recommandé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Nom du bien	Cité médiévale de Provins
N° d'ordre	873
Etat partie	France
Critères	

Le Bureau a recommandé au Comité de ne pas inscrire ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Le Bureau a noté que ce site n'avait pas une valeur universelle exceptionnelle mais qu'il avait une valeur significative à l'échelle européenne.

C. Biens dont les propositions d'inscription ont été renvoyées à l'Etat partie

Nom du bien	La Grand-Place de Bruxelles
N° d'ordre	857
Etat partie	Portugal
Critères	C (ii) (iv)

Le Bureau a décidé de renvoyer l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie de redéfinir la zone tampon telle que proposée par l'ICOMOS. Au cas où ces informations seraient fournies avant le 1er octobre 1998 et évaluées positivement par l'ICOMOS, le Bureau recommande l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (ii) et (iv)*.

Critère ii : La Grand-Place est un exemple exceptionnel du mélange éclectique et très réussi de styles architecturaux et artistiques caractéristique de la culture et de la société des Pays-Bas.

Critère iv : Par la nature et la qualité de son architecture et sa valeur remarquable, la Grand-Place illustre remarquablement l'évolution et les succès d'une cité mercantile du nord de l'Europe à l'apogée de sa prospérité.

Nom du bien	La capitale impériale de Tiwanaku
N° d'ordre	567Rev.
Etat partie	Bolivie
Critères	

Le Bureau a renvoyé l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie de fournir des informations supplémentaires sur la protection et la gestion du site. Au cas où ces informations seraient fournies avant le 1er octobre 1998, l'ICOMOS sera en mesure de réviser l'évaluation et de présenter une recommandation à la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau.

Nom du bien	Le Fort de Samaipata
N° d'ordre	883
Etat partie	Bolivie
Critères	C (ii) (iii)

Le Bureau a renvoyé l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie de redéfinir la zone tampon, conformément à l'évaluation de l'ICOMOS. Au cas où ces informations seraient fournies avant le 1er octobre 1998 et jugées satisfaisantes par l'ICOMOS, le Bureau recommande l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (ii) et (iii)*.

Critère ii : le rocher sculpté de Samaipata forme la caractéristique cérémonielle dominante d'un établissement urbain qui représente l'apogée de ce type de centre religieux et politique préhispanique.

Critère iii : Samaipata constitue un témoignage exceptionnel de l'existence, dans cette région andine, d'une culture riche de traditions religieuses hautement élaborées illustrée de façon spectaculaire sous la forme d'immenses sculptures rupestres.

L'observateur de la Bolivie a informé le Bureau qu'une extension de la zone protégée avait eu lieu et sera confirmée à temps avec la soumission de la documentation pertinente.

Nom du bien	Le Palais d'Été, jardin impérial de Beijing
N° d'ordre	880
Etat partie	Chine
Critères	C (i) (ii) (iii)

Le Bureau a renvoyé l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie de fournir des informations sur l'extension de la zone tampon telle que demandée par l'ICOMOS. Au cas où ces informations seraient fournies avant le 1er octobre 1998 et jugées satisfaisantes, le Bureau recommande l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (i) (ii) et (iii)*.

Critère i : le Palais d'Été de Beijing est une expression exceptionnelle de l'art créatif du jardin paysager chinois. Il intègre réalisations humaines et nature en un tout harmonieux.

Critère ii : le Palais d'Été est l'archétype de la philosophie et de la pratique des jardins chinois qui ont joué un rôle déterminant dans le développement de cette culture dans tout l'Extrême-Orient.

Critère iii : les jardins impériaux chinois, illustrés par le Palais d'Été, constituent un puissant symbole de l'une des principales civilisations du monde.

Nom du bien	Le Temple du Ciel, autel sacrificiel impérial à Beijing
N° d'ordre	881
Etat partie	Chine
Critères	C (i) (ii) (iii)

Le Bureau a renvoyé l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie de fournir des informations sur l'extension de la zone tampon telle que demandée par l'ICOMOS. Au cas où ces informations seraient fournies avant le 1er octobre 1998 et jugées satisfaisantes, le Bureau recommande l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (i) (ii) et (iii)*.

Critère i : le Temple du Ciel est un chef d'œuvre de conception architecturale et paysagiste illustrant avec simplicité et précision une cosmogonie primordiale pour l'évolution de l'une des plus grandes civilisations du monde.

Critère ii : pendant de nombreux siècles, l'agencement et la conception symboliques du Temple du Ciel ont exercé une profonde influence sur l'architecture et la planification en Extrême-Orient.

Critère iii : la conception comme l'agencement du Temple du Ciel symbolisent la légitimité des dynasties féodales qui ont dirigé la Chine pendant plus de deux mille ans.

Nom du bien	Le centre historique de la cité d'Oviedo
--------------------	---

	(extension des Eglises du royaume des Asturies)
N° d'ordre	312bis
Etat partie	Espagne
Critères	

Le Bureau a pris note de l'évaluation de ce bien par l'ICOMOS et de sa recommandation. Après les interventions des membres du Bureau, le Bureau a décidé de renvoyer l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie de reformuler la proposition d'inscription qui devra être intitulée « Les Eglises d'Oviedo et du Royaume des Asturies ». Ce bien comprendra la Camara Santa, la Basilique San Julian de los Prados ainsi que la Foncalada. L'observateur de l'Espagne a remercié le Bureau et l'ICOMOS et a tenu à insister sur l'importance, en tant qu'ouvrage civil, de la Foncalada, église et ouvrage hydraulique du début du Moyen-Age.

Nom du bien	Le centre historique d'Urbino
N° d'ordre	828
Etat partie	Italie
Critères	C (ii) (iv)

Le Bureau a renvoyé l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie de fournir des informations (a) sur les plans urbains en vigueur, (b) sur les projets de conservation et de restauration menés depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et (c) sur une redéfinition de la zone tampon telle que demandée par l'ICOMOS. Au cas où ces informations seraient fournies avant le 1er octobre 1998 et jugées satisfaisantes conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention*, le Bureau recommande l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (ii) et (iv)*.

Critère ii : Pendant sa courte prééminence culturelle, Urbino a attiré certains des plus remarquables érudits et artistes de la Renaissance, qui y ont créé un complexe urbain d'une homogénéité exceptionnelle, dont l'influence s'est largement étendue au reste de l'Europe.

Critère iv : Urbino représente un pinacle de l'art et de l'architecture de la Renaissance, si harmonieusement adaptés à son site physique et à son précurseur médiéval que la ville en devient tout à fait exceptionnelle.

L'ICOMOS a indiqué que les informations complémentaires demandées avaient été reçues au cours de la présente réunion et qu'elle n'avait pas eu suffisamment de temps pour les étudier. En conséquence, l'ICOMOS présentera un rapport à la session extraordinaire du Bureau du mois de novembre.

Nom du bien	Ouadi Qadisha ou Vallée sainte et Forêt des Cèdres de Dieu (Horsh Arz el-Rab)
N° d'ordre	850
Etat partie	Liban
Critères	

Le Bureau a noté que la Vallée de la Qadisha et le restant de la Forêt des Cèdres sur le flanc occidental du Mont Liban constituent un paysage culturel de valeur universelle exceptionnelle. Plusieurs membres du Bureau ont toutefois noté qu'il était nécessaire de préparer un plan de gestion et de conservation du site.

Le Bureau a renvoyé l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie qu'il soumette un plan global de gestion et de conservation des sites monastiques et monuments de la Vallée de la Qadisha et de la Forêt des Cèdres (y compris la création d'une commission de coordination des activités entre les différents propriétaires et

agences impliqués ainsi qu'une définition d'une zone tampon effective). Le Bureau a noté en outre qu'une étude comparative sur les sites érémitiques au Moyen-Orient serait utile.

Nom du bien	Zone de monuments historiques de Tlacotalpan
N° d'ordre	862
Etat partie	Mexique
Critères	C (ii) (iv)

Le Bureau a décidé de renvoyer l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie de redéfinir la zone tampon telle que proposée par l'ICOMOS. Au cas où ces informations seraient fournies avant le 1er octobre 1998 et jugées satisfaisantes, le Bureau recommande l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (ii) et (iv)*.

Critère ii : le tissu urbain et l'architecture de Tlacotalpan représentent la fusion des traditions espagnoles et caraïbes d'une importance et qualité exceptionnelle.

Critère iv : Tlacotalpan est un port fluvial colonial espagnol situé sur la côte du Golfe du Mexique et qui présente un tissu urbain d'origine particulièrement bien conservé. Son caractère exceptionnel réside dans son paysage urbain aux rues larges, aux demeures modestes mais exubérantes de par leur diversité de styles et de couleurs, et aux nombreux arbres anciens des espaces publics et privés.

Nom du bien	Le complexe architectural et la ville du début du moyen âge de Panaoti
N° d'ordre	869
Etat partie	Népal
Critères	

Le Bureau a décidé de renvoyer l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie de fournir la documentation demandée par lettre du Centre du patrimoine mondial en date du 21 juillet 1997. En effet, l'UNESCO avait requis des copies des documents officiels classant la zone centrale de Panaoti en vertu de la loi sur la protection des monuments anciens et la zone tampon de conservation en vertu de la loi sur les municipalités, et le plan de gestion du site. Ces informations devront être fournies avant le 1er octobre 1998.

Nom du bien	Réserve du village historique d'Holasovice
N° d'ordre	861
Etat partie	République tchèque
Critères	

Le Bureau a renvoyé l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie de fournir des informations additionnelles sur l'authenticité et l'utilisation actuelle du site avant le 1er octobre 1998.

Nom du bien	Truva/Troia/Troie
N° d'ordre	849
Etat partie	Turquie
Critères	C (ii) (iii) (vi)

Le Bureau a décidé de renvoyer l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie de fournir une documentation cartographique précise sur la zone proposée pour inscription ainsi que sur la zone tampon. A la demande de l'observateur de la Grèce, il a été décidé d'envisager la possibilité d'octroyer le critère (i). Au cas où ces informations seraient fournies avant le 1er octobre 1998 et jugées satisfaisantes, le Bureau recommande

l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (ii) (iii) (vi)* et probablement (i).

Le site archéologique de Troie revêt une signification considérable pour comprendre le développement de la civilisation européenne à l'étape cruciale des premiers balbutiements. De plus, il apporte un témoignage culturel exceptionnel en raison de l'influence profonde de l'*Illiade* d'Homère sur les arts créatifs sur plus de deux millénaires.

L'observateur de l'Allemagne a souhaité savoir quelles mesures avaient été prises par les autorités turques pour protéger ce site après que l'aire adjacente ait perdu son statut de zone militaire.

Nom du bien	Lviv – ensemble du centre historique
N° d'ordre	865
Etat partie	Ukraine
Critères	C (ii) (v)

Le Bureau a décidé de renvoyer l'examen de ce bien en demandant à l'Etat partie si le programme de conservation avait été approuvé, si le mât et l'antenne avaient été retirés, et si les modifications sur la zone proposée pour inscription par l'ICOMOS avaient été acceptées. Au cas où ces informations seraient fournies avant le 1er octobre 1998 et jugées satisfaisantes, le Bureau recommande l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (ii) et (v)*.

Critère ii : Par son tissu urbain et son architecture, Lviv est un exemple exceptionnel de la fusion des traditions architecturales et artistiques de l'Europe de l'Est avec celles de l'Italie et de l'Allemagne.

Critère v : Le rôle politique et commercial de Lviv a attiré un certain nombre de groupes ethniques aux traditions culturelles et religieuses différentes, qui ont établi des communautés distinctes et pourtant interdépendantes au sein de la ville, dont la preuve transparaît toujours dans le paysage urbain.

D. Propositions d'inscription qui seront examinées à la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau

Nom du bien	Weimar classique
N° d'ordre	846
Etat partie	Allemagne

L'ICOMOS avait recommandé que ce bien ne soit pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Le Président ayant été saisi par écrit par l'Etat partie, le Bureau a décidé de reporter le débat sur ce site à sa session extraordinaire en novembre 1998.

Nom du bien	Ensemble archéologique de Tàrraco
N° d'ordre	875
Etat partie	Espagne

L'ICOMOS avait recommandé que ce bien ne soit pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Le Président ayant été saisi par écrit par l'Etat partie, le Bureau a décidé de reporter le débat sur ce site à sa session extraordinaire en novembre 1998.

Nom du bien	Stratification de cultures dans le centre historique de la ville de Pécis
N° d'ordre	853

Etat partie	Hongrie
--------------------	----------------

L'ICOMOS avait recommandé que ce bien ne soit pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Le Président ayant été saisi par écrit par l'Etat partie, le Bureau a décidé de reporter le débat sur ce site à sa session extraordinaire en novembre 1998.

Nom du bien	Gdansk : Ville Principale, écoulement de la Motlava et forteresse de l'embouchure de la Vistule
N° d'ordre	882
Etat partie	Pologne

L'ICOMOS avait recommandé que ce bien ne soit pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Le Président ayant été saisi par écrit par l'Etat partie, le Bureau a décidé de reporter le débat sur ce site à sa session extraordinaire en novembre 1998.

VIII. DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

VIII.1 Le Bureau a étudié huit demandes d'assistance internationale présentées dans les documents de travail WHC-98/CONF.201/6Rev, WHC-98/CONF.201/6Rev.Add et WHC-8/CONF.201/6Rev.Add.1, et il a pris les décisions suivantes.

PATRIMOINE NATUREL

Dominique (Coopération technique pour la cérémonie d'inscription du Parc national de Morne trois Pitons et la Conférence régionale sur la Convention du patrimoine mondial)

Le Bureau a approuvé l'octroi de **30.000 dollars E.U.** pour l'organisation de cette conférence régionale.

République Unie de Tanzanie (Coopération technique pour un atelier sur le patrimoine naturel pour les parties concernées par le Kilimandjaro).

Le Bureau a approuvé l'octroi de **30.000 dollars E.U.**, sous réserve que les autorités tanzaniennes fournissent des informations sur d'autres organisations qui contribuent à cette activité et confirment les dates exactes de l'atelier.

PATRIMOINE CULTUREL

Bulgarie (Coopération technique pour l'achat d'équipement de déshumidification pour l'église de Boyana)

Le Bureau a approuvé l'octroi d'un maximum de **25.000 dollars E.U.** pour cette demande, à condition que le Service des Achats de l'UNESCO aide l'Etat partie à acheter l'équipement nécessaire. L'ICOMOS a souligné la situation alarmante dans le site de l'église de Boyana et le fait qu'aucun travail de conservation ne pouvait être entrepris sans l'installation initiale d'équipement de contrôle de l'environnement. L'ICOMOS a renouvelé son appui à cette demande d'assistance internationale.

Cambodge (Assistance d'urgence pour la restauration des marches du Moat ouest d'Angkor Wat)

Etant donné que la Réserve d'assistance d'urgence du Fonds du patrimoine mondial était épuisée pour 1998 au moment où la demande a été présentée, le Bureau a approuvé l'octroi d'une somme de **28.595 dollars E.U.** du budget de la coopération technique pour mener à bien des études hydrologiques et topographiques. Le Bureau a recommandé à l'Etat partie de demander un financement complémentaire au titre du budget du Fonds du patrimoine mondial pour 1999.

Colombie (Coopération technique pour la conservation du Parc national archéologique de Tierradentro)

Le Bureau a approuvé l'octroi de **30.000 dollars E.U.** pour la conservation structurelle des chambres funéraires de ce site. L'ICOMOS a renouvelé son appui à cette activité, considérant l'état alarmant de ce site du patrimoine mondial.

République Arabe Syrienne (Projet de restauration et conservation des Bains romains au sud de l'ancienne ville de Bosra)

Le Bureau a approuvé l'octroi de **30.000 dollars E.U.** pour la restauration et la conservation des Bains romains situés dans l'ancienne ville de Bosra.

Sri Lanka (Assistance d'urgence pour la Cité Sacrée de Kandy)

Etant donné que la Réserve d'assistance d'urgence du Fonds du patrimoine mondial pour 1998 était déjà épuisée au moment où la demande a été examinée, le Bureau a approuvé l'octroi d'une somme de **25.000 dollars E.U.** du budget de la coopération technique pour mener à bien les mesures initiales d'urgence pour Dalada Maligawa, y compris une réserve pour une mission d'experts de l'ICOMOS ou de l'ICCROM. Le Bureau a recommandé à l'Etat partie de demander un financement complémentaire au titre du budget du Fonds du patrimoine mondial pour 1999.

Turquie (Coopération technique pour la "Maison des habitants de Fatih" dans le centre historique d'Istanbul)

Le Président a souligné que la demande ne reflétait pas clairement si l'Etat partie avait soumis ou non cette demande, notant que la municipalité de Fatih à Istanbul avait préparé et soumis ce projet. Intervenant dans le même sens, l'observateur de l'Argentine a déclaré que les demandes d'assistance internationale, ainsi que les propositions d'inscription, ne devaient être présentées que par les autorités nationales compétentes représentant les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial. Le Secrétariat a informé le Bureau que la demande était préparée par la municipalité de Fatih (en tant qu'autorité responsable de la gestion du site) et était présentée par la commission nationale turque ainsi que par la délégation permanente de la Turquie auprès de l'UNESCO, toutes deux représentantes officielles du gouvernement turc auprès de l'UNESCO (sous des lettres de couverture datées respectivement des 25 mai 1998 et 28 mai 1998).

Le Président a informé le Bureau que plusieurs délégués avaient demandé où étaient situés les quartiers de Zeyrek, Fener et Balat par rapport au site du patrimoine mondial d'Istanbul. Il s'est interrogé sur la validité d'approuver des demandes d'assistance internationale pour des zones situées en dehors des zones centrales de sites du patrimoine mondial. La déléguée du Japon a fait observer que de nombreux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans les premières années de la Convention

ne comportaient pas la documentation requise, en particulier des cartes définissant la zone protégée et des zones tampons. Elle s'est demandée si l'assistance internationale devait être refusée pour cette raison.

Le Secrétariat et l'ICOMOS ont confirmé que Zeyrek est située à l'intérieur de la zone centrale, alors que Fener et Balat sont situées dans la zone tampon de ce site du patrimoine mondial. Toutes trois se trouvent dans le district de Fatih, comme l'indiquent les documents de travail WHC-98/CONF.201/3B (sur l'état de conservation) et WHC-98/CONF.201/6Rev (sur l'assistance internationale). L'ICOMOS et l'ICCROM ont renouvelé leur ferme et entier soutien à cette demande, en soulignant la nécessité primordiale de protéger le tissu urbain historique et les zones tampons composant le cadre essentiel des monuments et bâtiments du patrimoine mondial. Les deux organismes consultatifs ont souligné la nécessité de favoriser la participation active de la population locale en maintenant l'intégrité de zones de conservation urbaine, qui exigent non seulement la préservation de monuments historiques mais aussi de bâtiments de style local possédant une valeur architecturale. L'ICCROM a souligné l'importance de ce projet pour renforcer la capacité de gestion locale. Le délégué du Japon a appuyé ce point de vue, en faisant état de la nécessité d'un engagement des habitants pour préserver le tissu historique urbain.

Le délégué du Liban a suggéré d'approuver cette demande à condition d'autoriser le Président à clarifier les questions soulevées par le Bureau concernant la localisation des districts de Zeyrek, Fener et Balat. Le Président a déclaré qu'il ne se sentait pas compétent pour étudier des cartes du cadastre.

Le délégué du Liban a par ailleurs demandé des clarifications quant au rapport entre cette activité et la Campagne internationale de sauvegarde du Centre historique d'Istanbul organisée par l'UNESCO. Le directeur de la Division du patrimoine culturel, en tant que responsable de la mise en œuvre de cette campagne, a informé le Bureau que la Division avait jusque là mobilisé des fonds pour la conservation de monuments et bâtiments historiques à l'intérieur de ce site, comme par exemple pour Sainte-Sophie et ses mosaïques.

La déléguée de l'Italie a déclaré qu'elle souhaitait disposer d'informations complémentaires détaillées sur la répartition du budget du projet et que le Bureau ne devrait pas étudier cette demande avant que ces informations ne soient fournies. L'observateur de la France a confirmé la contribution financière du Gouvernement français à ce projet, telle qu'elle figure dans le document WHC-98/CONF.201/6Rev., en précisant que celle-ci

était assurée par le Ministère de l'équipement. Le Secrétariat a noté que la répartition détaillée du budget total de 170.920 dollars E.U. était indiquée dans ce même document et comprenait les détails des 30.000 dollars E.U. demandés au titre du Fonds du patrimoine mondial.

Le Président a déclaré qu'il ne souhaitait pas que le Bureau approuve une demande d'assistance d'urgence sous son mandat sans examen approfondi de tous les détails nécessaires. De plus, il a souligné la nécessité d'être attentifs lors de l'octroi d'assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préservation de sites du patrimoine mondial dans le cadre de projets de développement social. L'observateur de la Finlande a exprimé son accord avec le Président, en soutenant qu'il ne fallait pas créer de nouvel usage du Fonds du patrimoine mondial. Le Directeur du Centre du patrimoine mondial a déclaré que l'on disposait d'une large documentation cartographique et socio-économique sur le site dans l'étude entreprise à l'occasion du Projet Commission européenne/UNESCO/Municipalité de Fatih et que la protection du tissu architectural des centres

historiques urbains ne pouvait pas être dissociée du développement social des habitants qui y vivent.

Finalement, le Bureau a repoussé l'approbation de la demande de 30.000 dollars E.U. jusqu'à sa vingt-deuxième session extraordinaire. Le Bureau a demandé que des cartes indiquant clairement la zone centrale et la zone tampon du centre historique d'Istanbul, ainsi que des informations détaillées sur la répartition du budget soient soumis au Bureau pour étude.

VIII.2 Le Bureau a rappelé que durant la discussion sur l'état de conservation des quatre biens de la République démocratique du Congo inscrits sur le Liste du patrimoine mondial en péril, (voir paragraphe V.4), il a noté que quelques demandes présentées par cet Etat partie pour entreprendre des études de recherche n'avaient pu être prises en compte car l'allocation budgétaire pour l'assistance d'urgence mise de côté par le Comité pour 1998 était déjà épuisée. Ces demandes présentées par la République démocratique du Congo n'ont pas pu être prises en compte au titre de la coopération technique car l'Etat partie n'avait pas réglé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial. Etant donné que l'Etat partie considéré se remet de la guerre, le Bureau a autorisé le Président à considérer l'approbation au cas par cas de projets qui requièrent vraiment une assistance d'urgence à partir de fonds non alloués d'autres lignes budgétaires, telles la coopération, au cas par cas et sur recommandation du Centre du patrimoine mondial.

VIII.3 L'ICOMOS a rappelé au Bureau les difficultés qu'il avait rencontrées à évaluer des demandes d'assistance internationale reçues quelques jours seulement avant leur examen par le Bureau. Le Bureau s'est déclaré satisfait des efforts accomplis par les organismes consultatifs pour une évaluation de telles demandes.

IX. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL (Kyoto, Japon, 27 – 28 novembre 1998)

IX.1 Le président a présenté le document de travail WHC-98/CONF.201/7, l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial qui se tiendra à Kyoto, Japon, du 27 au 28 novembre 1998. L'ordre du jour provisoire a été adopté sans modification et figure en Annexe X. L'observateur du Royaume-Uni a noté que l'on devrait pouvoir discuter des résultats de la réunion d'experts de la Stratégie Globale qui s'est tenue à Amsterdam en mars 1998.

X. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-DEUXIEME SESSION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL (Kyoto, Japon, 30 novembre – 5 décembre 1998)

X.1 Le président a présenté le document de travail WHC-98/CONF.201/8, l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial qui se tiendra à Kyoto, Japon, du 30 novembre au 5 décembre 1998. Le Rapporteur a noté que le point de l'ordre du jour « Demandes d'assistance internationale » devra figurer après les discussions du point de l'ordre du jour « Examen du Fonds du patrimoine mondial et approbation du budget pour 1999, et présentation du budget prévisionnel pour l'an 2000 ». L'ordre du jour provisoire a été adopté avec cette modification et figure dans l'annexe XI. Le Délégué du Bénin a demandé si les résultats et la suite de la réunion d'Amsterdam pouvaient être communiqués à l'Organe Consultatif avant la prochaine session du Bureau et du Comité. Le Bureau a pris note que les résultats de la réunion d'Amsterdam devraient être

également discutés sous le point « Révision des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention » de l'ordre du jour.

XI. QUESTIONS DIVERSES

XI.1 L'observateur du Canada a suggéré que le Bureau pourrait souhaiter rendre hommage au Dr. Jukka Jokilehto qui a représenté l'ICCROM à de nombreuses sessions du Bureau et du Comité et qui quittera l'organisation après 27 années de service. Dr. Jokilehto a remercié le Bureau et a exprimé le souhait de continuer à collaborer à la préservation du patrimoine mondial.

XI.2 Le Président a exprimé les remerciements du Bureau au Dr. Jim Thorsell. Le représentant de l'UICN a informé le Bureau que le Dr. Thorsell continuera de travailler à mi-temps et qu'il sera présent à la prochaine session du Comité.

XI.3 Le représentant de l'ICCROM a informé le Bureau d'un nouveau programme qui a été développé en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et l'ICCROM pour la conservation du patrimoine culturel immobilier en Afrique Sub-saharienne, qui a été distribué dans le document d'information WHC-98/CONF.201/INF.10. Il a souligné en particulier la nécessité de renforcer la capacité professionnelle dans la région et d'améliorer les conditions de conservation des sites du patrimoine mondial. Le programme, qui est une suite de la « Stratégie de formation pour le patrimoine culturel » adopté par la vingtième session du Comité du patrimoine mondial, peut être considéré comme partie de la stratégie à long terme pour le renforcement de la représentation des sites africains sur la Liste du patrimoine mondial.

XI.4 L'observateur du Mexique a informé le Bureau que, dans le cadre des discussions de l'Organe consultatif sur la communication et la promotion préparées par le Canada et le Mexique, l'Institut national d'Anthropologie et d'Histoire du Mexique était en train de réaliser une série d'émissions radio sur le patrimoine culturel africain. De plus, il a souligné la nécessité d'organiser une deuxième réunion sur les indicateurs de mesure de l'état de conservation des villes historiques en Amérique latine afin de développer les moyens spécifiques de conservation urbaine.

XII. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA SESSION

XII.1 Le Bureau a adopté son rapport avec les amendements et clarifications apportées durant le débat. Le Président a remercié les membres du Bureau et les représentants des Organismes consultatifs de leur participation et il a félicité le Bureau pour le travail accompli. Il s'est déclaré personnellement satisfait que le Bureau ait pu retirer un site de la Liste du patrimoine mondial en péril et que l'inscription des Iles Galapagos sur la Liste en péril ait été évitée grâce aux actions entreprises par l'Etat partie. Il a également remercié le Secrétariat et les interprètes de l'excellent travail fourni.

XII.2 Le Délégué du Maroc a remercié le Président et le Rapporteur du Bureau de leur contribution au bon déroulement de la session. Il a exprimé ses sincères remerciements au Directeur du Centre du patrimoine mondial et à son personnel, ainsi qu'aux membres du Bureau et aux observateurs pour leurs contributions respectives. Le Délégué du Japon a également remercié le Président d'avoir efficacement dirigé les travaux de la session et il a réitéré l'invitation de son Gouvernement d'accueillir à Kyoto, Japon, en novembre/décembre 1998, les prochaines sessions du Bureau et du Comité.

XII.3 Le Directeur du Centre a remercié le Président et les membres du Bureau des orientations données au Secrétariat. Le Président a ensuite déclaré close la vingt-deuxième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial.

**BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL
BUREAU OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE**

Vingt-deuxième session / Twenty-second session

**Paris, Siège de l'UNESCO, Salle X (Fontenoy)
UNESCO Headquarters, Paris, Room X (Fontenoy)**

22-27 juin 1998 / 22-27 June 1998

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

I. ETATS MEMBRES DU BUREAU/STATES MEMBERS OF THE BUREAU

BENIN

*S. Exc. M. Nouréini TIDJANI-SERPOS
Ambassadeur
Délégué permanent du Bénin auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

*M. Jules BOCCO
Directeur du patrimoine culturel
Ministère de la Culture et de la Communication
B.P. 120
COTONOU*

*M. ALADJI SYLLA BONI Alioune
Directeur des Forêts et Ressources naturelles
Ministère du Développement rural
B.P. 393
COTONOU*

*Mr Isidore MONSI
Premier Conseiller
Délégation permanente du Bénin auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

EQUATEUR/ ECUADOR

*H. Exc. Mr Abelardo POSSO-SERRANO
Undersecretary of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Av. 10 Agosto y Carrion
QUITO*

*Mr Hernan GUARDERAS
Director
Cultural Heritage National Institute*

*M. Mauricio MONTALVO
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente de l'Equateur auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

*M. Galo GALARZA
Ministre
Ministère des Affaires étrangères
Ambassade de l'Equateur
34, avenue de Messine
75008 Paris*

**ETATS-UNIS D'AMERIQUE/
UNITED STATES OF AMERICA**

*Ms Karen T. KOVACS
Counselor to the Assistant Secretary
Fish and Wildlife and Parks
United States Department of the Interior
1849 C ST. N.W, WASHINGTON DC 20240*

*Mr William McILHENNY
United States Observer to UNESCO
United States Embassy
2, avenue Gabriel
75008 PARIS*

*Mr John J. REYNOLDS
Regional Director
Pacific West Region
National Park Service
600 Harrison Street
Suite 600
SAN FRANCISCO CA 94107*

*Mr James H. CHARLETON
International Cooperation Specialist (Culture)
U.S. National Park Service
1849 C ST., NW WASHINGTON DC 20240*

ITALIE/ ITALY

*Mr Francesco FRANCONI
Président du Comité du patrimoine mondial
Professeur de Droit international
Université de Sienne
Piazza San Francisco
53100 SIENA*

*H. Exc. Mr Gabriele SARDO
Ambassadeur
Délégué permanent
Délégation permanente de l'Italie auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

*Mr Giovanni ARMENTO
Attaché pour les affaires financières et administratives
Délégation permanente de l'Italie auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

Mme Lucia FIORI
 Conseiller
 Direction générale des relations culturelles
 Ministère des Affaires étrangères
 ROME

Mrs Margherita SABATINI
 Attachée au Secteur UNESCO
 Direction générale des Affaires culturelles
 Ministère des Affaires étrangères
 ROME

Mr Bruno MALARA
Surintendant pour les Biens architecturaux du Piémont

Mme Licia BORELLI VLAD
 Vice-Président du Comité Culture
 Commission nationale italienne pour l'UNESCO

Mme Marina MISITANO
 Délégation permanente de l'Italie auprès de l'UNESCO
 Maison de l'UNESCO

Mr Stefano De Caro
 Consultant scientifique
 Surintendant archéologique de Naples
 NAPLES

JAPON/ JAPAN

H. Exc. Mr Koichiro MATSUURA
 Ambassador to France
 Embassy of Japan
 7, avenue Hoche
 75008 PARIS

Mr Yasukuni ENOKI
 Director-General
 Cultural Affairs Department
Ministry of Foreign Affairs
 2-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 TOKYO 100

Mr Yuichi ISHII
 Director
 Multilateral Cultural Cooperation Division
 Cultural Affairs Department
 Ministry of Foreign Affairs
 2-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 TOKYO 100

Mr Takahiro OKAMOTO
 Official
 Multilateral Cultural Cooperation Division
 Cultural Affairs Department
 Ministry of Foreign Affairs
 2-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 TOKYO 100

Mr Tomoyuki ONO
 Attaché
 Permanent Delegation of Japan to UNESCO
 UNESCO House

Mr Hiroshi SOUWAKI
 Director
 Monuments and Sites Division
 Cultural Properties Protection Department
 Agency for Cultural Affairs
 3-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 TOKYO 100

Mr Makoto MOTONAKA
 Senior Specialist for Cultural Properties
 Monuments and Sites Division
 Cultural Properties Protection Department
 Agency for Cultural Affairs
 3-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 TOKYO 100

Dr Nobuko INABA
 Senior Specialist for Cultural Properties
 Architecture Division
 Cultural Properties Protection Department
 Agency for Cultural Affairs
 3-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 TOKYO 100

Mr Naohisa OKUDA
 Assistant Director
 Planning Division
 Nature Conservation Bureau
 Environment Agency
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 TOKYO 100

Ms Kumiko YONEDA
 Research Staff
 Japan Wildlife Research Center
 2-29-3 Yushima, bunkyo-Ku
 TOKYO 113-0034

Mrs Keiko YAMADA
 Troisième Secrétaire de la Mission du Japon
 auprès de l'Union européenne
 Ministère des affaires étrangères
 C/o Mission du Japon auprès de l'Union européenne
 5-6, Square de Meeus
 B-1000 BRUXELLES

LIBAN/ LEBANON

M. Camille ASMAR
 Directeur général des Antiquités
 Direction générale des Antiquités
 Musée National
 BEYROUTH

Mr Noel FATTAL
Conseiller
 Délégué permanent adjoint
 Délégation permanente du Liban auprès de l'UNESCO
 Maison de l'UNESCO

Mr Roger SAYAH
 Ingénieur
 Expert pour le patrimoine naturel
 Ministère de l'Environnement
 BP 70-1091 ANTELIAS

Mme Agnès ROUSSEAU
 Consultant UNESCO
 Direction générale des Antiquités
 Musée National
 BEYROUTH

MAROC/ MOROCCO

Mr Abdelaziz TOURI
 Directeur
 Direction du patrimoine culturel
 17, rue Michlifen, Agdal
 RABAT

Mr Abdelmalk BENABID
 Professeur – Enseignant Chercheur
 Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé
 Expert pour le patrimoine naturel
 BP 511 Tabriquet
 11000 SALE

Mr Salah-Eddine EL HONSALI
 Conseiller
 Délégation permanente du Maroc auprès de l'UNESCO
 Maison de l'UNESCO

II. ORGANISATIONS PARTICIPANT A TITRE CONSULTATIF/ ORGANIZATIONS ATTENDING IN AN ADVISORY CAPACITY

CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES/ INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES

Mr Jean-Louis LUXEN
Secretary-General
 49-51 rue de la Fédération
 75015 PARIS

Mme Carmen AÑON FELIU
 Member of the Executive Committee
 Puerto Santamaria 49
 MADRID 28043

Mr Leo van NISPEN
 Acting Director
 49-51 rue de la Fédération
 75015 PARIS

Dr Henry CLEERE
 World Heritage Co-ordinator
 49-51 rue de la Fédération
 75015 PARIS

Ms Regina DURIGHELLO
 Assistant World Heritage Coordinator
 49-51 rue de la Fédération
 75015 PARIS

Mr Joseph PHARES
 Vice-Président
 119, avenue Victor Hugo
 75116 PARIS

UNION MONDIALE POUR LA NATURE (UICN)/ THE WORLD CONSERVATION UNION (IUCN)

Dr James THORSELL
 Head - Natural Heritage Programme
 Rue Mauverney, 28
 CH-1196 GLAND
 Switzerland

Mr P.H.C. LUCAS
 Vice-Chair World Heritage
 World Commission on Protected Areas
 1/268 Main Road
 Tawa
 WELLINGTON 6006
 New Zealand

Mr David SHEPPARD
 Head
 Programme on Protected Areas
 Rue Mauverney, 28
 CH 1196 GLAND
 Switzerland

Mr Jeremy HARRISON
 World Conservation Monitoring Centre
 219 Huntingdon Road
 CAMBRIDGE CB3 0DL
 United Kingdom

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS (ICCROM)/ INTERNATIONAL CENTRE FOR THE STUDY OF THE PRESERVATION AND THE RESTORATION OF CULTURAL PROPERTY

Dr Jukka JOKILEHTO
 Chief
 Assistant to the Director-General
 ROME, Italy
 Via di San Michele 13,
 00153 ROME, Italy

Mr Joseph KING
 Programme Officer
 Africa 2009 Programme
 Via di S. Michele, 13
 00153 ROME, Italy

III. OBSERVATEURS/OBSERVERS

AFRIQUE DU SUD/ SOUTH AFRICA

Dr Tanya ABAHAMSE
Deputy Director General
Department of Environmental Affairs and Tourism

Mr Makgolo MAKGOLO
Assistant Director
Cultural Ressource Management
Department of Environmental Affairs and Tourism

Ms Bulelwa MBANGU
Environmental Officer
Cultural Ressources Management
Department of Environmental Affairs and Tourism

Ms Laura ROBINSON
Regional Manager
Western Cape
National Monuments Council
P.O. Box 4637
Cape Town

Mr Devandhran MOODLEY
Third Secretary
South African Embassy
59, quai d'Orsay
75343 PARIS Cedex 07

ALLEMAGNE /GERMANY

H. Exc. M. Christoph DERIX
Ambassador
Permanent Delegate
Permanent Delegation of Germany to UNESCO
UNESCO House

Dr Hans CASPARY
Conservator of Historic Monuments
Landesamt für Denkmalpflege Rheinland-Pfalz
Gottelmannstrasse 17
D-55130 MAINZ

Mr Hendrik WASSERMANN
Federal Foreign Office
Adenauerallee 86
Postfach 1148
51113 BONN

ARGENTINE/ ARGENTINA

Ms Maria Susana PATARO
Ministre
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

Mr Ariel Walter GONZALEZ
Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

AUSTRALIE/ AUSTRALIA

Ms Sharon SULLIVAN
Head
Australian and World Heritage Group
Environment Australia
GPO Box 787
CANBERRA ACT 2601

Dr Peter BRIDGEWATER
Chief Science
Adviser Environment Australia
Environment Australia
P.O. Box E 305 Kingston Act. 2604

Mr David WALKER
Deputy Permanent Delegate
Australian Permanent Delegation
4, rue Jean Rey
75015 PARIS

AUTRICHE/ AUSTRIA

Mr Hans HORCICKA
Director
Federal Ministry for Education and Cultural Affairs
Minoritenplatz 5
A-1014 VIENNA

BELGIQUE/ BELGIUM

Mme Bénédicte SELFSLAGH
Relations avec les organisations internationales
Division du patrimoine
Direction générale de l'Aménagement du territoire,
du logement et du patrimoine
Ministère de la Région wallonne
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B-5100 JAMBES

Mme Gislaine DEVILLERS
Directrice de la Protection
Division du patrimoine
Direction générale de l'Aménagement du territoire,
du logement et du patrimoine
Ministère de la Région wallonne
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B-5100 JAMBES

Mr E. GOEDLEVEN
Chef de Division
Département de l'Environnement et des Infrastructures
Administration de l'Aménagement du territoire,
du logement, des monuments et sites

Mme S. VAN AARSCHOT
Directeur
Département de l'Environnement et des Infrastructures
Administration de l'Aménagement du territoire,
du logement, des monuments et sites

BOLIVIE/ BOLIVIA

M. Eduardo LORINI TAPIA
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente de Bolivie auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

M. Fernando LAREDO
Membre suppléant au Conseil exécutif

BRESIL/ BRAZIL

*M. Ricardo Alonso BASTOS
Premier Secrétaire
Délégation permanente du Brésil auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

CAMEROUN/ CAMEROON

*M. Charles ASSAMBA ONGODO
Deuxième Secrétaire
Délégation permanente du Cameroun auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

CANADA

*Dr Christina CAMERON
Director General
National Historic Sites
Parks Canada
Department of Canadian Heritage
25 Eddy Street
HULL - Quebec KIA OM5*

*Mme Gisèle CANTIN
Affaire internationale
Parcs Canada
Ministère du patrimoine canadien
25 rue Eddy
HULL - Quebec KIA OM5*

*Mr John PINKERTON
Analyst, National Park Directorate
Parks Canada
Department of Canadian Heritage
25 Eddy St, 4th Floor Hull
HULL -Quebec KIA OM5*

*Mr Sean MOORE
Attaché administratif
Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

CHINE/ CHINA

*Mr Liu Tong GENG
Associate Research Fellow
Municipal Bureau of Gardens and Parks
BEIJING*

*Mr KONG Fanzhi
Deputy Director
Beijing Municipal Bureau of Parks & Gardens
BEIJING*

*Ms YAO An
Engineer
Beijing Municipal Bureau of Parks & Gardens
BEIJING*

*Ms YU Xiaoping
Program officer
Chinese National Commission for UNESCO
BEIJING*

*Mr Jianping TIAN
First Secretary
Permanent Delegation of China to UNESCO
UNESCO House*

COLOMBIE/ COLOMBIA

*Mlle Marcela ORDOÑEZ
Deuxième Secrétaire
Délégation permanente de la Colombie auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

COSTA RICA

*Mme Iris LEIVA-BILLAULT
Ambassadeur
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente du Costa Rica auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

*Mme Gabriela CASTILLO GARCIA
Ministre conseiller
Délégation permanente du Costa Rica auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

CUBA

*Mme Marta ARJONA PEREZ
Presidenta del Consejo Nacional de Patrimonio Cultural
Ministerio de Cultura
LA HABANA*

ESPAGNE/ SPAIN

*S. Exc. M. Jesus EZQUERRA
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Délégué permanent
Délégation permanente de l'Espagne auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

*Mme Clara BARREIRO
Conseiller (Education)
Délégation permanente de l'Espagne auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

FEDERATION DE RUSSIE/ RUSSIAN FEDERATION

*Mme Olga IVANOVA
Conseiller
Délégation permanente de la Fédération de Russie
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

*Ivan BLOKOV
Directeur
Succursale de "Greenpeace"
Moscou*

FINLANDE/FINLAND

*Mr Henrik LILIUS
Director-General
National Board of Antiquities*

FRANCE

*Mme Anne LEWIS-LOUBIGNAC
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

*Mme Françoise BERCE
Conservateur en chef du patrimoine
Ministère de la Culture
3, rue de Valois
75001 PARIS*

Mme Aimée DUBOS
Adjoint du Sous-Directeur des monuments historiques
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75001 PARIS

Mme DUMENIL
Commission de la République française pour l'éducation,
la science et la culture
36, rue La Pérouse
75775 PARIS Cedex 16

GRECE/ GREECE

Mme Eleni METHODIOU
Conseiller pour la culture
Délégation de la Grèce auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

Mr Yannis TZEDAKIS
Director of Antiquities
Ministry of Culture
20-22 Bouboulina St
Athens

GUATEMALA

Mr Juan MENDOZA ROSALES
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente du Guatemala auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

HONGRIE/ HUNGARY

M. Zoltan SZILASSY
Directeur
Ministère de la Protection de l'Environnement
et du Développement du Territoire
H-1121 Költö u 21
1121 BUDAPEST

M. Tamas FEJERDI
Directeur du Comité National Hongrois
pour l'ICOMOS-Hongrie
BUDAPEST

M. Jenő UJVARI
Adjoint au Maire de la ville de Pécs

M. Béla KOVACSI
Conseiller
Ministère de la Protection de l'Environnement et
du Développement du Territoire
H-1121 Költö u 21
1121 BUDAPEST

INDE/ INDIA

H. Exc. Mr Chiranjiv SINGH
Ambassador
Permanent Representative of India to UNESCO
UNESCO House

Mr Gauri Shankar GUPTA
Councillor
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of India to UNESCO
UNESCO House

Mr RAM DUTT
Second Secretary
Permanent Delegation of India to UNESCO
UNESCO House

IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/ IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

H. Exc. Mr A. JALALI
Ambassador
Permanent Delegate
Permanent Delegation of the Islamic Republic of Iran
to UNESCO
UNESCO House

Mr Reza BAYEGAN
Education specialist
Permanent Delegation of the Islamic Republic of Iran
to UNESCO
UNESCO House

MEXIQUE/ MEXICO

Mr Francisco LOPEZ-MORALES
Subdirector
INAH
National Institute of Anthropology and History (INAH)
CORDOBA # 45, Col. Roma
04700 MEXICO D.F.

NIGER

M. Amadore TCHEKO
Délégué permanent
Délégation permanente du Niger auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

NOUVELLE ZELANDE/ NEW ZEALAND

Mme Mary OLIVER
Deputy Permanent Delegate
First Secretary
New Zealand Embassy
7 ter, rue Léonard de Vinci
75016 PARIS

Mme Elspeth WINSHAM
228 Sunrise Valley Road
R.D.1, Upper Moutere
NELSON

PANAMA

Mr Jorge PATIÑO
Troisième secrétaire
Délégation permanente du Panama auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

PAYS BAS/ NETHERLANDS

Mr Robert DE JONG
Coordinator World Heritage
State Department for Conservation
President
ICOMOS – IFLA Committee
P.O. Box 1001
3700 BA ZEIST

PEROU/ PERU

S. Exc. Maria Luisa FEDERICI SOTO
Ambassadeur
Délégué permanent
Délégation permanente du Pérou auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

M. Carlos M. VELASCO MENDIOLA
Ministre Conseiller
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente du Pérou auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

Mr Carlos VASQUEZ
Premier Secrétaire
Délégation permanente du Pérou auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

Mr Luis ALFARO LOZANO
Director General de Areas naturales
Protegidias y Fauna Silvestre del INRENA

Mrs Elva GOMEZ ROMERO
Directora General de Medio Ambiente Rural

PHILIPPINES

Ms Deanna ONGPIN-RECTO
First Secretary
Délégation permanente des Philippines auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

POLOGNE/ POLAND

Prof. Andrzej TOMASZEWSKI
Directeur général du patrimoine
Ministère de la Culture
Ksawerow 13
VASORVIE

PORTUGAL

S. Exc. M. Jorge RITTO
Ambassadeur
Délégué permanent
Délégation permanente du Portugal auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

Mme Maria Manuel DURAO
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente du Portugal auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

Prof. J. ZILHAO
Directeur
Institut Portugais d'Archéologie
Av. Da India, 136
P-1300 LISBOA

REPUBLIQUE SLOVAQUE / SLOVAK REPUBLIC

Mr Jozef KLINDA
Head of the Environmental Conception,
Law and Organisation Division
Ministry of the Environment
BRATISLAVA

Mr Kamil VILINOVIC
Specialist
Environmental Conceptions and Planning Department
Ministry of the Environment
BRATISLAVA

Mrs Adriana KLINDOVA
Assistant
Ministry of Environment
BRATISLAVA

Mr Jozef HLAVAC
Director
Administration Slovak Show Caves
Ministry of Environment
BRATISLAVA

Mr Peter HRONZAK
Director
National Park Slovak Paradise
Ministry of Environment

REPUBLIQUE TCHEQUE/ CZECH REPUBLIC

M. Michal BENES
Secrétaire pour les Affaires culturelles
Ministère de la Culture
Hilay Horakové 139
16041 PRAHA

Mr Josef STULC
Director
State Institute for the Protection of Monuments
Valdstejske 3, 118 PRAGUE 1

ROYAUME UNI/ UNITED KINGDOM

Mr Nigel PITTMAN
Head of Buildings
Monuments & Sites Division
Department for culture, Media & Sport
2-4, Cockspur Street
LONDON SW1Y 5DH

Ms Hilary IZON
Deputy Observer
Embassy of Great Britain
35, rue du Faubourg St Honoré
75383 PARIS Cedex 08

SAINTE LUCIE/ SAINT LUCIA

Ms Vera LACOEUILHE
Premier Secrétaire
Délégation de Sainte Lucie auprès de l'UNESCO
21 bis, avenue d'Iéna
75116 PARIS

SUEDE/ SWEDEN

Ms Birgitta HOBERG
Director
National Heritage Board
P.O. Box 5405
STOCKHOLM

Mr Per-Arne ANDREASSON
Deputy Governor
County Administration of Blekinge
KARLSKRONA

Mr Leiph STENHOLM
County Antiquarian
County of Blekinge
KARLSKRONA

Mr Björn FRIES
Municipal Commissioner
KARLSKRONA

THAILANDE/ THAILAND

Dr Adul WICHIENTHAROEN
Chairman
National Committee on the Convention for Protection
of the World Heritage
Council of State, Chief of Div. II
BANGKOK

Mr Manit SIRIWAN
Secretary
National Committee on the Convention for Protection
of World Heritage
 BANGKOK

Mrs Siriporn NANTA
Environmental Official
Office of Environmental Policy and Planning
 BANGKOK

TUNISIE/TUNISIA

S. Exc. M. Mongi BOUSNINA
Ambassadeur
Délégué permanent
Délégation permanente de la Tunisie auprès de l'UNESCO
 Maison de l'UNESCO

Mme Dhouha BOUKHRIS
Premier Secrétaire
Délégation permanente de la Tunisie auprès de l'UNESCO
 Maison de l'UNESCO

Mme Amissa BARRAK
Attaché culturel
Délégation permanente de la Tunisie auprès de l'UNESCO
 Maison de l'UNESCO

M. Jamel THLIBI
Sous-Directeur des études et projets
Agence nationale de protection de l'environnement
 12, rue du Cameroun
 BP 52 TUNIS

VENEZUELA

Mme C. ENGELBRECHT
Deuxième secrétaire
Délégation permanente du Venezuela auprès de l'UNESCO
 Maison de l'UNESCO

IV. AUTRES OBSERVATEURS ADMIS AU VINGT DEUXIEME SESSION DU BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL/ OTHER OBSERVERS ADMITTED TO THE TWENTY-SECOND SESSION OF THE WORLD HERITAGE BUREAU

Ms Jacqui KATONA
Executive Officer
Gundjehmi Aboriginal Corporation
 Australia

Ms Yvonne MARGARULA
Senior Traditional Owner
Gundjehmi Aboriginal Corporation
 Australia

Mr Alec MARR
National Campaign Director
The Wilderness Society
 P.O. Box 188 Civic Square
 ACT 2608, Australia

V. UNESCO SECRETARIAT

Mr Adnan BADRAN
Deputy Director-General

Ms Lourdes ARIZPE
Assistant Director-General for Culture

WHC

Mr Bernd von DROSTE
Director

Ms Vesna VUJICIC-LUGASSY

Mr Georges ZOUAIN
Deputy Director

Mr Masayuki MORI

Ms Minja YANG

Ms Margareta KARLSSON

Ms Galia SAOUMA-FORERO

Mr Peter STRASSER

Mr Herman VAN HOOFF

Ms Sabine SAMADY

Mr Natarajan ISHWARAN

Mr Peter STOTT

Ms Josette ERFAN

Mr Carlos ROMERO

Ms Mechtild ROSSLER

Ms Jane DEGEORGES

Ms Sarah TITCHEN

Ms Jocelyne POUTEAU

Ms Junko TANIGUCHI

Mr David MARTEL

Ms Marianne RAABE

CLT/CH

Mr Azedine BESCHAOUCH
Chargé de Mission

Mr M. BOUCHENAKI
Director

Mr H. CRESPO-TORAL
Principal Director

Ms Lyndel PROTT
Chief of Section

Mr Laurent LEVI-STRAUSS

Mr Etienne CLEMENT

Ms Ana DUMITRESCU

Ms Anne LEMAISTRE

Ms Anna PAOLINI

SC/ECO

Mrs Mireille JARDIN

Mr Sami MANKOTO

Ms Jane ROBERTSON

Mr Thomas SCHAFF

BOC

Mr Dan DALY
The Comptroller

LA

Mr John DONALDSON
Legal Advisor

BRX/ICP

Mme M. BRIGAUD-ROBERT

CII/INF

Mr Abdelaziz ABID
Information and Informatics Division

**DISCOURS DE M. ADNAN BADRAN, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
DE L'UNESCO**

Mr Chairman, Prof. Francisco Francioni, Members of the Bureau of the World Heritage Committee, your Excellencies, Distinguished Permanent Delegates, Ladies and Gentlemen,

I wish to welcome you to the Bureau meeting on behalf of Federico Mayor, Director-General of UNESCO. I have been following and representing the Director-General in many of your meetings. As a matter of fact, the first meeting of the World Heritage Committee I have attended was in Cartagena, and since Cartagena, to Phuket, to Naples, I have been following with interest your work, the growth of the World Heritage List. As a matter of fact, I have been following how the World Heritage Centre was born. It was between the Sector of Culture and the Sector of Science, where natural sites were done under Science and cultural sites were done under the Sector of Culture and I have participated fully with Mr Lopes at that time in formulating a Steering Committee to co-ordinate our work when I was ADG/SC.

Ms Arizpe, the ADG/CLT followed also, co-chairing with me the Steering Committee to follow the same path for creating the World Heritage Centre. The growth of the heritage sites has been commendable: 552 sites now; I remember the figure when I came in the early 90s to UNESCO, in fact 1990, it was about 200 or less. I think the work your Committee has done is commendable. You have really steadily done a lot of work to preserve the World Heritage of the humanity – on behalf of the Director-General, I do thank everyone of you for the efforts you have done in making the World Heritage List very well-known, visible and many of them have been restored and many of them always examined by your Bureau, to watch, to be the eye of the world of the humanity if anything goes wrong, to mobilise the opinion of the international community. Obviously we don't have force to prevent, only building world opinion. The Parties, States Parties to the Convention, obviously have done a remarkable job in bringing the 552 sites already inscribed on the World Heritage List.

However, with the growth of sites and the growth of the work, more challenges are foreseen. More challenges ahead of us, with limited means, and probably the most challenging is to innovate. How to do more with less resources. Do we continue to grow? Is there a danger of losing control or is there a limit to this growth. If there is a limit, how to increase the ways and means to cope with such a growth.

Today for example, you have to review in your meetings the status of 18 of the 25 most threatened sites included in the List of World Heritage which are endangered. As usual, your recommendations will be very important to us all. This brings me to the challenge of globalisation. Globalisation brings with it market oriented policies, brings with it privatisation, brings with it also less government. It is extremely important to look into the future and to see where do we fit in this transition of change which is taking place very rapidly. How to continue our work and become more effective in a changing world.

One point which is very important is how to monitor and assess continuously the 552 World Heritage sites in place using the information network, how to up date this information network when the information becomes available to every State Party to the Convention. How to accommodate development in a world which is moving very quickly into market economy. How to

safeguard those monuments where many are used increasingly for cultural tourism; and how to strike a balance between economics, cultural tourism and safeguarding the World Heritage sites, which represent the memory of the world, about its civilisation. Let us remember we are not after preserving dead cities as monuments. We are not after isolating Heritage sites away from the public, but we are after inviting the public to share and care with us as partners to develop ways and means to restore and to preserve and to disseminate. I think it is extremely important, not only to increase the government participation, but it is important to look for new partners. To look for partners who have the same objectives, and the same goals. The job is big and getting bigger, and we have to stand firm, otherwise future generations will never forgive us for the opportunities we have missed. We have now to develop and restore those World Heritage sites, the memory imprinted physically on the work of humanity and nature.

Ladies and Gentlemen, Ms Arizpe and myself will be leaving you this year. This is our last meeting with you. I have invited Ms Arizpe to say, also, a few words before her departure. Mr von Droste, Director of the World Heritage Centre, will join us also in leaving the Organization at a later stage. I think it is extremely important at this time, to share with you our experience. Complementarity between the World Heritage Centre and the Sectors of Science and Culture (Biosphere Reserves and cultural sites) has to be strengthened. It is extremely important to develop complementarity, but also to encourage co-operation among sectors to serve Member States.

The World Heritage Centre is a jewel programme in the crown of the UNESCO C/5. It should grow and be safeguarded in terms of identity, and of autonomy, under the World Heritage Committee. It should continue, in terms of identity and complementarity with other sectors. We are leaving this message to you for your future work at the World Heritage Committee.

In their recognition of UNESCO's role in the protection of World Heritage I am pleased to announce also that the staffing of the World Heritage Centre has finally been completed. Eight posts have been regularised in the Centre in accordance with the agreement reached in 1996 between the Director-General and the former Chairperson of the World Heritage Committee. All vacant posts in the Centre have now been filled. Not a single vacant post exists any more.

As a matter of fact, I have requested Mr von Droste recently what else we have to do to further strengthen the World Heritage Centre. He told me that as far as staff was concerned, there is no complaint any more. But he asked for more space in the Japanese Garden building. I have already requested ADG/MA to make space available for newly appointed staff.

Finally, on behalf of the Director-General, I wish you a very successful meeting. I do thank you for your attention.

**DISCOURS DE Mme LOURDES ARIZPE,
SOUS-DIRECTEUR GENERAL POUR LA CULTURE**

Monsieur le Président,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Délégués et Observateurs,
Excellences,

Chers collègues,

Cette année 1998 nous apparaît à tous comme propice à la réflexion, au bilan, et à la prospective.

Le 25e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial vient de s'achever, marqué par diverses manifestations, tandis que la 11e Assemblée générale des Etats parties à la Convention et la 29e Conférence générale de l'UNESCO se sont tenues il y a juste six mois, et ont pris des décisions importantes, en particulier en ce qui concerne le suivi de l'état de conservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Mais aussi, et cela, je crois, aura son importance, des changements de personne, dans ceux qui ont la charge de veiller aux destinées du Centre du patrimoine mondial, vont se produire dans les six prochains mois: mon propre départ, en tant que Sous-Directeur général pour la culture, et Présidente du Comité directeur du Centre, et, à la fin de l'année, celui du Directeur du Centre lui-même.

Que peut-on souhaiter dans l'avenir, pour améliorer le fonctionnement du Centre, et, à travers lui, de la Convention du patrimoine elle-même?

Depuis que j'ai pris mes fonctions à l'UNESCO, les questions qui se sont posées me sont apparues récurrentes, années après années, et l'examen des documents de travail préparés par le Secrétariat pour cette 22e session du Bureau me semble les reproduire, une fois encore.

1. Vous allez étudier, au cours de cette semaine, les conséquences à tirer des deux audits financiers et de gestion, qui avaient été décidés à l'unanimité par le Comité du patrimoine mondial à Mérida.

Je sais qu'en matière financière, des premières mesures ont déjà été prises. Mais toutes les conséquences n'ont pas encore été tirées, tant pour obtenir une plus grande transparence dans la gestion du Centre que pour savoir comment préciser davantage les textes qui, directement ou indirectement, régissent le fonctionnement des principales composantes de la Convention, en particulier le Fonds du patrimoine mondial et les questions liées à la promotion de la Convention. Comme M. Badran l'a très clairement dit, une meilleure articulation devra également être recherchée entre le Centre et, pour ce qui concerne le Secteur de la culture, la Division du patrimoine culturel. Ceci est nuisible pour l'efficacité que sont en droit de réclamer les Etats membres de l'UNESCO - et les Etats parties à la Convention - tout autant que préjudiciable à la bonne conservation des sites eux-mêmes. En ce sens, je ne puis que souhaiter que le Directeur général prenne, dans un avenir proche, et comme il en a, je crois, l'intention, les mesures structurelles de nature à pallier cette difficulté.

2. Le suivi de l'état de conservation des biens inscrits doit être amélioré, et l'inscription, année après année, de nouveaux biens sur la liste en péril, démontre que le travail préventif du Centre doit encore être renforcé. Au cours de cette session, vous allez étudier de nouvelles modalités pour un suivi systématique. C'est

une direction souhaitable, mais qui sera très difficile à mettre en oeuvre de façon satisfaisante dans la pratique. Ce suivi ne remplira vraiment son rôle, me semble-t-il, que s'il ne se contente pas d'enregistrer "a posteriori" l'état des sites, mais fournit à l'avance des sortes de "pré-diagnostiques" des problèmes qui vont se poser, afin de permettre au Comité de prendre les mesures préventives nécessaires dans les délais voulus.

3. L'assistance internationale, ou plutôt la faiblesse du nombre des demandes, est également pour moi un sujet d'étonnement, alors que nous savons combien les besoins sont immenses. Je pense qu'ici aussi on ne peut plus se contenter d'attendre que ces demandes arrivent, ni considérer davantage que leur montant, modeste, peut résoudre les problèmes qui se posent sur place. Ici encore, je crois qu'il faudra de plus en plus identifier les besoins longtemps à l'avance, et accorder les fonds du patrimoine mondial d'une façon beaucoup plus préventive, ou comme élément d'un projet d'ensemble plus vaste, que comme une réponse au coup par coup, qui, dans ces conditions, aura justement souvent un coup de retard.

4. Enfin, les propositions d'inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial qui, cette année encore, en particulier pour les biens culturels, sont extrêmement nombreuses.

J'éprouve une vive inquiétude à ce sujet. J'ai vu, années après années, la Liste du patrimoine s'accroître d'environ 30 à 40 sites nouveaux par an, sans justifications toujours clairement compréhensibles par nos partenaires, et, plus important encore, par le public. C'est qu'il manque à ce jour, je crois, une réflexion fondamentale à laquelle on ne pourra plus échapper si l'on veut assurer la crédibilité de la Liste: qu'est-ce qu'un site du patrimoine mondial? Qu'est-ce qui fait vraiment la différence entre un site qui mérite l'inscription et un autre? Et donc aussi, quels sont le contenu et l'étendue de la notion de "valeur universelle exceptionnelle", qui sont au centre de la Convention?

Ni le monde, ni la Convention, ne sont les mêmes qu'il y a 25 ans. La notion de patrimoine culturel a beaucoup changé. La nature et l'ampleur des menaces qui pèsent sur lui aussi. Un patrimoine mondial de 550 sites n'est plus le même, en quantité et en nature, qu'une liste de 50 ou 70 biens, et de toute évidence, la Convention ne peut plus fonctionner comme à ses débuts. J'aurais aimé que son 25e anniversaire soit aussi l'occasion d'une réflexion de fond, à côté des nécessaires améliorations qui devaient être apportées au fonctionnement du Centre du patrimoine mondial lui-même.

Au-delà des questions essentielles, je l'ai dit, concernant l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat du Comité, c'est à présent sur la Convention elle-même, ses concepts, son rôle, ses finalités qu'il faut s'interroger, si nous ne voulons pas que, faute d'avoir pris la mesure des profonds changements advenus en 25 ans, tant dans le monde qui nous entoure, que dans la mise en oeuvre de la Convention elle-même, ce formidable espoir d'un patrimoine commun à toute l'humanité, et protégé par elle, ne se vide peu à peu de sa substance et de sa force mobilisatrice, mais demeure au contraire une des figures exemplaires de l'unité de l'homme et de la solidarité humaine.

Je ne puis donc qu'appeler de mes vœux cette réflexion en profondeur sur le patrimoine mondial, 25 ans après et à l'aube du IIIe millénaire.

Fostering creativity around World Heritage sites

Since this is the last time that I will address the Bureau of the World Heritage Centre as Assistant-Director General, I would like to leave with you some thoughts about culture heritage in today's context of rapid cultural change and globalization, and a few suggestions for the future work of the World Heritage Program.

The best practice for safeguarding world heritage, we know, is for all of society to appreciate and participate in its preservation. Not only as a objectified site, or monument or landscape but one which offers individuals signs and symbols with which to build a cultural or national identity, a relationship with Nature or a feeling for the past. The sites inscribed in the World Heritage List are concrete places and objects but the ways in which they are interpreted change over time and their outlook varies in different places. Thus, the **cumulative meanings**, that is, the connotations that cultural heritage sites, monuments and landscapes have for different people must be given greater attention in the work of the World Heritage Program.

This is why it is important to understand **cultural heritage as a process**, -natural heritage as well with its own parameters-.

We also know that new challenges that are arising for understanding and effective mobilization of people to safeguard World Heritage must also be analyzed and monitored. Among the major ones I would point to the following.

Culture is no longer conceptualized as a set of norms, symbols and customs that people inside its boundaries unanimously agree to.

Without going into the more complex questions of representation and translation of cultural items, at present cultures are being discussed as a site of contestation. That is to say that **the vitality of a given culture comes from a constant debate with its own members and it is the contrast it creates towards other groups that makes it change**.

In previous epochs such change took decades, even centuries. Today it takes only years. We see everywhere that this process has accelerated and young people around the world are contesting and wanting to create new meanings to adapt to the unprecedented situations they are living in. It seems to me that all of those youths who flock to Teotihuacan for the spring equinox or to Stonehenge to recreate ancient rites are demanding that these ancient stones and places give them a new symbolic sites around which to rally round and recreate their identities.

The language in which they are couching their search is that of a new spirituality and cosmology but this is because they are offered no other language by institutions which keep their action only within the limits of strict conservation of what is. It is not a question of accepting lunatic or acrobatic practices in world heritage sites, but the question to be raised is why haven't artists, writers, inventors, creators been invited to give new life to the powerful symbolism of world heritage sites?

This is, of course, an extremely sensitive question precisely because world heritage sites touch the core of cultural or historical values. And here another challenge is on the rise. As governance structures shift and as more nationalistic or ethnically oriented governments take power in some countries, debates over origins, symbolism and proprietary rights will be much more fierce. The World Heritage Program must then emphasize a much stronger knowledge-based debate.

We have seen how the symbolism of heritage sites has been used for political mobilization, sometimes leading to destruction,

as in the case of the Old Bridge of Mostar¹. How can UNESCO help in counteracting this antagonistic ethnically-based use of the representation of world heritage? It seems to me by fostering the production of cultural knowledge of sites with a deep historical perspective. In fact, the great majority of world cultural sites are the culmination of many centuries during which **diverse** cultures contributed, directly or indirectly, to the building of such sites. By showing that cultural achievements are not created through linear processes but through exchanges with other cultures which are then translated into the idiom of a particular culture, ethnically-driven proprietary demands on world cultural sites may be suitably dealt with.

In summary, I would like to say that the World Heritage Program must emphasize the following:

1. World Heritage cannot be safeguarded unless the whole of society feels responsible for it and supports governments and specialized groups in working towards its preservation. This awareness is already present in the World Heritage Program, as we all agree, in the intent to broaden the base of appreciation and participation of societies in safeguarding such heritage. One way of doing this is to emphasize creative activities around world cultural and natural sites, so that young artists and writers and creators may reinvigorate the symbols and images of such heritage in new cultural practices.
2. The program must develop the emblematic role of the World Heritage Convention as decision-making shifts between local, national and global institutions. This could not be more strongly emphasized. In a world in which all international exchanges are intensifying yet narrow interests are becoming more forceful, the universal consensus that lends support to the World Heritage Convention is a great achievement. And it should have a demonstration effect in providing a concrete example of how cooperation may be maintained in a context in which competition is fast becoming the only major driving force of world relations.
3. The World Heritage Program must also help governments to deal with the paradox that, the more world heritage is valorized, both in cultural as well as in economic terms, the more it becomes vulnerable to special interests or to antagonistic forces in political struggles. The counterbalance to be developed is an equally forceful defense of World Heritage sites by the broadest coalitions possible: youth, artists, foundations, private and voluntary organisations, scientists and politicians.
4. A deeper, and more philosophical, rather than purely political and conjunctural, analysis of the representativity of the World Heritage List and its implications in the new context of local/global structures should also be advanced.

I would like to end by saying that it has been an honour for me to have been able to serve the world community through this organization. And to have had the opportunity to work in culture, especially on cultural heritage which, as one delegate said it in the General Conference, is so close to our hearts.

¹See Beschouch, Azedine. "The Destruction of the Old Bridge of Mostar" in *World Culture Report*, no.1, June, 1998:117.

Déclaration de l'Australie

In responding to the issues, the Australian Observer outlined the positive steps taken to protect World Heritage properties in Australia generally. In 1996, the Australian Parliament conducted a review of the management of Australia's World Heritage, indicating the high level of importance given to these matters in Australia. The Government has responded to the constructive recommendations of this report.

The Australian Government employs eighteen staff (cultural and natural specialists and administrators) full time to monitor and co-ordinate the management of World Heritage sites in Australia.

The Australian Government nominated two new sites for World Heritage last year and will do so again this year.

The Australian Government has boosted the resources available for World Heritage management. In 1997-98 the Government allocated US\$22.7 million for World Heritage

management. This excludes separate external funding for Kakadu, Uluru, the Great Barrier Reef World Heritage property, and also contributions from the states.

The Government has established ministerial councils (consisting of responsible ministers from the Australian Government and the relevant state governments) for all World Heritage properties. The regular meetings of these councils have all been attended by the Australian Minister for the Environment. These councils constantly monitor major threats to World Heritage properties.

Australia is ensuring that World Heritage properties have official community consultative bodies and scientific advisory bodies in place. The Australian Government is reviewing the World Heritage property areas to strengthen the Government's ability to manage more effectively World Heritage properties and give it more powers of protection.

DECLARATION DE L'AMBASSADEUR ABELARDO POSSO-SERRANO, CHEF DE LA DELEGATION EQUATORIENNE

PARIS, JUNE 23 1998

Mr. Chairman:

Please allow me to make an official statement of the Government of Ecuador concerning the Special Regime Law for the Conservation and Sustainable Development of the Province of Galapagos due to the importance that my Government concedes to this Law, which was inspired in a very justified demand from the World Heritage Committee and which expedition has permitted that the Galapagos Islands will not be threatened to enter in the Danger List.

In effect, Mr. Chairman, ever since the creation of the National Park of Galapagos in 1959, the different Governments that my country has had have maintained a consistent position for protection of the maritime and terrestrial ecosystems from the Archipelago of Galapagos and all Ecuadorian Governments have always maintained present the obligation to start actions for the preservation and protection of the natural environment, this has reached the works for the infrastructure and development of the stands be performed, always have subordinated the principles for conservation and the foundation for sustainable development.

It is crucial that we recognize that this permanent attitude of the Governments has had its highs and lows, for that is that in some opportunity, the Archipelago of Galapagos, fundamentally, was in a condition to enter in the Danger List and thanks to the decision of this Committee the Government of Ecuador had the opportunity to make the adequate steps to solvent the risk situation and get out of the announced danger.

The Government of Ecuador always knew that one of the fundamental problems that affects the Galapagos Islands is based in the action of the animal and plant species introduced, in the influence of the human population and in the fragility of the natural endemic resources. The Galapagos Islands, also have been, especially during the last years, a place of tourist attraction and especial interest for the Ecuadorian population that leave in the continental area, this has signified an unexpected rise of the resident population of Galapagos, to the point that from the 4037 people that lived in Galapagos during 1974, have passed to be nowadays 14000 people, population that of course, have collaborated with the actions of preservation and protection of the natural environment, pressure that has been even greater due to the unprecedented tourism and other related activities such as transportation of food, accumulation of solid waste and the consequent growth of species introduced to the environment.

The generation of waste, only to refer to one of the problems, has been one of the issues of more

incidence in the preservation of the natural environment, summed to the operations a little bit irresponsible of tourism and a violent illegal fishery activity, in charge of well know multinationals around the world.

In this matter of fishery, it is crucial to consider that there is a growing international demand for determinate natural species of Galapagos, which has obligated pirate enterprises to incur in irrational actions in areas considered and continue to be considered reserves.

Anyway, Mr. Chairman, due to the current threats, Ecuador has the pride to manifest that the Terrestrial areas of the National Park and the interior sea of Galapagos, have been very little changed, due to the fact that the natural environment of the Islands continues to maintain a estate of nature very much acceptable, and it could be said that the conditions to recognize Galapagos as one of the sanctuaries of conservation of nature, and for that, Natural heritage of humanity are still present, all these thanks to the understanding, assistance and permanent support of the World Heritage Center.

The good disposition of the Committee was the factor that moved, as I said at the beginning of this statement, the Government of Ecuador to renew the legal framework to guarantee the adequate conservation of the bio-diversity and the ecological richness of the Archipelago and to put to work some important actions of vigilance and protection so that the commitments of the Special Regime become a reality.

In the first place, Mr. Chairman, the Government of Ecuador has constituted a Special Commission for the new Law elaboration, the same that was widely discussed by all the institutions and natural persons that have special interests for the preservation of the natural environment of Galapagos. Du ring January of last year, the National Congress approved a special regulation relative to the Maritime reserve, which gave place that the complete text could be submitted for Presidential approval, which with very light reserves, became a reality in March of the current year, when it was accomplished to finish the substantial solemnities and to put in vigilance the Special Law under discussion.

The Special Regime Law, starts with the consideration that the right of residence, property and commerce of the Ecuadorians have to necessarily be restricted in protection areas that the Galapagos ecosystem deserves; this means, that even though ,he Political Constitution of Ecuador warranties these rights, it is thought that the right to live in an environment free of contamination, obligates the State to control, in a special manner, to delimit special actions for the preservation of nature, and with this objective, to take special actions of vigilance, that in certain way could restrict the rights and liberties mentioned earlier.

This restriction totally justify, for singular natural, scientific and educational value that has to be preserved perpetually in the Galapagos Islands, not only for the intrinsic value of the natural park but also for the intentional compromise that Ecuador acquired with this Committee and the international community.

The Special Law of Galapagos recognizes the existence of special dangers for bio-diversity and establishes that the first of these dangers is the presence of species taken from the Continent to the islands and also determines the conservation of the national heritage as a priority to maintain in the natural terrestrial areas as well as in the natural maritime areas, with a close coordination with the development of human settlements and with the measures that have to be adopted for the control of tourism and other parallel activities.

It is recognized that an interconnection exists between the terrestrial zones and the maritime zones of course, also with the human settlements in everything that has to do with the conservation of the first and the necessities to maintain a sustainable development that depends upon the adequate management of the three components, for the needed preservation of the exceptional biological diversity and to reach integrity and functionality on the particular ecological and evolution processes, in benefit of humanity, local populations, science and education.

The Law establishes, as it has been correctly reflected in the document prepared by the Secretariat, basic norms for the establishment of planning policies, the institutional framework, with the strengthening of the National Institute of Galapagos, which was matter of special concern to this Committee, and the determination of its specific attributions, of internal organization, of the attributions of the Council and Technical Secretary.

An important chapter of the Law refers to the protected areas that constitute the National Park and the Maritime Reserve, both components of the National Heritage of Protected Areas. Regarding the maritime reserve of the province of Galapagos, which became a matter of special concern of this Committee, the Law foresees that it has to be subject to some conditions of multiple use and integrated administration, the same that comprehends a strip of 40 maritime miles, measures from the lines of base of the Archipelago and internal waters.

In the same manner, the Law foresees the conformation of an Inter-institutional authority for the management of the islands, in which all the public ministries and private institutions that have to do with the islands such as the Provincial Chamber of tourism, and the Chambers of the fishery sector and conservation, science and education of the Galapagos. It has also been established as a maritime area.

Another section of the Law establishes the residency categories of human being in the Islands, in order to differentiate permanent residents, temporary residents and tourists, this is done with the objective of clearly determining each group's responsibilities and obligations.

Finally, it deserves special mention the legal provisions concerning the productive activities in the Galapagos Islands, especially the fishery activity, which is subject to fundamental principles of conservation, adaptive management and sustainable utilization of the hydro-biological resources, besides the fishery zones, transport and commercialization, of the regulations for artesian fishing and special requirements and registers.

In the same way, inside this productive activities is adequately regulated the tourism and the conservation, taking under consideration the proper operators, the development and tourism, the construction of infrastructure for foreign ships and the allowed numbers in the islands.

Concerning the artesian activity, this is closely linked with the necessities of environmental control and for the effect some provisions are established, and specific rules for the waste management, with the corresponding imposition of incentives and sanctions to the aggressors.

Last but not lest, I would like to underline that Ecuador will honor with responsibility and effort all the commitments adopted in Naples and will present periodic reports of the state or conservation of the site.

As can be seen. Mr. Chairman, in this extent exposition that Ecuador felt necessary so it is adequately registered, not only the appreciation of the country for the help received, for the support of this Committee, but also for the effort of the Authorities for having planned and later approved a modern Law which has been adequate to the fundamental principles that have taken this committee to declare Galapagos a Natural Heritage of Humanity and that have imposed some obligations to Ecuador, which to day ratifies that is willing to strictly abide always in the benefit of Mankind.

Of course, Mr. Chairman, the Government of Ecuador is fully aware that it is only a first step and still remains a lot to do, for which we count on the international cooperation of the members of the Committee and the Convention as a whole.

Thank you very much Mr. Chairman.

DECLARATION DE L'UCN SUR LE PARC NATIONAL DE KAKADU (AUSTRALIE)

1. IUCN recognises that World Heritage has a very high profile in Australia and receives great public attention, often articulated through non-government organisations, many of which are members of IUCN along with IUCN's State and government agency members.

2. Agenda Item 5.2 refers to correspondence addressed to the Chairperson of the World Heritage Committee on the subject of what are seen as threats to a number of properties in Australia inscribed on the World Heritage List including Kakadu National Park. IUCN also notes advice from the World Heritage Centre dated 18 June 1998 that fifteen faxes had been received in the 24 hours to 18 June 1998 "from a variety of non governmental organisations from around the World expressing concern about the state of conservation of Kakadu National Park, Australia. The faxes refer to the commencement of construction of the Jabiluka uranium mine and call for the site to be placed on the List of World Heritage in Danger".

3. On issues of major significance, IUCN's approach is derived, *inter alia*, from the periodic World Conservation Congresses. Resolution 1.104 dealing with "Conservation of Kakadu World Heritage Site, Australia" was adopted by the Congress at its 1st Session in Montreal, Canada, 14-23 October 1996 and a copy of this resolution is attached to this statement.

4. This resolution recognises that Kakadu has been inscribed on the World Heritage List for its natural and cultural values, that its wetland areas are listed under the Ramsar Convention and that the sites of "the three uranium deposits, Ranger, Jabiluka and Koongarra, are located on land owned by Aboriginal people. Were never included in Kakadu National Park and are surrounded by the Park. " The resolution noted, *inter alia* that 'mining in Jabiluka or Koongarra has the potential to damage the natural and cultural values of Kakadu' and recognisad that " the Aboriginal Traditional Owners have the right to make decisions about the use of their land, including whether mining takes place...."

5. Key points in the action section of the resolution are:

i. to urge the Government of Australia "if the Traditional Owners and the Northern Land Council should ever approve of mining of the Jabiluka or Koonagarra sites, to :

a) ensure that any proposal to mine is subject to a public process of stringent environmental assessment:

b) ensure that any mining activity is subject to a standard of monitoring, supervision and regulation sufficient to ensure the continued absence of any detectable impact on Kakadu National Park;

ii. to urge the Government of Australia to prevent the development of Jabiluka and Koongarra uranium mines should it be shown that such mining would threaten the Park's World Heritage values;

iii. to urge the Government of Australia to facilitate inclusion of the Jabiluka and Koongarra areas in

Kakadu National Park when and if requested by Traditional Owners and the Northern Land Council"

IUCN believes that these key points remain pertinent and merit consideration by the Committee/Bureau.

6. Events since the adoption of the World Conservation Congress resolution in October 1996 confirm the concerns expressed in the resolution. For example, IUCN is quoted in the Report of the Rapporteur of the Extraordinary session of the Bureau (Naples, 28-29 November 1997) as reporting on a proposal to mine on a mining lease enclave within but not part of the World Heritage area. IUCN reported then that 77 concerns had been identified over the proposal and that (Environment Australia's) Senior Supervisory Scientist had also suggested that a new Environmental Impact Assessment would be needed should the location of the mill be changed. IUCN said that IUCN "is receiving reports from Australian groups about the potential impacts and some have proposed the site should be considered for the List of World Heritage in Danger". The Rapporteur's report goes on to say that "Australia advised that the 77 "concerns" are in fact conditions that have been set by the Government on the mining company. Particular attention in these recommendations was paid by the Minister for the Environment to protecting World Heritage values." The record of the Australian statement goes on to say that "Mining will not proceed until these conditions are met" and that "The issue of Aboriginal involvement is recognized as an important one and the Australian Government and the mining company have committed themselves to ongoing consultation with the Aboriginal people. The Australian Government has commissioned an independent social impact study, at the request of the traditional owners, and is responding to the outcome.

Referring back to the IUCN Resolution, it would be helpful to know if the Traditional Owners and the Northern Land Council have approved of mining of the Jabiluka and/or Koongarra sites,

7. Although an Environmental Assessment of the Jabiluka mine has been carried out, IUCN is aware of public concern expressed in Australia and internationally on the adequacy of it. IUCN is also aware of a statement by Professor Michael Pitman as Chief Scientist, Department of the Prime Minister and Cabinet, Australia headed "Precautionary Principle" which said:

"Where there are threats of serious or irreversible environmental damage, lack of full scientific certainty should not be used as a reason for postponing measures to prevent environmental degradation.

In the application of the precautionary principle, public and private decisions should be guided by:

- careful evaluation to avoid, wherever practicable, serious or irreversible damage to the environment.

- an assessment of the risk-weighted consequences of various options."

8. In its Technical Evaluation of the re-nominated Kakadu National Park, IUCN in 1992 reported to the Committee that the issue of mining 'is addressed only briefly in the nomination but the long-term aspects of waste disposal and eventual recovery give some cause for concern. In addition to the excised uranium mine at Ranger, there are also two other excised leases, one of which (Jabiluka) is located close to an important floodplain inside the park. The future potential effects on Kakadu of uranium mining outside the park and from within the enclosure deserve on-going scrutiny. In concluding that the conditions of integrity of the re-nominated Kakadu World Heritage site were met, IUCN flagged its view that the possible effects of future mining in the excised leases could cause future problems.

9. At a meeting of the Steering Committee of IUCN's World Commission on Protected Areas (WCPA) held on 8 -12 June 1998, a draft policy on mining and associated activities in relation to protected areas, in general, was adopted. This includes, *inter alia*, the statement that WCPA 'believes that exploration and extraction of mineral resources which are outside of, but impacting on, protected areas should be subject to EIA procedures which consider, *inter alia*, the effects of any activity on the protected area, recommend operating and after use conditions, and ensure that the values of the protected area are safeguarded.'

10. In relation to Kakadu, IUCN is not in possession of information on the 77 conditions set by the Australian Government on the mining company so is unable to make any assessment of their adequacy or otherwise.

11. **IUCN's position** on the issue of Kakadu and mining can be summed up as follows:

a) the resolution from the World Conservation Congress in October 1996 remains a valid source of guidance for IUCN's advice to the Committee, including in relation to the rights of the traditional owners;

b) the precautionary principle is relevant;

c) IUCN is unable at this time to assess the adequacy of the 77 conditions set by the Australian Government on the mining company;

d) on the basis of a), b) and c) IUCN considers that mining activity should be deferred until the World Heritage Committee is satisfied that the adequacy of the 77 conditions is assessed; and

e) if invited to do so and provided with the necessary information and resources to support a multi-disciplinary team, IUCN would participate in a mission to assess the situation and report to the Bureau/Committee.

1.104 Conservation of Kakadu World Heritage Site, Australia

RECALLING Recommendation 19.87 from the 19th Session of the IUCN General Assembly;

RECOGNIZING that Kakadu has been described as one of the more important national parks in the World, and has been inscribed on the World Heritage List for its natural and cultural values;

NOTING that all wetland areas in Kakadu National Park are listed under the Ramsar Convention;

NOTING that the sites of the three uranium deposits, Ranger, Jabiluka and Koongarra, are located on land owned by Aboriginal people, were never included in Kakadu National Park and are surrounded by the Park;

AWARE that the independent scientific authority established to monitor the impact of the Ranger mine has detected no adverse impact on Kakadu National Park or its World Heritage values;

NOTING that, subject to the appropriate approvals, the Ranger site will be included in Kakadu National Park following rehabilitation;

NOTING, however, that mining in Jabiluka or Koongarra has the potential to damage the natural and cultural values of Kakadu;

RECOGNIZING that the Aboriginal Traditional Owners have the right to make decisions about the use of their land, including whether mining takes place, and that the issue is now being discussed among the Traditional Owners, some of whom support mining while others oppose it;

The World Conservation Congress at its 1st Session in Montreal, Canada, 14-23 October 1996:

1. URGES the Government of Australia if the Traditional Owners and Northern Land Council should ever approve mining of the Jabiluka or Koongarra sites, to:
 - a) ensure that any proposal to mine is subject to a public process of stringent environmental assessment;
 - b) ensure that any mining activity is subject to a standard of monitoring, supervision and regulation, sufficient to ensure the continued absence of any detectable impact on Kakadu National Park;
2. URGES the Government of Australia to prevent the development of Jabiluka and Koongarra uranium mines should it be shown that such mining would threaten the Park's World Heritage values;
3. URGES the Government of Australia to facilitate inclusion of the Jabiluka and Koongarra areas in Kakadu National Park when and if requested by Traditional Owners and the Northern Land Council.

Note. This Recommendation was adopted by consensus. The delegations of the State members Australia stated that since the Recommendation deals with matters about which the Australian Government is forming a view, it was inappropriate for their delegation and that of the Northern Territory Government Agency member to support or object to the Recommendation. Had there been a vote the delegations would have abstained. The delegation of the State member Germany indicated that it had not participated in discussion of the Recommendation nor would it have participated in any voting. The delegation of the State members Norway, Sweden and United States indicated that had there been a vote they would have abstained".

**FROM: World Conservation Congress: Resolutions and Recommendations.
IUCN, 1997, pp89-90**

ANNEXE VII

DECLARATION DU REPRESENTANT DE L'AUSTRALIE SUR LE PARC NATIONAL DE KAKADU (AUSTRALIE)

Mr Chairman

When Kakadu was placed on the World Heritage List, it had an operating uranium mine in an enclave within it.

The mine has been operating for eighteen years. There has been no damage to the World Heritage Values of Kakadu as a result. The mine has been overseen by a specific agency within the Commonwealth Environment Department, headed by the Supervising Scientist.

The present proposal is to mine in the same area, and under more stringent conditions. Neither the area of the operating mine, nor of the proposed mine, is not part of the World Heritage area and the values of these areas were not taken into account in the nomination. The area of the mineral lease, which is being mined, comprises less than 0.005% of the area of Kakadu National Park, and predates it. Less than approximately 1% of the Jabiluka lease which will be used for mining.

In 1982 the Northern Land Council, a statutory organisation elected by and representing all the traditional landowners of the northern part of the Northern Territory, agreed to mining within the Jabiluka lease area. So did the traditional owners of the lease. I will like to stress, Mr Chairman, that mining on Aboriginal land in the Northern Territory is illegal without the consent of the traditional owners. Careful procedures have been taken to ensure that consensus is, in this case, valid.

In 1997 the Northern Land Council and representatives of affected Aboriginal groups in the Kakadu area were represented on a Committee to consider the change of scope for the Jabiluka project, in line with the 1982 Agreement. The Committee also included representatives from the Commonwealth government, the Northern Territory and the mining company. The Committee agreed to the proposed changes. The revised project contains substantial environmental improvements by comparison to the one which was the subject of the 1982 Agreement.

One group - the traditional owners of the Jabiluka lease area itself - did not agree to the change of scope proposal, and considers that the 1982 Agreement was signed under duress. This group (the Mirrar People) is one of many groupings of traditional landowners and affected Aborigines within the Kakadu area.

Extensive work has been done on an Environmental Impact Statement (EIS) for the mine, which especially addressed the safeguarding of the World Heritage values of Kakadu National Park. The Minister for the Environment has a statutory obligation to protect such values along with other natural and cultural values.

As a result 77 conditions were set, and these will have to be met, before the Commonwealth will issue an export licence for uranium ore from the mine. Some of these had to be completed before construction of the mine could commence.

A recent review by the Commonwealth's Environment Department, including the Federal Environment Protection Agency and the statutory body responsible for overseeing the mine, the Supervising Scientist Group, confirmed that these applicable conditions either have been met, or are in progress to be met.

The Australian Government however, while acknowledging this, has not approved of any mining in the area.

Recently, construction has begun on works for the proposed underground mine, and this is in accord with Commonwealth requirements. Construction of the pit head will have no significant environmental effects. Construction of the pit head is at the company's own risk - no final approval for mining has yet been given. It will be another 18 months before sufficient works have been completed to allow extraction of uranium ore to take place.

Mining will not happen until all the conditions are met, and is at least 18 months away. A requirement at that time will be that an export licence for uranium be obtained from the Australian Government.

There is no evidence that mining will effect the natural environment for which the Park was listed. The proposed milling method of the ore from the mine has been changed because of the objections of the traditional owners of the Jabiluka lease area (the Mirrar people). A Public Environment Review (PER) is now underway to assess the proposed change, which involves milling on site. The original proposal involved the trucking of the ore, through the lease, to the existing facility at the Ranger mine. Commonwealth environmental approval has not yet been given for the proposed method but approval will depend on the outcome of the PER.

In parallel with part of the EIS process a comprehensive study of the social impacts on the Aboriginal community over the last 20 years has also been undertaken. Mining, tourism, westernisation generally have contributed to changes in the local community, with some deleterious effects. The introduction to the study makes it clear that it is impossible to determine the relative impact of the different influences on the community.

Nevertheless, the outcome of the study is a series of recommendations to address negative impacts and to enhance opportunities for Aboriginal people in the Kakadu region. The list includes proposed benefits in education,

housing, provision of services to the Aboriginal community and measures to ensure the maintenance of Aboriginal culture.

There are some important aboriginal cultural sites in the lease area which are listed on Australia's Register of the National Estate. These are not part of the World Heritage area, and were not assessed as part of its value. However, there is certainly a deep spiritual connection between these sites and those within the Park. For this reason, stringent conditions have been developed to protect them. None of the sites are in the area to be mined, or proposed ancillary services. The government considers that the stringent conditions are sufficient to physically protect these sites.

One other site - Boyweg, is located within the lease area. Boyweg is a natural sacred associated with natural features. The Aboriginal Areas Protection Authority of the Northern Territory Government has examined the site and has concluded that there is insufficient evidence about this site to register it as a sacred site. The Company has respected the traditional owner's wishes to do no survey works at all in this area: and has undertaken to move, after consultation, any ancillary facilities which may affect this site.

I was pleased with the key points flagged by IUCN in its statement. They remain relevant, and have either been, or are in the process of, being met. I will briefly respond to each of the points:

1. if approval should ever be obtained from traditional owners: traditional owners have given their approval for mining.
2. any proposal to mine be subject to stringent environmental assessment: stringent conditions have been set for existing and any proposed mining operation to ensure the protection and safeguarding of the World Heritage values of Kakadu National Park.
3. supervision and regulation of mining: existing and any future mining in Kakadu has been overseen by a specific agency within the Commonwealth Environment Department, headed by the Supervising Scientist, established for that purpose. 77 conditions have been set by the Commonwealth, and all must be met before any further mining will be approved.
4. prevent mining development if it is shown it would threaten the World Heritage values of Kakadu: as stated above, 77 conditions aimed at protecting World Heritage values must be met before mining will be approved.
5. include Jabiluka and Koongara in Kakadu National Park when and if requested by traditional owners and the Northern Land Council: This issue has been discussed with traditional owners, and these areas will eventually be included in Kakadu National Park, if that is their wish.

Thank you Mr Chairman.

**DECLARATION DU SCIENTIFIQUE CHARGE DE LA SUPERVISION
DEPARTEMENT AUSTRALIEN DE L'ENVIRONNEMENT, SUR
LE PARC NATIONAL DE KAKADU (AUSTRALIE)**

Mr Chairman

I can only sympathise with Bureau members who may feel they are drowning in complexity and ambiguity, given the amount of official and unofficial comment on this issue. In the spirit of trying to clarify some of these issues, I make the following observations. I make the observations in my role as Supervising Scientist, an independent statutory position established by the Australian Government to monitor the operations of any mining in the Alligator Rivers Region - a region which includes the Kakadu National Park World Heritage Area, and a number of mining leases. I might also add that prior to taking this position I held the position of Head of the Agency responsible for managing Kakadu and Uluru-Kata Tjuta National Park World heritage Areas for Seven and a half years.

In the 20 years or so since the position of Supervising Scientist was established, in the same set of decisions which also established the first stage of Kakadu National Park, no significant environmental effects from the operations of the Ranger uranium mine have been detected. Despite frequent statements that releases of contaminated water occur regularly that is simply not the case. It is a matter of record that my agency was for some years devising a regulatory regime which would allow water release if the rainfall conditions both required it, and provide the volume flow to dilute any release. The system was never put into effect, however. Some three years ago the Kakadu National Park Board of Management requested that no release of contaminated water be allowed. The Mining company has complied with that request, and release of contaminated waters is now not on the agenda. All waters to do with the tailings operations of mining are contained within a restricted release zone.

Mr Chairman, I cannot emphasise enough the attention given to this issue by the Australian Government, and, indeed, the Mining Company. It is true to say the Mine is the most thoroughly supervised in the world - as of course it should be. I should now like to turn to the proposal for the establishment of a mine at Jabiluka. The historical perspective has been sketched by my colleague. An Environmental Impact Statement for the proposed Jabiluka mine, with ore milling at the existing infrastructure at the Ranger site, has been accepted, with 77 conditions placed on the Company by the Ministers for Environment and Resources. These conditions cover a wide range of issues, and attest to the level of concern by the Australian Government to this issue. The traditional owner of the lease area however has not agreed to this development, leaving, in a legal sense, only the original proposal,

including milling at the Jabiluka minesite, able to be pursued.

There was a process of arbitration foreseen for any changes when the original agreement was made in 1982. As did my colleague, I note that the Traditional Owner has the view that this 1982 agreement was made under duress. The process of Arbitration has proceeded, including the Northern Land Council and other Aboriginal representatives, and the Committee has agreed the Mine could proceed, including modifications for milling at the Jabiluka minesite. This latter proposition was not included in the approved Environmental Impact Statement and is currently being assessed through a Public Environmental Report, part of the Australian legal Environmental Impact Assessment process.

Mr Chairman, I should like to touch briefly on some of the detail in the clear and comprehensive report from the IUCN. Australia notes the representations received by the IUCN on this issue, but wishes to indicate that these representations are often based on incorrect factual data. We understand that IUCN is a complex creature on whom we all rightly depend for independent technical advice. As a State member of the Union we are confident its' clear technical advice can be delivered without any political gloss, although we recognise that some close and further investigation may be necessary to achieve that position. We particularly draw Bureau members attention to the footnote to the resolution referred to in the IUCN information.

Mr Chairman, I have already noted that the Northern Land Council was part of legal process which agreed to a process for further assessment of the milling facilities for the Jabiluka milling option. There is no proposal before Government concerning the lease known as Koongarra. I am puzzled with respect to comments attributed to Professor Pitman, who retired as Chief Scientist two years ago, I should note the Precautionary approach is a bi-partisan approach to environmental management in Australia. Neither Professor Pitman nor his successor have made any comment with respect to the Jabiluka situation. It might also be of interest to add that the precautionary principle is to be enshrined in new environmental legislation currently being developed by the Government.

Mr Chairman, I again re-iterate that the Australian Government has not given any approval for mining, and is still pursuing the Public Environmental Review process of the Jabiluka Milling option Environmental Impact Assessment process. While it is true the Company have been allowed to start some preliminary work covered the approved EIS, it is on the assumption that this work will

not prejudice the outcome of the PER. Indeed, it is worth noting that mining would not commence until approximately 18 months after final approvals, should that be given. So, Mr Chairman it is the view of the Australian Government, as well as my professional independent view, that there are no issues posing potential danger to the natural criteria for which the Kakadu National Park was inscribed on the World Heritage List. Indeed it is worth reminding delegates that the 1992 listing of Kakadu National Park with increased boundaries included a number of former gold and uranium mines which used mining methods which would not today be allowed! Part of the long term management strategy for the Park will include re-habilitation of these minesites. Rehabilitation of the existing Ranger Mine and the proposed Jabiluka mine, to a standard where they may be able to be included in the Park, if desired by the traditional owners, is part of the long term strategy for these areas.

While perhaps not of direct concern to this Bureau, it is worth noting that key areas of the Site adjacent to the Mines are also listed under the Convention on Wetlands of International Importance. My organisation has spent considerable research effort to ensure the ecological character of these systems is not changed, as required by that Convention. The Government clearly understands its double responsibility for these wetland ecological systems.

Mr Chairman, I hope it is now clear that there are still processes to be worked through in a careful way by all parties in the coming months on these issues. Besides the Impact assessment procedures, implementation of the outcomes of a study on social impact of mining on Aboriginal Communities in the region is a high priority for Government. As the foreword to the recent Study into Social Impact by Patrick Dodson, a prominent Aboriginal Australian states, and I quote:

What is important is that the social contract of 20 years ago, which was to have the safeguards and offsets to allow the various cultures to co-exist and to flourish has not lived up to expectations of the people of the time. However it is neither fair nor accurate to deduce that mining or miners have failed or have caused the problems. Nor the Aborigines, governments agencies or even the tourists. Indeed we see no profit in applying blame to particular groups".

The Australian Government aims to achieve fair and equitable outcomes on these issues. We also want, and operate through, transparent processes. Although we see no real need for a mission on this or other issues we will, of course, cooperate in every way possible should the Bureau so decide.

Thank you, Mr Chairman.

DÉCLARATION DE L'ITALIE

Upon conclusion of the examination of the dossiers concerning the state conservation of properties inscribed on the World Heritage List, and the proposals for new inscriptions, the Delegation of Italy wishes to express, Mr Chairman, a few thoughts on certain difficulties which have arisen during this exercise.

Considering, for instance eight natural properties proposed for inscription, we noted that the evaluation reports of the advisory body were only available for three proposals. Italy fully understands the difficulties with which IUCN might have been confronted. Nevertheless, it believes that - in order to respect the timetable established by Article 65 of the Guidelines for the Implementation of the Convention - an attempt should be made to organise the work of the advisory bodies in collaboration with the Secretariat in such a way as to keep to the timetable and permit the States Parties to complete their dossiers as well as to finalise and transmit the said evaluation reports before the Bureau session.

In fact, the non-availability, in due time, of evaluation reports prevents the necessary thorough elaboration for the adoption of well-considered decisions.

Although nothing to this effect is specified, in the Guidelines for the Implementation of the Convention, the prior knowledge of such evaluations would satisfy the needs of the Bureau and the Committee in fully and correctly carrying out their functions, and also States Parties would have more confidence in the organs of the Convention.

To this end, it would be desirable to introduce into the Guidelines appropriate rules.

Italy undertakes to present to the next session of the Bureau appropriate proposals. Those States Parties wishing to be associated with this exercise will be welcome.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL**

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-deuxième session extraordinaire
Kyoto, Japon**

27 – 28 novembre 1998

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Etat de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
4. Examen des propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril et la Liste du patrimoine mondial
5. Demandes d'assistance internationale
6. Recommandations au Comité du patrimoine mondial basées sur le rapport de l'Organe consultatif
7. Révision des Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport de la session
10. Clôture de la session

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-deuxième session
Kyoto, Japan**

30 novembre – 5 décembre 1998

1. Ouverture de la session par le Directeur général ou son représentant
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
4. Rapport sur les activités menées par le Secrétariat depuis la vingt et unième session du Comité
5. Rapport du Rapporteur sur les sessions du Bureau du Comité du patrimoine mondial
6. Méthodologie et procédures pour la soumission de rapports périodiques
7. Etat de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril
8. Informations sur les listes indicatives et examen des propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril et la Liste du patrimoine mondial
9. Suite à donner au travail de l'Organe consultatif du Comité du patrimoine mondial
10. Rapport d'avancement, synthèse et plan d'action de la stratégie globale, et des études thématiques et comparatives pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative
11. Examen du Fonds du patrimoine mondial et approbation du budget pour 1999, et présentation du budget prévisionnel pour l'an 2000

12. Demandes d'assistance internationale
13. Activités de documentation, d'information et d'éducation concernant le patrimoine mondial
14. Révision des Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial
15. Date et lieu et ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial
16. Date et lieu de la vingt-troisième session du Comité du patrimoine mondial
17. Questions diverses
18. Adoption du rapport de la session
19. Clôture de la session